

Juillet, Août et Septembre

81.44 1918

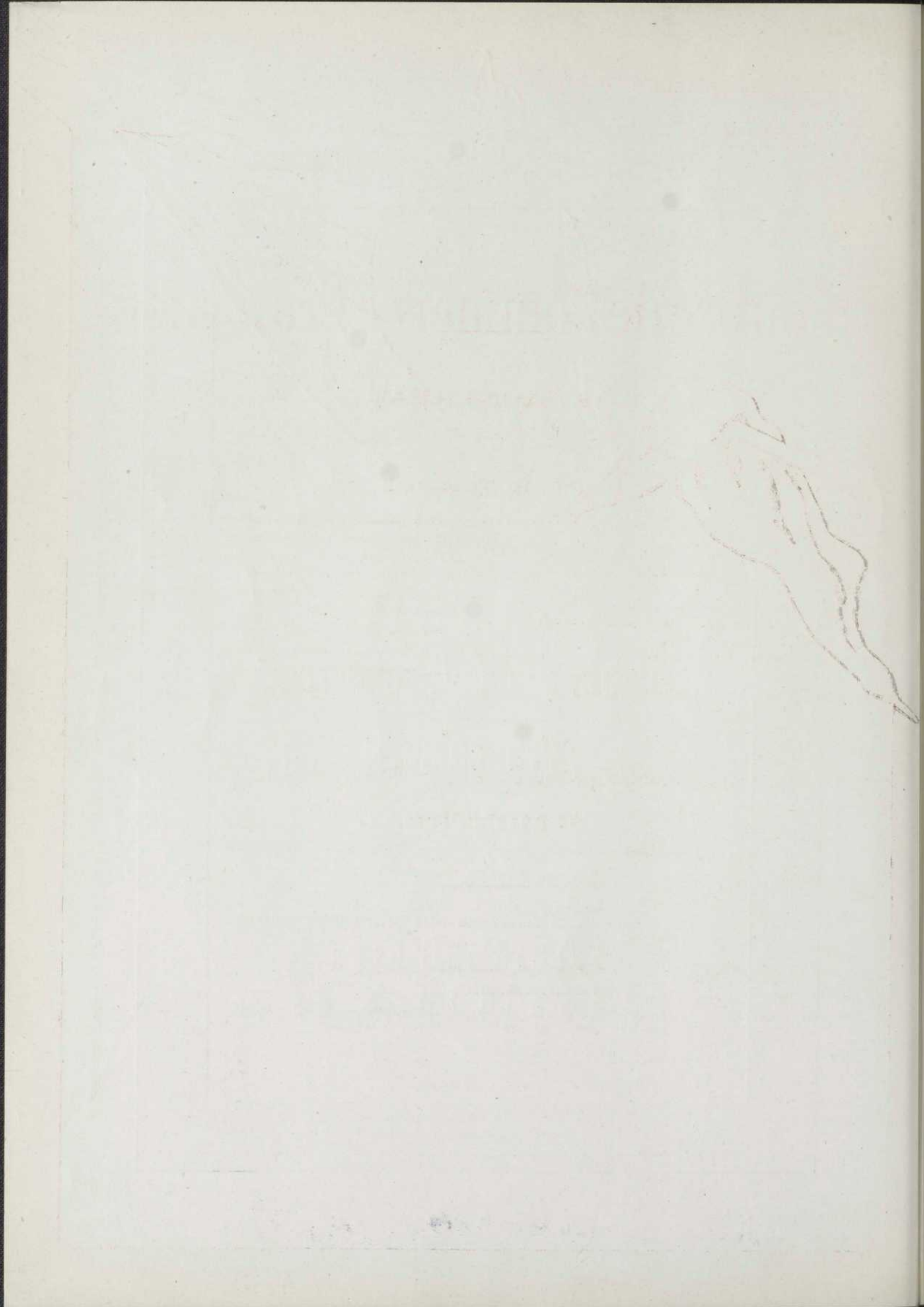
16cd



Chambre de Commerce
Française

DE MONTREAL

BULLETIN
SPECIAL



Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

Membres d'honneur :

M. Paul Delombre, Ancien Ministre, Rédacteur du "Temps", Paris.

M. C. Dubail, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

M. Yves Guyot, Ancien Ministre, Paris.

M. Gabriel Hanotaux, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, Paris.

M. Edouard Herriot, Ancien Ministre, Sénateur, maire de Lyon.

M. André O. Honorat, Directeur Honoraire au Ministère de l'Intérieur, Député des Basses Alpes, Paris.

M. A. Kleckzkowski, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal.

M. J. de Loynes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal.

M. J. Siegfried, Député, Ancien Ministre, Paris.

M. Schwob, Ancien président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Conseil d'administration - Année 1918

PRESIDENT D'HONNEUR:

M. C. E. BONIN, Conseiller d'Ambassade, Consul Général de France dans la Puissance du Canada.

PRESIDENT J. R. GENIN, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Agent Gén. de la Cie Gén. Transatlantique.

VICE-PRESIDENTS A. de MONTGAILLARD, de la maison Rougier Frères, importateurs.
A. TARUT, de la maison O'Brien et Williams, agents de change.

SECRETAIRE P. SEUROT, Ingénieur Conseil.

SECRETAIRE-ADJOINT Louis E. BERNARD, Importateur.

TRESORIER L. FRECHON, Importateur.

CONSEILLERS C. A. CHOUILLOU, P. BRISSET des NOS, H. B. de PASSILLE, L. FRECHON,
E. VAUTELET, E. SAINT-LOUP, E. GALIBERT, Dr P. VILLARD.

CONSEIL D'ARBITRAGE . . . A. de MONTGAILLARD, E. VAUTELET, P. BRISSET des NOS,
P. SEUROT, Dr P. VILLARD, H. B. de PASSILLE,
A. TARUT, E. GALIBERT, LOUIS E. BERNARD.
L. FRECHON, Dr A. BRISSET des NOS,

AVOCAT-CONSEIL F. J. BISAILLON, C. R., de la Société Bisailon, Bisailon et Béique, avocats, 11 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Sommaire :

1—Départ de M. C.-E. Bonin, consul général de France au Canada.....	
2—Dénonciation de la Convention Commerciale Franco Canadienne de 1907.....	
3—Echanges Franco-Canadiens.....	
4—Le Docteur Lachapelle.....	
5—Restriction des Importations au Canada.....	
6—L'Art Français Moderne.....	
7—Mort du Lieutenant F. Le Bailly.....	
8—L'Exportation Française au Canada.....	L. J. François
9—L'Honorable Philippe Roy.....	
10—Revue Financière.....	
11—La Langue Française—Son Utilité.....	André de Cubzac
12—Notre Langue (Poésie).....	W. Chapman
13—Recommandations aux Exportateurs Français..	
14—Service direct de Navigation entre la France et le Canada.....	
15—Deux Grands Français.....	
16—Les Industriels Français d'hier—Ceux de demain	H. B. de Passillé
17—La Ganterie Française.....	Jules Matagrín
18—Les Spécialités Pharmaceutiques Françaises au Canada	H.-B. de Passillé
19—Les Ecoles Françaises et notre Commerce extérieur	A. Leblond de Brumath
20—Vin et Prohibition.....	Docteur X
21—La Province de Québec.....	
22—L'Exportation des Denrées Alimentaires par le Canada	
23—Fonds Patriotique Canadien.....	A. Tarut
24—L'Effort des Sociétés Françaises à Montréal pendant la Guerre.....	Paul Villard
25—L'Aide à la France.....	L. Thibaudeau et A. Tarut

Départ de Mr. C.-E. Bonin, Consul général de France au Canada

M. Charles-Eudes Bonin, Conseiller d'Ambassade, Consul Général de France au Canada, après un séjour de près de sept ans dans notre ville, vient d'être désigné comme Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République française auprès de S. M. le Shah de Perse. M. et Mme Bonin quitteront le Canada en septembre pour se rendre à Téhéran, capitale de la Perse.

M. Bonin est né à Paris en 1865. Après avoir fait ses études au lycée Condorcet, il suivit les cours de l'Ecole des Chartes, dont il est diplômé, et de l'Ecole des Hautes Etudes de Paris. En 1888, il débutait dans la carrière administrative en qualité de chef de cabinet du Préfet d'Ille-et-Vilaine et en 1889 il entrait dans l'administration coloniale auprès du Gouverneur général de l'Indo-Chine fran-

frontière du Tibet il faillit périr sous les attaques des indigènes qui venaient d'incendier et de massacrer plusieurs missions européennes en Chine.

Au printemps de 1899, on trouve M. Bonin à nouveau en route. Parti de Pékin, il atteignit à dos de chameau les chaînes du Nan-Chan, séjourna dans la grande lamaserie de Kounboun, s'engagea dans le désert où la mission entière faillit mourir de soif et, après avoir suivi les cimes glacées des terrasses de l'Astyn-Tagh, il atteignit en 1900 la frontière de la Chine et de la Russie d'Asie.

Le célèbre géographe Lanier, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Paris, en commentant les voyages de M. Bonin, écrivait en 1901, dans son livre L'ASIE, dont les détails ci-dessus sont extraits: "La mission officielle de 1898-99, dont M. Bonin s'acquitta avec un brillant succès, grâce à son intrépidité et à son habileté diplomatique, le rangea dans la liste des explorateurs il-



Mme C.-E. BONIN

gaise. En 1893, étant chancelier de la Résidence de Tourane, il fut chargé d'une mission officielle au Laos. En 1894, une autre mission officielle le conduisit à Sumatra et chez les Battaks. En 1895-96, il entreprit son premier grand voyage dans l'empire chinois et, en vingt mois, gagna Pékin par les sources du Fleuve Rouge, le Yun-Nan, les gorges sauvages du Yang-Tsé, le Tibet oriental et la Mongolie. En 1898-1899, M. Bonin, chargé d'une nouvelle mission officielle et escorté de soldats annamites, entreprenait de nouveau la traversée de l'Asie centrale et sur la



M. C.-E. BONIN

lustres de l'Asie centrale de la fin du siècle." Et plus loin il ajoute: "Par ses itinéraires si variés dans tous les sens, longs de 20,000 kilomètres, à travers douze provinces sur dix-huit de l'empire chinois et dans les parties les plus éloignées des plateaux tibétains, M. Bonin, grâce à sa connaissance de la langue et des mœurs chinoises, et aussi à son énergie qu'égale seul son merveilleux sang-froid, a pu enrichir de documents nouveaux la géographie de l'Asie centrale et éclairer d'observations précieuses notre diplomatie de l'Extrême-Orient."

En 1901, M. Bonin entrait dans le service diplomatique comme secrétaire de la Légation de France à Pékin, puis il était nommé successivement, en 1902, Directeur des

Affaires politiques en Indo-Chine, en 1905 chargé d'affaires en Egypte, en 1906 premier secrétaire de l'Ambassade de France en Turquie, en 1908 chargé de mission au Ministère des Affaires Etrangères et enfin en janvier 1912 Consul Général de France au Canada. En 1916, en récompense des services qu'il avait rendus au gouvernement, il fut élevé au grade de Conseiller d'Ambassade.

M. Bonin a publié dans le BULLETTIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE, en Janvier 1896, le récit de sa mission au Laos. Dans la même revue, en octobre 1898 et en mars 1899, il a publié des notes sur sa MISSION AU TIBET ET EN MONGOLIE et un mémoire sur les DERNIERS VOYAGES DANS LE TIBET ORIENTAL. Il a également écrit de nombreux articles historiques et géographiques dans la REVUE DE PARIS et dans plusieurs des grandes revues de France. En 1911, M. Bonin a fait paraître, à la librairie Armand Colin, un ouvrage magistral sur l'Asie centrale intitulé: LES ROYAUMES DES NEIGES. — HISTOIRE DES ETATS HIMALAYENS.

Cet ouvrage et les différents rapports qu'a publiés M. Bonin lui ont valu des distinctions méritées: le prix Garnier de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la médaille d'or de la Société de Géographie de Paris, la médaille Dupleix de la Société de Géographie commerciale. M. Bonin est Chevalier de la Légion d'Honneur et titulaire de plusieurs ordres étrangers.

Depuis son arrivée au Canada, M. Bonin a suivi avec la plus grande assiduité les séances de la Chambre de Commerce française de Montréal. Toujours bien informé et très-documenté, à l'affût de tout ce qui pouvait favoriser nos intérêts commerciaux en ce pays, il a contribué pour une large part aux efforts et aux succès de notre Chambre de Commerce. Nos commerçants et les membres de notre colonie se font un devoir et un plaisir de lui en rendre le plus grand hommage. Tout en se réjouissant

de la haute distinction conférée à leur Président d'Honneur, et en le félicitant avec la plus grande sincérité, les membres de la Chambre de Commerce française de Montréal regretteront le départ de M. Bonin. Leurs meilleurs vœux l'accompagneront dans cette sphère nouvelle où l'appelle la confiance du gouvernement de notre pays et ils suivront avec le plus vif intérêt la carrière diplomatique de celui qui, pendant la durée de son séjour au Canada, a su représenter la France avec tant de sagesse et de dignité.

En félicitant M. le Consul Général de la promotion qui vient de lui être accordée, la Chambre de Commerce se fait un devoir d'associer à son nom celui de son épouse Madame Bonin. Depuis son arrivée au Canada, Madame Bonin a pris une part très active aux questions intéressant la colonie et aux manifestations philanthropiques ou patriotiques organisées par nos sociétés françaises.

Madame Bonin est la fille de M. Camescasse, ancien préfet de police, Député et Sénateur. Sa mère s'est mariée en secondes noces au Duc de Tarente, petit-fils du Maréchal MacDonald. Madame Bonin a accompagné son mari dans la plupart de ses voyages, notamment en Indo-Chine et aux Indes et dans ses postes diplomatiques en Egypte et à Constantinople.

Madame Bonin s'est associée de la façon la plus intime à toutes les œuvres françaises de guerre à Montréal, mais plus particulièrement à la section française du Fonds patriotique canadien, dont elle était la présidente du Comité des dames. Madame Bonin s'est fait remarquer par son dévouement inlassable à visiter les femmes de nos réservistes français. A toutes elle a prodigué, avec le tact qui lui est particulier, sa sympathie et ses encouragements. Les épouses de nos compatriotes qui sont dans les tranchées sont unanimes dans l'expression de leur regret sincère du départ prochain de Madame Bonin en laquelle elles ont toujours trouvé une amie fidèle et dévouée, une Française douée d'un grand cœur.

Dénonciation de la Convention Commerciale Franco-Canadienne de 1907

Les journaux ont annoncé la dénonciation par la France de tous ses traités de Commerce avec l'Etranger, et il a été ajouté parfois que cette dénonciation prendrait effet à dater du 1er Mai 1919. Cette information est inexacte, en ce qui concerne cette dernière date, tout au moins pour ce qui a trait au traité Franco-Canadien.

En effet, d'après les termes de la Convention Commerciale de 1907, il est prévu qu'en cas de dénonciation de cette Convention par l'une des parties en cause, l'effet

pratique de la dénonciation ne pourrait prendre date que douze mois après le jour de réception, par l'autre partie, de l'avis officiel de dénonciation.

Or, M. le Consul Général de France vient d'être informé par son gouvernement que la notification de la dénonciation de la convention sera datée du 10 septembre 1918, date d'où partira le délai de 12 mois prévu pour qu'elle prenne fin.

Echanges franco-canadiens

Le Bulletin Spécial de Juillet 1917 de notre Chambre de Commerce a publié, sur la situation économique au Canada en 1917, un article au cours duquel les échanges franco-canadiens étaient étudiés tout spécialement. On y voyait exposés et comparés les chiffres d'importation, tant au Canada qu'en Europe, des principaux articles faisant l'objet d'échanges entre nos deux pays, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1914, c'est-à-dire l'année ayant précédé la guerre, puis pour les années se terminant en 1915, 1916 et 1917.

Il résulte de ces chiffres que la situation réciproque des deux pays, en ce qui concerne leurs échanges, était l'an passé à l'inverse, à peu de chose près, de ce qu'elle était avant la guerre; c'est-à-dire que, en 1914, sur le chiffre global des échanges entre le Canada et la France, la part des importations au Canada d'articles français était de 80% environ, et celle des importations canadiennes en France de 20% environ.

En 1917 au contraire, les importations en France de marchandises canadiennes s'élevaient environ à 90% du montant total des échanges alors que 10% seulement de ce montant restaient aux importations d'articles français au Canada.

Sans doute cette situation, due aux circonstances actuelles, n'est que passagère, et si la fabrication en Fran-

ce a été ralentie, la production canadienne au contraire a dû s'accroître prodigieusement pour faire face aux besoins créés en France par la guerre.

Les tableaux publiés dans notre Bulletin Spécial de l'an passé permettaient d'ailleurs de se rendre compte pour chaque article des fluctuations de ces échanges.

Cette même comparaison, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1918 ne sera pas possible, les statistiques canadiennes n'ayant pas publié cette année les détails relatifs à l'origine des importations ou à la destination des exportations, conformément au désir exprimé par le Gouvernement Britannique.

Nous trouvons néanmoins dans ces statistiques les chiffres totaux des échanges entre le Canada et la France et nous y voyons qu'au cours de l'année fiscale terminée le 31 mars 1918, le chiffre des importations au Canada d'articles français serait tombé à environ \$5,275,000.00 (celui de 1914 était de 14½ millions) alors que le chiffre des exportations canadiennes vers la France aurait dépassé 200 millions de dollars (celui de 1914 n'atteignait pas quatre millions).

C'est à dire qu'aujourd'hui les exportations canadiennes vers la France atteignent 97½ des échanges alors que les importations françaises au Canada ne comptent plus que pour 2 1-2% du total de ces transactions.

Le docteur Lachapelle

Les nombreux amis que comptait le docteur Lachapelle dans la Colonie Française de Montréal ont appris avec un profond regret la mort de cet homme de bien, qui vient de s'éteindre à l'âge de soixante-treize ans.

Né en 1845 il fit ses études médicales à Montréal, fut reçu docteur en médecine en 1869 et acquit rapide-



Docteur LACHAPELLE

ment la réputation d'être un des plus habiles praticiens de la Province de Québec. Une partie de sa vie fut consacrée à l'étude des questions d'hygiène et il prit une part active au remaniement de la législation médicale.

En 1876 il fonda la revue de "L'Union Médicale" dont il s'occupa jusqu'en 1894. Lors de la violente épidémie de petite vérole en 1885 il se distingua par son in-

lassable dévouement dans la lutte contre le fléau parmi la classe ouvrière, dévouement qui lui valut des remerciements de tous les points du Canada. Il fut gouverneur du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, Président de la Convention de l'American Public Health Association, délégué au Congrès pan-américain, à Mexico, délégué au Congrès Médical de Paris, Président du bureau d'hygiène provincial. Il était depuis douze ans Président de la Corporation de l'hôpital Notre-Dame, dont il fut un des fondateurs et dont il s'occupa avec le plus grand dévouement pendant trente huit ans. Il eût la joie de le voir progresser d'année en année et lorsque quelques semaines avant sa mort une souscription publique en faveur de cette institution produisit la somme de trois cent cinquante mille dollars c'est avec un orgueil légitime qu'en annonçant ce superbe résultat il déclarait que l'hôpital Notre-Dame était enfin établi sur des bases solides.

Depuis la déclaration de la guerre il prenait une part active aux travaux du Fonds Patriotique, du Comité France-Amérique, de l'Aide à la France dont il était un des généreux bienfaiteurs.

Homme studieux, d'un esprit fin et cultivé, il était l'ennemi de l'apparat. Très charitable il accomplissait le bien sans ostentation et subventionnait généreusement toutes les Sociétés de Bienfaisance de Montréal. Le gouvernement Français lui avait conféré la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1898. La France perd ici un ami fidèle et les oeuvres françaises un bienfaiteur et un protecteur dévoué.

Restriction des importations au Canada

Par son arrêté en Conseil en date du 3 Juin 1918, son Excellence le Gouverneur général du Dominion du Canada a décidé ce qui suit:

Attendu qu'il est désirable de remédier autant que possible aux conditions défavorables de l'échange qui affectent sérieusement la finance et le commerce du Canada et de restreindre les dépenses sur les articles qui, dans les circonstances actuelles, ne sont pas essentiellement nécessaires à la santé et au confort de la population.

Par conséquent, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, à la recommandation du Ministre de l'Industrie et du Commerce, et sous l'empire et en vertu des pouvoirs conférés au gouverneur en conseil par la Loi des mesures de guerre, 1914, et autrement, de décréter que l'Importation au Canada de tous les articles énumérés dans la liste ci-annexée (liste des importations restreintes) soit par les présentes prohibée, sauf sous permis qui doit être obtenu du ministre des Douanes à la recommandation de la Commission du commerce de guerre.

RODOLPHE BOUDREAU.

Greffier du Conseil privé.

LISTE DES IMPORTATIONS RESTREINTES

Articles imposables.

	No du tarif douanier.
Ale, porter, lager et autre bière, en bouteilles.	147
Ale, porter, lager et autre bière, en fûts.	146
Bière de gingembre.	711
Tables pour jeu de bagatelle et autres jeux.	518
Billes, queues, râteliers et procédés pour queues de billard et de bagatelle.	518
Paniers de toutes sortes, n.d.	622
Cloches et gongs, n.d.	352
Tables de billard.	518
Bateaux ouverts, bateaux de plaisir, bateaux à voile barqués et canots.	590
<i>Peintures:</i>	
Photographies, chromos, chromotypes, artotypes, oléographies, peintures, dessins, tableaux, reproductions par décalcomanie de toutes sortes, gravures et estampes, ou leurs épreuves, et oeuvres d'art semblables n.d., impressions sur fond bleu et plans d'architecture.	180
<i>Voitures:</i>	
Automobiles d'une valeur de \$1,200.00 et plus, livrées à l'endroit de fabrication.	438
Torpilles (torpedoes) pétards et pièces d'artifice de toutes sortes.	665
<i>Noix:</i>	
Amandes, décortiquées.	114
" non décortiquées.	109

du Brésil non décortiquées	109
"Pécanes" non décortiquées et pistaches de terre décortiquées, n. d.	109
Grosses noix (Walnuts) non décortiquées.	109
Toutes autres noix, non décortiquées, n. d.	109
Toutes autres noix, décortiquées.	114

Fruits verts:

Mûres, groseilles, framboises et fraises, n. d.	95
Cerises.	95
Canneberges (Atocas).	96
Groseilles à grappes.	95
Raisins.	100
Pêches.	102
Prunes.	97a
Coings, abricots, poires et hectarines, n. d.	97
Tous autres fruits n. d.	96

Or et argent:

Articles en or et en argent n. d.	362
Articles dorés et argentés par des procédés électriques n. d.	362
Argent Sterling ou autre argenterie n. d.	362

Poudre:

Poudre à canon, à mousquet, à carabine, à fusil de chasse, et poudre à chasse en boîte de fer-blanc, n. d. (sauf pour les fins de guerre)	668
Cartouches de fusil, carabine, et pistolet ou autres munitions, n. d. (sauf pour les fins de guerre)	424
Bourres, capsules, amorces et boîtes à cartouches (sauf pour les fins de guerre).	424
Gaines ou étuis à fusil ou à pistolets, gibecières, outils à faire des cartouches et ceintures à cartouches de toute matière.	424
Fusils, carabines, y compris les fusils et carabines à vent (autre que des jouets) mousquets, canons, pistolets, revolvers ou autres armes à feu (sauf pour les fins de guerre).	424
Patins de toutes sortes, à roulettes ou autres, et leurs parties.	423
Jus de limon et jus de fruits, contenant plus de 25% d'esprit de preuve.	151
Jus de limon et autres sirops, et jus de fruits n.d.	152
<i>Marbre:</i>	
Marbre, scié ou dressé au sable, non poli.	306
Marbre, non dégrossi au marteau ni dressé au ciseau.	305
Articles en marbre n. d.	307
Peinture à l'huile ou aquarelles et pastels, estimés à moins de \$20 chacun.	695

Parfums:

Huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées n. d. pour la chevelure, la bouche ou la peau.	234
Pommades, parfums français ou parfums de fleur,	

Mort du Lieutenant F. Le Bailly

La Chambre de Commerce Française et avec elle toute la colonie Française de Montréal, ont appris avec une profonde émotion la mort glorieuse du Lieutenant Fernand Le Bailly, tombé héroïquement au champ d'honneur sur le front Soissons-Reims, le premier jour de la contre-offensive des alliés, le 18 juillet.

Parmi nos compatriotes et les Canadiens-Français et Anglais avec lesquels il était en relation, M. Le Bailly ne laisse que des amis. Sa franchise, sa loyauté et sa générosité lui valaient l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connaissaient. Toute entreprise française trouvait en lui un collaborateur enthousiaste et généreux.

La Chambre déplore en lui la perte d'un de ses membres les plus dévoués, les plus actifs, les plus énergiques, dont la collaboration aurait été inappréciable dans la lutte économique d'après-guerre contre l'ennemi héréditaire.

Venu au Canada en 1906, il fondait quelques années plus tard une Maison d'importation de pierres précieuses dont son sens commercial, son activité et son énergie ont



Lieutenant F. Le Bailly

fait une des plus importantes du genre au Canada.

L'appel de la Patrie en 1914, le trouvait en Colombie Anglaise, en voyage d'affaires. Patriote ardent, possédant au plus haut degré cette qualité de tout bon Français, la haine profonde du Germain, il y répondit avec enthousiasme et malgré la distance il arrivait à ses frais en France à temps pour prendre part à la bataille de la Marne comme simple soldat dans l'armée du Général Mangin. Il se jeta

dans la mêlée avec une indomptable énergie qui lui valut très vite le grade de Sergent. Promu Sous-Lieutenant, il fut blessé en octobre 1915, cité à l'ordre du jour de l'armée, décoré de la croix de guerre avec palme. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le texte exact de cette très belle citation. Après sa convalescence il fut envoyé comme Officier-instructeur au dépôt de son régiment à Caen. Mais cette vie de l'arrière ne satisfaisait pas son activité débordante et sa conception du devoir. Après de nombreuses demandes successives et répétées pour être envoyées sur le front français à Salonique et dans l'artillerie d'assaut, sa douzième demande pour cette nouvelle arme est agréée. Promu Lieutenant, après une période d'instruction il conduit ses 4 tanks à l'attaque. Il participe aux contre-attaques de Juin dernier et sa conduite héroïque lui vaut cette magnifique citation :

A circulé à pied durant tout le combat sous un feu violent de balles et d'obus pour diriger sa batterie et maintenir la liaison entre l'infanterie et ses chars. A pu ainsi assurer la réussite de l'attaque.

Et le général commandant le groupe d'armées le décore sur le champ de bataille de la croix de la légion d'honneur et ajoute une autre étoile au ruban de sa croix de guerre.

Deux autres de ses camarades étaient décorés avec lui. Il fut donc l'un des trois premiers officiers du corps des tanks à recevoir la croix d'honneur.

C'est dans une de ses héroïques charges qu'il est tombé en vrai héros.

La Chambre s'incline avec une profonde émotion un patriotique respect devant sa tombe, fière d'avoir compté parmi ses membres ce brave entre les braves; et elle prie Madame LeBailly et sa famille d'accepter l'expression de sa très profonde sympathie.

Nous donnons ci-dessous quelques passages d'une lettre de M. Maurice Le Bailly à M. René Le Bailly écrite quelques jours après la mort de leur frère le Lieutenant Fernand Le Bailly. M. Maurice Le Bailly faisait partie du même groupe d'artillerie d'assaut que notre regretté compatriote :

Dans quelle tristesse a dû te mettre le télégramme envoyé par Mesnage et moi au reçu de la terrible nouvelle nous annonçant la mort de notre cher Fernand.

Nous n'avons pas encore de détails en dehors de quelques lignes que m'adresse son capitaine.

Notre frère fut tué en plein combat dans son tank à la tête de sa batterie par un obus qui vint éclater dans l'appareil. La mort fut instantanée et nous avons du moins cette atténuation à notre peine de savoir qu'il n'eut pas la douleur de cette terrible vision de laisser sa femme et ses petits enfants désespérés.

Pauvre cher Fernand ! Il est mort en brave et de la façon qui correspondait le mieux à son besoin d'action et à sa conception du Devoir.

Si tu savais, mon cher René, combien tout le monde t'aimait. Ses camarades, ses inférieurs, ses chefs aussi n'avaient qu'un mot pour le dépeindre: "Quel chic type" et toujours dit avec l'accent admiratif.

J'ai vécu sur le front avec lui ces trois derniers mois. Te dire l'affection qui nous unissait serait vain. Ces trop courts moments passés ensemble en des circonstances particulières avaient accentué encore notre plus que fraternelle amitié. C'était mon seul ami, le seul homme en qui je n'ai jamais trouvé qu'un modèle malgré mon existence mouvementée et la diversité des hommes avec lesquels j'ai vécu.

On a pu ramener son corps à l'arrière et l'enterrer à Cutry, à 6 kilomètres sud de Vic sur V (Aisne) près de la route Soissons — Château Thierry.

Extrait d'une lettre de Mme Le Bailly digne compagne d'un héros, montrant avec quelle courageuse simplicité nos Françaises acceptent le sacrifice:

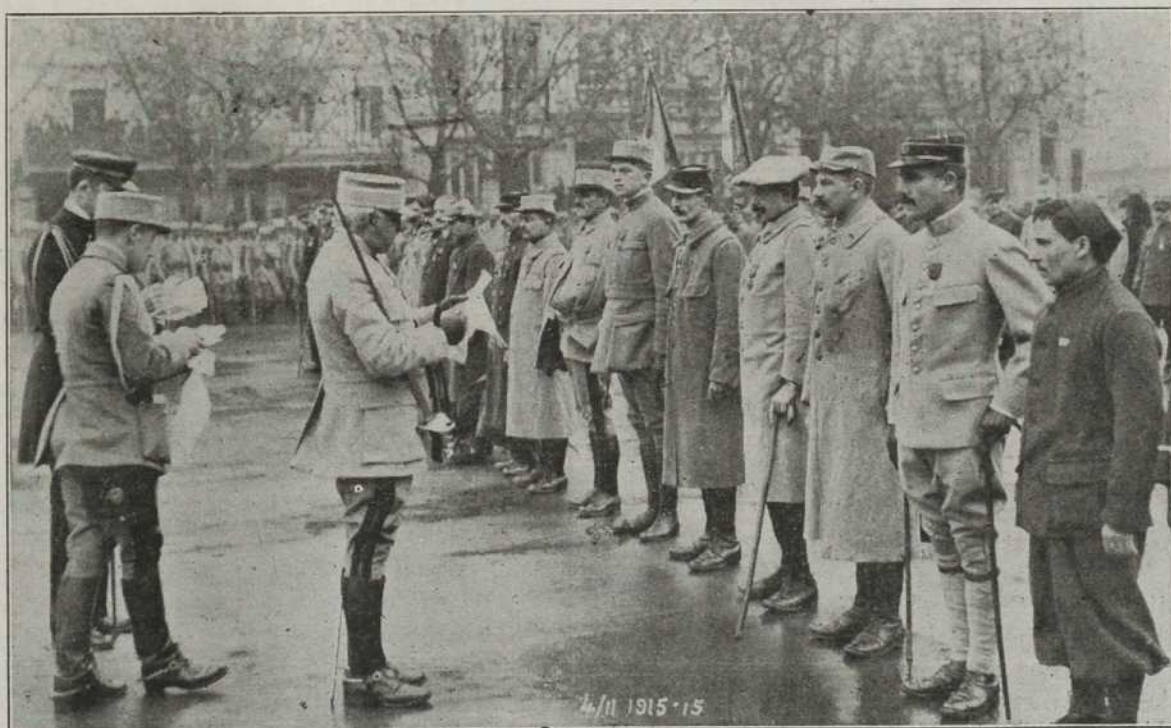
Je propose qu'une motion de condoléances soit envoyée par notre Chambre à sa veuve et ses enfants.

Vous verrez par le Communiqué spécial ci-joint le rôle prépondérant joué par les chars d'assaut dans nos dernières attaques.

LES CHARS D'ASSAUT

Depuis le 18 juillet, jour de la contre-offensive française entre Aisne et Marne, nos chars d'assaut ont pris une part glorieuse à la bataille.

Après avoir enfoncé les lignes ennemies et facilité la ruée en avant de notre infanterie, ils n'ont cessé d'accompagner ou de précéder nos troupes et celles de nos alliés dans leur progression. Faisant preuve d'une habileté manœuvrière, d'une audace hors de pair, les équipages ont poussé leurs chars au plus fort de la bataille, ne reculant devant aucun obstacle, attaquant les centres de résistance et les batteries adverses sous le feu terrible des mitrail-



Remise de décorations au Lieutenant F. LeBailly et à ses camarades.

Mon pauvre brave est mort en héros, mais je savais que s'il mourait ce serait ainsi... Quelle perte irréparable pour mon cœur et ma vie... Mais je vais m'appliquer à avoir du courage pour nos enfants.

A la date du 28 juillet dernier, M. C. A. Chouillou ancien Président de notre Chambre, nous adressait de France les lignes suivantes:

"Je vous confirme ma lettre vous annonçant la décoration de notre collègue et ami F. LeBailly.

Aujourd'hui je suis au désespoir d'avoir à vous annoncer qu'il a été tué le 18 juillet devant Soissons, en conduisant sa batterie de chars d'assaut à l'attaque.

Nous perdons en F. LeBailly un collègue dévoué, un patriote et un soldat plein d'ardeur, de courage et de confiance en la victoire, dont notre Chambre peut être fière.

leuses et des canons spéciaux que l'ennemi concentrait sur eux. Tant de bravoure a obtenu les meilleurs résultats. Chaque section de chars a réduit une moyenne de 15 à 20 mitrailleuses allemandes. Un certain nombre d'entre eux, prenant à partie des batteries, ont mis le personnel hors de combat et assuré la capture du matériel. Les pertes subies par l'ennemi du fait des chars d'assaut sont, au dire des prisonniers, très élevées. Du 18 au 23 juillet, les chars d'assaut ont participé quotidiennement aux attaques et la plupart ont exécuté deux sorties et certains retournèrent au combat à quatre ou cinq reprises dans la même journée. A cette date, chaque compagnie comptait trois jours de combat et des mécaniciens ont eu à leur actif jusqu'à trente heures de conduite les 18 et 19 juillet. — (Officiel).

L'exportation française au Canada

Immenses possibilités d'expansion commerciale

Pendant que les armées alliées conduisent leurs opérations militaires contre l'envahisseur, il importe que l'armée économique française entre résolument et pratiquement dans l'arène et se prépare sans délai à résoudre les problèmes industriels et commerciaux qui surgiront dès la fin de la guerre.

Il s'est fait déjà bien du travail utile, mais, en grande partie sur place, en France même. C'est le sénateur Herriot, maire de Lyon — un homme d'action — qui en 1916 organise la première foire de Lyon qui se continue, avec un succès croissant, d'année en année.

Bordeaux suit l'exemple et en septembre 1916 nous avons la première Foire de Bordeaux et la seconde en septembre 1917.

Paris emboîte le pas; en mai 1917, nous avons la Foire de Paris, l'exposition des articles de Paris, articles de luxe, modes, bijoux, etc., à la production desquels préside la maîtrise impeccable du goût français.

Le nombre des exposants augmente d'année en année dans des proportions encourageantes au possible. C'est de bon augure.

D'autre part, sous les auspices de la Chambre de Commerce de Paris, a été créée l'Association Nationale d'Expansion Economique, un autre pas de fait dans la saine direction du développement du Commerce extérieur de la France.

Une autre organisation travaillant dans un ordre d'idées pratiques, c'est l'Union Nationale pour l'exportation des Produits Français, fondée par M. Raoul Peret, ancien Ministre du Commerce en France, et qui favorise la formation de groupes Coopératifs d'exportation.

Enfin, signalons une organisation qui est appelée à rendre de grands services au Commerce d'exportation: l'Union Intersyndicale des Marques de Commerce fondée par M. Raynal Legouer, ingénieur-électricien.

Parmi les organes de la presse qui s'occupent d'exportation, il y a "L'Exportateur Français" qui a pour directeur M. Maurice Ajam, député et ancien Sous-Secrétaire d'Etat; "Le Soir" journal commercial quotidien; le "Moniteur du Commerce", hebdomadaire; "La Victoire Economique", hebdomadaire; "L'Initiative Commerciale", mensuelle; "Commerce et Industrie", mensuel; "Le Mercure", organe de la Fédération Française du Commerce International.

Tous ces différents organismes travaillent, chacun dans sa sphère d'activité, à l'expansion économique Française.

Pour bien faire, il conviendrait d'étendre à l'étranger en général et, au Canada en particulier, l'action française — une propagande suivie au moyen d'une publicité

éducative persévérante consacrée aux industries essentiellement françaises qu'on a essayé d'imiter, mais qu'on ne saurait égaler — le bon goût étant un article essentiellement français. Les Industries de la Mode, Confections, Gants, Velours, Soieries, Lainages, Rubans, Bijoux, Parfumerie et Savons, Conserves Alimentaires, Articles de fantaisie, etc., devraient, dès à présent, travailler le terrain canadien au point de vue du développement du commerce d'exportation et de l'obtention par le commerce et l'industrie de France d'une augmentation substantielle des commandes obtenues dans le passé et d'une bonne part de celles qui avant la guerre allaient à l'Allemagne et qui, à elles seules, représentent un chiffre d'affaires des plus éloquentes par lui-même.

L'Honorable Georges Foster, Ministre du Commerce en a dressé le bilan en 1914 et les intéressés peuvent en obtenir copie en s'adressant au Ministère du Commerce, à Ottawa.

Il s'agirait de grouper les différents syndicats représentant les grandes industries françaises, les Chefs d'Industrie, les banquiers, les maisons de commission, les compagnies de chemins de fer et de navigation et de former un fonds de publicité pour développer à l'étranger le commerce d'exportation en développant le goût du public au moyen de la publicité des journaux, en faveur d'articles d'exportation française.

C'est le moment ou jamais d'ensemencer, si l'on veut récolter.

Les Etats-Unis ont bien compris la situation et, de là à se mettre à l'oeuvre, il n'y avait qu'un pas qui a été vite franchi sans, pour cela, qu'on ait, un seul instant, diminué l'effort dans la direction de l'approvisionnement des Alliés en munitions, en provisions, en matériel de guerre de toute nature.

C'est en 1916 que les Etats-Unis se sont plus particulièrement appliqués à la solution des problèmes de commerce d'après-guerre. Un groupe de chefs d'industries, de capitalistes, de banquiers se mit résolument à l'oeuvre et forma une association chargée de la mission de formuler dans ses grandes lignes une programme d'exportation des Etats-Unis et de créer une organisation pratique pour mettre à exécution, pour réaliser le dit programme d'exportation. Ces hommes d'affaires, ces industriels, ces capitalistes organisèrent donc la American International Corporation, au capital respectable de cinquante millions de dollars, dont la moitié versée.

Représentez-vous ce que peut réaliser une organisation de cette envergure. Lorsque l'association eut besoin de navires pour transporter ses marchandises dans l'Amérique du Sud, elle se trouva confrontée par les taux éle-

vés du fret. Que fit l'Association? Elle fit l'acquisition de quatre navires qu'elle paya quatre millions de dollars.

Le résultat? le voici: le premier état annuel de l'Association montre un profit de près de vingt pour cent (20%) sur le capital payé, pendant la première année d'opérations.

Cet exemple typique de l'esprit d'initiative Américain n'est pas isolé; on pourrait, en analysant le développement de certaines industries des Etats-Unis, trouver des centaines d'exemples d'organisation basés sur la volonté, la détermination d'atteindre un but déterminé — des résultats.

Pour en revenir à la propagande française, la campagne de publicité de journaux consacrée successivement aux différents groupes d'industries intéresserait la mas-

sé aux produits français de marque dont elle ferait valoir la supériorité et préparerait les voies aux voyageurs directs spécialisés dans un certain groupe coopératif de produits, ou aux agents locaux bien renseignés, bien outillés au point de vue modèles, échantillons et littérature commerciale appropriée à la mentalité de la clientèle visée et non pas, comme cela est arrivé trop fréquemment dans le passé, aux idées du fabricant qui s'inspire trop de son milieu ambiant et pas assez des habitudes, des goûts d'une clientèle qui vit à des milliers de milles de son usine.

Les intéressés trouveront au Canada tous les concours désirables dans cet ordre d'idées et la Chambre de Commerce Française est l'intermédiaire tout indiqué pour assurer aux groupes d'exportation les services de publicistes qualifiés et responsables.

L. J. FRANCOIS.

L'honorable Philippe Roy

Commissaire général du Canada en France

Tous les Français résidant au Canada viennent d'apprendre avec plaisir la nomination de Monsieur Philippe Roy au grade de Commandeur de la légion d'honneur.



Hon. Ph. Roy

Tous ceux qui ont pu le voir à l'oeuvre au Commissariat Général à Paris savent que l'homme affable qui y dispense si généreusement l'hospitalité canadienne est un

grand ami de la France, travaillant sans relâche au resserrement des liens intellectuels qui relient le Canada et la France et à l'amélioration des relations commerciales entre les deux pays.

Né à St-François, dans le Comté de Montmagny, Province de Québec, le 13 Février 1868, M. Philippe Roy fit ses études classiques au collège Ste-Anne de la Pocatière et sa médecine à l'Université Laval. Le jeune docteur canadien-français alla s'établir dans l'Ouest, à Edmonton où il épousa Mademoiselle Helen Young en 1899.

Il se lança dans le journalisme et devint administrateur général du Courrier de l'Ouest et de la Compagnie Jaspers Limited d'Edmonton. Il mit toute son influence et toute son énergie au développement de l'immigration française au Canada et chercha à intéresser les capitalistes français aux grandes entreprises industrielles du Dominion. Appelé au Sénat fédéral par Earl Grey en Mars 1906, il donna sa démission quand il fut nommé commissaire Général du Canada en France par Sir Wilfrid Laurier. En entrant en fonctions, M. Roy dit que tous ses efforts tendraient à améliorer les relations amicales et commerciales entre le Canada et la France et ceux qui le connaissent savent qu'il a pleinement réussi. Sa tâche est devenue beaucoup plus importante depuis le début de la guerre et il a pris une part importante aux manifestations de toutes sortes du Canada envers la France, dons en nature, hôpitaux, reconstruction de territoires dévastés, adoption de réfugiés, etc. Le geste du Gouvernement français reconnaît ainsi, dans la personne du représentant officiel du Canada en France, toutes ces générosités et tous ces efforts et est hautement apprécié par les nombreux amis de M. Philippe Roy.

Revue financière

La bourse de Montréal a été peu active pendant le premier semestre de 1918, mais bon nombre de valeurs ont enregistré des gains assez importants. Parmi les groupes en vedette citons les aciéries, les minoteries et les textiles. Toutes les valeurs de ces compartiments bénéficient des circonstances qui font que leurs produits sont l'objet d'une très forte demande.

ACIERIES:—L'action du Dominion Steel a été active, mais son cours n'accuse qu'un dollar d'augmentation sur la clôture de 1917. La situation financière de la compagnie paraît excellente. L'action du Steel Company of Canada passe de \$49 à 65, hausse que paraît justifier la forte position acquise par cette compagnie, au cours de ces trois dernières années. L'action ordinaire du Canadian Car passe de 18 à 35, la privilégiée de \$49 à 83, avance qui présage un paiement partiel des dividendes arriérés. Les difficultés rencontrées par cette société dans l'exécution des contrats qu'elle avait passés avec le gouvernement russe, sont aplanies et bien que le résultat soit loin d'être ce qui avait été escompté, les profits obtenus peuvent être considérés satisfaisants si on tient compte des circonstances.

TEXTILES:—Toutes les sociétés appartenant à ce groupe présentent des bilans qui font ressortir des augmentations considérables de profit. L'action du Dominion Textile, qui était cotée à \$80 fin décembre, s'est avancée à \$90. Le Canadian Cotton passe de 43 à 45, le Penman, qui paraît dans une situation financière particulièrement forte, passe de 65 à 74.

MINOTERIES:—La situation financière de toutes les minoteries s'est considérablement fortifiée au cours de ces deux dernières années. Nous voyons, pendant le dernier semestre, l'Ogilvie passer de 146 à 175, le Lake of the Woods de 120 à 133, le Maple Leaf de 92 à 107 et le St. Lawrence Flour Mills de 50 à 78.

Tels sont les groupes, qui ont été l'objet de l'attention du public, pendant le premier semestre de cette année.

PULPE ET PAPIER:—A noter l'inactivité des valeurs de pulpe et de papier sur lesquelles s'était concentrée l'attention des spéculateurs l'an dernier. Nous trouvons le Laurentide à 166, le Riordon à 118, l'Abitibi à 48, tous presque sans changement. Les exportations de pulpe et de papier représentent une valeur de \$71,755.000, pour l'année écoulée comparée à \$14,659.000 seulement en 1912.

ELECTRICITE:—Les valeurs d'électricité n'ont été l'objet que de peu de transactions. Le Montreal Power finit à \$70, le Shawinigan à \$111½, le Laurentide Power à 52. La situation de ces trois compagnies paraît bonne et elles ne semblent pas être affectées sérieusement par l'augmentation du prix de la main-d'oeuvre.

CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS:—L'action du Canadian Pacific Railway reste stationnaire autour

de \$150. Les recettes brutes de la compagnie pendant le premier semestre de cet exercice se sont élevées à 72,000,000 comparées à 54,000,000 pendant les six premiers mois de 1914. En raison de l'augmentation du prix de la main-d'oeuvre, du charbon et des matériaux, ses recettes nettes ne sont que de \$14,706,000, soit \$500,000. inférieures à celles de 1914 et de 6,000,000 dollars en dessous de celles de l'an dernier. Les dépenses atteignent 79% des recettes brutes alors qu'il y a quatre ans elles n'étaient que de 65%. En Janvier dernier les recettes nettes ont accusé une diminution de 51,9%, en Février de 70%, en Mars de 25% sur l'année précédente, ceci dû en partie à ce que l'hiver a été exceptionnlement rigoureux. Les compagnies de chemins de fer canadiennes ont obtenu l'autorisation d'augmenter de 15% leurs tarifs en Mars, une seconde augmentation de 20% vient de leur être accordée et ceci devrait contribuer à améliorer considérablement le résultat de l'année 1918.

Les compagnies de Tramways sont durement éprouvées par l'augmentation du prix de la main-d'oeuvre. Le dividende du Montreal Tramways vient d'être suspendu. Le Twin City coté maintenant à 65 vient d'être l'objet de la même mesure, le Toronto est coté à 60, son dividende ayant été réduit de \$8 à \$4, il y a quelques mois; le Winnipeg coté il y a 5 ans à \$250, est à 45.

Parmi les industrielles dont il n'est pas fait mention plus haut, une valeur mérite de retenir l'attention: le Canada Cement. L'action ordinaire a été peu active mais reste très ferme à 61. Le dividende de \$6 paraît raisonnablement assuré. La privilégiée est ferme aussi à 92.

EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT CANADIEN:—La demande de ces titres prend des proportions de plus en plus considérables. Le 1925, 5%, est à 95½, le 1931, 5%, à 95, le 1937, 5%, à 93¾. L'emprunt de la Victoire 5½ est à 99½.

On a annoncé récemment qu'un nouvel emprunt serait fait en Octobre. Bien que les conditions n'en soient pas officiellement données, on sait que ce sera un 5½%, émis pour 5 ou 15 ans, au gré des souscripteurs. Il est probable qu'il sera émis au pair avec une bonification d'intérêt sur le premier coupon qui ramènerait le prix d'achat autour de 99½. Le résultat de l'emprunt de 1917 a dépassé les espérances des plus optimistes. On se rappelle en effet que les souscriptions se sont élevées à 400 millions de dollars. Tout fait présager que l'emprunt de 1918 remportera un succès analogue.

EMPRUNTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX:—A signaler aussi le succès qu'ont obtenues les émissions d'obligations de nos provinces de l'Ouest et de nos principales villes. Certes le taux n'est plus celui de l'avant-guerre. Le prix d'émission fait ressortir ces placements à 6, 6½ et dans plusieurs cas à 7%. Toutes ont été absorbées avec une facilité qui fait présager des taux un peu moins élevés pour l'avenir.

La langue française. — Son utilité.

Quand il s'agit de la langue française on pourrait croire que ce sujet est suranné et que tout a été dit. Il est vrai que tous les écrivains impartiaux, à quelque pays qu'ils appartiennent, ont proclamé dans d'admirables dithyrambes la supériorité indiscutable de la Reine des langues. Il serait difficile de vouloir mieux écrire qu'ils ont écrit et oiseux de tomber dans des redites; mais il me semble opportun de s'attacher au côté pratique et utile, à la correction, à la défense et à la diffusion de la langue française.

Il est obligatoire que la langue française ne perde rien de son harmonieuse prononciation et de son inépuisable richesse, et c'est pour cela qu'il faut éviter toute négligence dans son enseignement sous peine de la laisser s'abâtardir. Il ne faut pas se contenter d'un langage quelconque trop souvent émaillé de locutions vicieuses et ne disons pas surtout, pour excuser nos fautes, que dans certaines provinces de France on ne parle pas mieux, mais souvent plus mal qu'au Canada; c'est un argument qui confine à l'absurde. Il n'y a pas deux façons de parler la langue française: on la parle avec plus ou moins d'éloquence, mais on la parle bien ou mal et en France, au Canada, comme dans tous les pays, il est facile de reconnaître ceux ou celles qui l'ont soigneusement apprise de la bouche de professeurs qualifiés. C'est pourquoi nous ne saurions trop attirer l'attention des autorités auxquelles incombe la lourde charge de l'Instruction Publique, sur la nécessité d'enseigner la parfaite prononciation française dans les Ecoles Normales d'où sortent chaque année les instituteurs et les institutrices de demain. Qu'il nous soit permis de citer l'exemple que nous fournit le "Conservatoire Lassalle" de Montréal, cette institution éminemment française, qui, en outre des résultats indéniables obtenus chez les élèves depuis près de onze ans, a fourni un nombre respectable de professeurs d'élocution française, qui propagent la bonne prononciation française.

Oui, il importe plus que jamais que tous nos efforts tendent à la correction, à la défense et à la propagande de la langue française surtout dans les pays alliés qui ont eu à cœur non pas seulement de protéger la France mais aussi de sauver l'Humanité d'un pouvoir dominateur sans bornes et d'un joug barbare sans merci.

Quand on a lu ce qui a été écrit en prose ou en vers, depuis quatre ans, dans cette belle langue française, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle a été par sa douceur la consolatrice des veuves et des orphelins, par sa noblesse le réconfort de ceux qui auraient pu faiblir ou désespérer, par sa puissance c'est elle encore qui a entraîné les stoïques et courageux défenseurs de la Patrie pour repousser et barrer la route à l'envahisseur.

C'est ce que les Etats-Unis et l'Angleterre ont compris et c'est pourquoi la langue française fera désormais partie du programme des études dans ces deux grands pays.

Il a été décidé tout dernièrement à Londres qu'elle occuperait désormais la première place dans l'enseignement des langues vivantes et cela ne peut avoir, à tous les points de vue, qu'un heureux résultat, surtout en ce qui concerne les relations commerciales et aussi peut-être pour mieux faire apprécier la mentalité française par la lecture des bons auteurs.

Je suis sûr que la France comprendra elle aussi toute l'utilité d'enseigner davantage à la jeunesse la langue anglaise. Unis sur les champs de bataille par une amitié cimentée dans le sang répandu pour leurs libertés, les fils des deux nations parlant les deux langues pourront mieux se connaître et conséquemment s'estimer davantage.

Aux Etats-Unis l'enthousiasme pour la langue française est indescriptible. De partout des demandes affluent dans le but d'avoir le plus possible des professeurs de français. Cela n'a rien de surprenant quand on sait le geste admirable de la Grande République Américaine, et comment elle a pris place dans les rangs des Alliés. Apui moral, militaire, financier, elle apporte tout à la France comme une grande soeur dont le cœur est plein de reconnaissance et de générosité. Elle veut, elle aussi, que ses soldats, que ses enfants apprennent "Le beau parler de France", pour affirmer plus encore son amour et rapprocher les distances.

Au Canada le bilinguisme n'est pas seulement utile mais indispensable. Je ne veux pas appuyer sur des questions trop délicates concernant la langue française qu'en certains milieux on voudrait amoindrir et même, chose incroyable, supprimer; je me contenterai de signaler les grands dangers à courir si l'on ne considère la nécessité d'une bonne entente, les intérêts commerciaux et l'avenir du pays. On peut constater que dans l'Ontario et dans les provinces de l'Ouest les représentants ou les voyageurs des maisons de commerce françaises sont en nombre très restreint et pourtant aujourd'hui et surtout demain il faut que les relations commerciales prennent un plus grand essor. La connaissance de la langue française aidera puissamment à la réalisation de nos légitimes et pratiques espérances. Il n'est pas douteux qu'à l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, toutes les Provinces du Dominion comprennent toute la logique qui se dégage de ces simples et courtes remarques; mais pour atteindre ce but il importe que de part et d'autre les luttes violentes cessent, que le fanatisme fasse place à la raison, que les droits constitutionnels soient respectés, et, qu'inspirés par des intérêts communs tous comprennent que le temps est venu de sceller une inaltérable concorde.

Et si jamais il devait en être autrement, ô Verbe français, ni les attaques, ni les tentatives de destruction ne pourront t'atteindre, tu es invulnérable. Claironnant quand même, tu résonneras toujours par le monde, tu es immortel!

ANDRE DE CUBZAC

Notre Langue

Notre langue naquit aux lèvres des Gaulois,
Ses mots sont caressants, ses règles sont sévères,
Et, faite pour chanter les gloires d'autrefois,
Elle a puisé son souffle aux refrains des trouvères.

Elle a le charme exquis du timbre des latins,
Le séduisant brio du parler des Hellènes,
Le chaud rayonnement des émaux florentins,
Le diaphane et frais poli des porcelaines.

Elle a les sons moelleux du luth éolien,
Le doux babil du vent dans les blés et les seigles,
La clarté de l'azur, l'éclair olympien,
Les soupirs du ramier, l'envergure des aigles.

Elle chante partout pour louer Jéhova,
Et, dissipant la nuit où l'erreur se dérobe,
Elle est la messagère immortelle qui va
Porter de la lumière aux limites du globe.

La première, elle dit le nom de l'Eternel
Sous les bois canadiens noyés dans le mystère.
La première elle fit monter vers notre ciel
Les hymnes de l'amour, l'élan de la prière.

La première elle fit tout à coup frissonner
Du grand Meschacébé la forêt infinie,
Et l'arbre du rivage a paru s'incliner
En entendant vibrer cette langue bénie.

Langue de feu, qui luit comme un divin flambeau,
Elle éclaire les arts et guide la science;
Elle jette, en servant le vrai, le pur, le beau,
A l'horizon du siècle une lueur immense.

Un jour, d'après marins, vénérés parmi nous,
L'apportèrent du sol des menhirs et des landes,
Et nos mères nous ont bercés sur leurs genoux
Aux vieux refrains dolents des ballades normandes.

Nous avons conservé l'idiome légué
Par ces héros quittant pour nos bois leurs falaises,
Et, bien que par moments on le crut subjugué,
Il est encor vainqueur sous les couleurs anglaises.

Et nul n'osera plus désormais opprimer
Ce langage aujourd'hui si ferme et si vivace...
Et les persécuteurs n'ont pu le supprimer,
Parce qu'il doit durer autant que notre race.

Essayer d'arrêter son élan, c'est vouloir
Empêcher les bourgeons et les roses d'éclore;
Tenter d'anéantir son charme et son pouvoir,
C'est rêver d'abolir les rayons de l'aurore.

Brille donc à jamais sous le regard de Dieu,
O langue des anciens; combats et civilise,
Et sois toujours pour nous la colonne de feu
Qui guidait les Hébreux vers la Terre promise!!

W. CHAPMAN
Poète Canadien-Français.



Recommandations aux exportateurs français

Les quelques remarques qui suivent sont destinées à expliquer aussi brièvement que possible aux exportateurs français les conditions locales qui peuvent affecter le chiffre d'affaires possibles au Canada. Ces remarques ont en vue d'abord la fabrication et ensuite la vente des produits français au Canada.

L'article français de bonne qualité, l'article de luxe, bien fini et qui conserve son cachet particulier et distinctif est toujours assuré de trouver une clientèle qui consentira à payer un prix raisonnable pour l'achat de cet article.

Mais à côté de cette production essentiellement française il peut devenir intéressant, peut-être même nécessaire pour nos exportateurs, d'étudier la possibilité de créer l'article pouvant se vendre bon marché. Loin de nous l'idée de recommander à nos industriels d'avilir la fabrication française à produire un substitut à la "camelote" allemande, mais si notre industrie veut soutenir la concurrence américaine, japonaise, suisse et anglaise, elle doit étudier, dès maintenant, les moyens de produire, à côté de l'article de première marque, d'autres articles dont le prix sera abordable à toutes les bourses; nous sommes sûrs d'ailleurs que le bon goût et l'art français sauront donner, même à l'article bon marché, un cachet que n'auraient jamais pu avoir ses concurrents d'avant-guerre. Beaucoup d'usines du Nord de la France, détruites au cours des opérations militaires, seront reconstruites; de nouvelles installations, de nouveaux plans pourront être élaborés dans le but de fabriquer simultanément les deux genres d'articles.

Il ne faut pas oublier l'effort économique énorme que la France, si éprouvée, aura à accomplir; à part les neutres plus favorisés qu'elle, il y aura à compter avec les alliés eux-mêmes qui, moins exposés, n'auront pas à reconstruire leurs usines détruites et auront de ce chef une avance immense; il faut compter aussi sur l'effort que fera l'Allemagne pour se ressaisir et reprendre, autant qu'elle le pourra, la place qu'elle occupait avant la guerre. Herr Ballin et les capitalistes d'Hambourg posent déjà des jalons dans l'espoir d'obtenir des alliés des concessions économiques, des tarifs avantageux et, surtout, la certitude d'obtenir les matières premières si nécessaires à l'Allemagne. Les Alliés sauront sans doute régler les tarifs de façon à sauvegarder leurs intérêts et à récupérer, en partie du moins, les pertes immenses subies depuis 1914.

La conférence économique de Londres en 1916 faisait déjà prévoir l'établissement de tarifs préférentiels inter-alliés, de tarifs intermédiaires avec les neutres et d'un tarif spécial applicable à l'Allemagne et à l'Autriche; plus récemment un Congrès à Paris envisageait la prohibition d'entrée des marchandises allemandes; les associations maritimes de la Grande Bretagne ont décidé de boycotter l'Allemagne pendant une période de sept années pendant la-

quelle elles refuseront de charger ou de décharger aucun navire sur lequel se trouveraient des marchandises allemandes, ou aucun navire allemand à destination de l'Allemagne, ou de travailler et prendre passage sur des bateaux ayant des Allemands parmi l'équipage. Les fédérations maritimes françaises viennent d'adhérer au programme britannique. Demain, comme dit "La Liberté", les nations libres vont reconstituer sans les Allemands, et contre eux, une société internationale des mers qui rédigera le nouveau code maritime international. Les obstacles dus aux tarifs et les règlements douaniers pourront peut-être être tournés par l'Allemagne avec l'appui ou la connivence des neutres, il sera donc nécessaire aussi de restreindre à la plus simple expression la vente des matières premières de provenance française ou alliée à l'Allemagne, en ne lui accordant que le strict nécessaire à sa consommation. Dans ces conditions alors pourrions-nous lutter avec chance de succès et produire à des prix avantageux les articles de vente facile qui ne se fabriquaient avant la guerre qu'en Allemagne.

Une fois la fabrication assurée, l'article français riche et bon marché se vendra facilement si nos exportateurs se décident à traiter le Canada en grande nation. Le Dominion est, à juste titre, jaloux de son autonomie et désire qu'on traite directement avec lui. Le fait que l'ambassadeur de France auprès de Sa Majesté britannique réside à Londres n'oblige pas les exportateurs français à confier leurs intérêts à des représentants établis à Londres. Le Canada, aussi grand que l'Europe entière, avec une population qui augmente constamment réclame une représentation commerciale directe. Les représentants que nos exportateurs français choisissent presque toujours à Londres ou à New-York sont assez enclins à envoyer ici des articles anglais ou américains avant de placer les produits français; ceux qui cependant entrent au Canada par cet intermédiaire sont naturellement majorés de commissions et de frais supplémentaires qui en rendent le placement difficile.

Les produits de "Marque" pourraient donc être vendus par des agents établis au Canada et qui, ayant l'exclusivité de la vente de ces produits, se chargeraient, d'accord avec les maisons qu'ils représenteraient, de la publicité et de tout ce qui pourrait en assurer l'écoulement rapide. Les autres produits et articles français devraient être vendus aux maisons de gros ou de détail, ou à des dépositaires soit directement, soit par l'intermédiaire de nombreux voyageurs français parlant l'anglais et ayant une connaissance approfondie des articles qu'ils vendent; ils devraient être spécialisés afin de pouvoir, en connaissance de cause, estimer les changements qui peuvent être apportés dans la présentation d'un article pour répondre aux demandes de l'acheteur et aux conditions locales. Nous avons déjà mentionné au cours d'articles précédents comment certains manufacturiers ont perdu la vente de ma-

chines qu'ils s'entêtaient à peindre en rouge quand les acheteurs désiraient qu'elles fussent peintes en vert.

Ces voyageurs devraient venir au moins deux fois par an et visiter toutes les grandes villes du Canada; beaucoup viennent, en passant, jusqu'à Québec et Montréal, quand ils veulent bien s'arracher de New-York pour deux ou trois jours; il faut qu'ils viennent spécialement au Canada et qu'ils visitent les provinces anglaises de l'Ouest après avoir visité la province de Québec; à ce propos, il est utile de leur rappeler que pour obtenir un passe-avant, les faisant bénéficier de la ristourne des droits sur leurs collections d'échantillons, il est nécessaire que les boîtes ou malles qui les contiennent soient expédiées au Canada sans être ouvertes en route. C'est-à-dire qu'un voyageur visitant les Etats-Unis et le Canada devrait avoir deux séries d'échantillons; une série pour les Etats-Unis et une pour le Canada qui, à son arrivée à New-York, devrait être mise en consigne à la douane pour n'être ouverte qu'au Canada.

Autre conseil de détail; le voyageur anglais, le voyageur américain et, avant la guerre le voyageur allemand, descendent dans les meilleurs hôtels où ils traitent, avec leurs clients, la plus grande partie de leurs affaires; leur théorie est, évidemment, que représentants de bonnes maisons, ils doivent "bien représenter" et cette théorie est pleinement justifiée et appréciée par la clientèle américaine et canadienne. Le voyageur français, et cela est dû trop souvent à la lésinerie des maisons qu'il représente, cherche le petit hôtel ou la maison de troisième classe dont l'adresse seule a pour but d'étonner le client et qui invariablement crée une fâcheuse impression qui le met, dès le début, en état d'infériorité avec son confrère anglais ou américain.

Que nos voyageurs n'oublient pas surtout qu'il y a à Montréal une Chambre de Commerce Française où pourront leur être donnés tous les renseignements qu'ils désireront sur les tarifs, les chemins de fer, les banques, les lois commerciales et la solvabilité et la réputation de leurs futurs clients.

Ces renseignements seront adressés également à toutes les maisons françaises n'ayant pas de voyageurs et qui en feront la demande, particulièrement à celles qui désireront avoir au Canada des agents sûrs et ayant à cœur leurs intérêts. Et, à ce propos, il est utile de rappeler aux exportateurs le danger d'envoyer des marchandises en consignment sans s'être bien renseignés, au préalable, auprès de la Chambre de Commerce ou au Consulat Général à Montréal. Les trois-quarts de ceux qui obtiennent des marchandises en consignment laissent, faute de fonds, ces marchandises en entrepôt, ou se font faire des avances d'argent qu'ils ne peuvent rembourser et laissent vendre les marchandises pour frais d'emmagasinage et pour droits de douane.

La plus grande partie du travail de la Chambre de Commerce a consisté, pendant ces dernières années, à essayer de recouvrer, à l'amiable ou par l'intermédiaire des tribunaux, les paiements de marchandises envoyées en consignment par des exportateurs imprudents à des repré-

sentants sur lesquels ils n'avaient pas de renseignements sérieux.

Se défier enfin des longs crédits. Certaines maisons paient actuellement les importations 30 jours après la réception des marchandises. D'autres maisons, parfaitement honorables mais disposant de moindres crédits demandent des termes plus longs, 60 ou même 90 jours, c'est à l'exportateur de se renseigner d'abord sur la solvabilité des clients pour apprécier quel délai il y a lieu d'accorder.

Expédier directement de France au Canada ou par un port anglais dans le but de bénéficier du tarif douanier minimum, toutes marchandises venant de France et passant par les Etats-Unis, New-York par exemple, sont sujettes au tarif maximum. Accompagner les envois de factures en triplicata du modèle ci-contre qui peuvent être obtenues au Commissariat Général du Canada 19 Bd des Capucines ou à l'imprimerie Ferdinand Lévy & Cie 58 Rue Laffite à Paris, et qui doivent être accompagnées également du certificat d'origine dont le modèle est reproduit ci-après. Toute infraction à ce règlement entraîne des frais et des délais de dédouanement préjudiciables à l'exportateur aussi bien qu'à son représentant ou acheteur du Canada.

Voici la formule complète, contenant le certificat de la valeur et d'origine qui doit être écrit, imprimé ou estampé sur les factures d'articles qui doivent être entrés au Canada, d'après les taux d'un traité ou d'une convention, quand ces articles ont été vendus par l'exportateur avant leur chargement.

FORMULE M. A.

(verso de la facture)

Je soussigné, certifie ce qui suit:—

(1) Que je suis le exportateur des marchandises comprises dans la facture ci-dessus.

(2) Que la dite facture est à tous égards exacte et fidèle.

(3) Que la dite facture contient un relevé de compte montrant le prix réellement payé ou à payer pour les dites marchandises, la quantité, réelle des dites marchandises ainsi que tous les frais qui les frappent.

(4) Que la dite facture montre également la juste valeur courante des dites marchandises au moment et au point de leur exportation directe en Canada et à laquelle elles auraient été vendues à la même époque, au même point, en même quantité et sous le même conditionnement pour la consommation intérieure, sur les principaux marchés du pays d'où elles sont directement exportées au Canada, sans aucun escompte ou déduction pour argent comptant, ou du fait d'aucun "drawback" ou prime, ou du fait d'aucun droit régalién, qui leur serait appliqué, lorsqu'elles sont vendues pour la consommation intérieure et ne leur serait pas, lorsqu'elles sont exportées, ou du fait de leur exportation même ou pour quelque considération que ce soit:

(5) Qu'aucune facture différente des marchandises mentionnées dans la dite facture n'a été ni ne sera fournie à qui que ce soit; et

Service direct de navigation entre la France et le Canada

Rappelons pour mémoire quelques chiffres que nous avons déjà donnés dans des articles précédents, en réponse aux objections faites par certaines personnes par trop routinières qui s'opposaient à la création d'un service direct de navigation entre la France et le Canada, sous le prétexte qu'il n'y avait pas assez de frêt, surtout de frêt canadien, pour supporter une ligne de navigation.

Pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1914, la France avait importé au Canada des marchandises représentant une valeur de \$14,404,276 et en avait exportées pour une valeur de \$3,810,562. Pendant cette même année l'Allemagne avait importé au Canada pour une valeur de \$14,686,069 et en avait exporté pour une valeur de \$4,433,736. L'Autriche-Hongrie, de son côté, avait importé au Canada pour une valeur de \$1,787,473 et avait exporté des marchandises représentant une valeur de \$378,824.

Cependant l'Autriche organisait au début de 1914 un service direct Montréal-Trieste et l'Allemagne avait déjà deux services réguliers entre Brême, Hambourg et le Canada.

La Compagnie Canadienne "Allan Line" avait aussi organisé un service direct entre le Havre et le Canada avec des paquebots qui, d'après son contrat avec le gouvernement fédéral, devaient avoir une capacité minima de chargement de 4,500 tonnes, une installation frigorifique d'un cube déterminé, une vitesse minima de 12 noeuds et demi, avec pénalité de 2,800 francs par noeud ou fraction du noeud de vitesse moindre, à déduire, pour chaque voyage, du montant de la subvention annuelle d'un million accordée par le gouvernement fédéral.

Les distances calculées entre les ports d'attache et la France étaient de 2,941 milles marins de Montréal au Havre, pour le service d'été, et de 2,705 milles marins d'Halifax au Havre, pour le service d'hiver.

Le tonnage des bateaux français arrivant au Canada et en partant, pendant l'année fiscale 1913-1914 s'élevait à 184,049 tonnaux; le tonnage allemand, entrant et sortant, était de 567,543 tonneaux, le tonnage autrichien de 120,566 tonneaux. Nous devons faire remarquer aussi que le faible tonnage français était réparti entre 449 navires, donnant un tonnage moyen d'environ 410 tonneaux par navire, tandis que le tonnage allemand était réparti entre 157 navires d'un tonnage moyen de 3,615 tonneaux et que le tonnage autrichien était réparti entre 23 navires d'un tonnage moyen de 5,242 tonneaux.

Les Allemands et les Autrichiens avaient des départs hebdomadaires. Voyons ce que la France avait fait. Après de nombreuses demandes et beaucoup d'hésitations, la Compagnie Générale Transatlantique s'était enfin décidée à faire une tentative de service direct entre la France et le Canada.

Inauguré par le paquebot Niagara en juin 1912, il devait comprendre un départ mensuel de Québec pour le port du Havre. Le Niagara quitta Québec le 25 mai, le 22 juin et le 20 juillet avec des passagers et des marchandises. Cet essai avait cependant suffi à établir la confiance de la Compagnie Générale Transatlantique et à lui montrer les possibilités de cette nouvelle ligne. Les départs continuèrent toutes les 4 semaines du Havre sur Québec en été et sur Halifax en hiver, effectués par les paquebots Caroline et Floride. Les départs étant trop espacés, le frêt s'acheminait vers d'autres lignes et les paquebots français n'ayant pas un frêt de retour suffisant se rendaient à New-York pour y prendre leur cargaison, après avoir déchargé à Québec passagers et marchandises.

L'impression produite sur les personnes qui avaient voyagé sur le Niagara fut grande et la réputation de la ligne s'établit pour ainsi dire d'elle-même, par son excellence. Toutefois ce public voyageur réclamait davantage. Il voulait voir un paquebot plus considérable et plus luxueux que le Niagara monter le St-Laurent jusqu'à Montréal, et faire flotter le tricolore dans le grand port canadien. La Cie Transatlantique se rendit à ces vœux et annonça que la Touraine effectuerait 3 voyages directs de Montréal au Havre en mai, juin et juillet 1913. La Touraine pouvant faire la traversée en 7 1-2 jours se trouvait par le fait être le paquebot le plus rapide voyageant entre Montréal et le continent européen.

Pour fêter l'arrivée de son premier bateau dans le port de Montréal la Cie Générale Transatlantique offrit un banquet de 300 couverts qui réunit les personnalités politiques, sociales, industrielles et commerciales du Dominion tout entier. Ce fut un beau concert d'éloges en même temps qu'un magnifique tableau d'entente cordiale. La Touraine arrivée du Havre avec 83 passagers de cabine et 595 de troisième classe quittait Montréal le 24 mai avec seulement 71 passagers de cabine et 17 de troisième classe.

Il faut avouer que, jusqu'au dernier moment, l'indécision sur la date du départ avait rebuté bien des bonnes volontés et de nombreux clients avaient fait ailleurs des arrangements qu'ils auraient été très heureux d'avoir pu conclure avec la Cie Générale Transatlantique.

Malheureusement l'enthousiasme de ce premier voyage fut mis à une rude épreuve par les circonstances qui suivirent. Une dizaine de jours environ avant la date projetée de son départ de Montréal, un câble de Paris annonçait que, par suite d'un accident de machines arrivé à La Lorraine, La Touraine effectuerait un voyage sur New-York comme paquebot-poste et le départ qui devait avoir lieu en juin du Canada, serait supprimé. La déception fut grande parmi les nombreux clients qui avaient retenu leurs places pour ce départ et qui, à cause de la saison, ne purent se caser sur d'autres paquebots se rendant au Ha-

vre ou en Angleterre. Un sentiment de défiance était créé contre la ligne, sentiment qui influa énormément sur le départ de juillet et fut de nouveau ravivé par un malheureux contretemps arrivé au début de la saison de 1914.

En juillet La Touraine amenait au Canada 81 passagers de cabine et 326 de 3^{ième} classe et elle repartait de Montréal le 19 juillet avec 49 passagers de cabine et 26 de 3^{ième} classe.

Le reste de l'année comme en 1912 les paquebots Caroline et Floride firent un voyage par mois du Havre à Québec en été et Halifax en Hiver, continuant ensuite sur New-York.

En 1914, La Touraine ayant quitté le Havre le 18 avril se trouvait le 23 à 180 milles du Cap Race arrêtée par les glaces, la navigation sur le St-Laurent n'étant pas encore ouverte et le 25, elle entra dans le port d'Halifax. On décidait d'envoyer le bateau à New-York d'où il partit le 2 mai à destination de Bordeaux. Les passagers qui s'étaient fait inscrire se trouvèrent de nouveau déçus et un petit nombre seulement (47 de cabine) consentirent à aller s'embarquer à New-York.

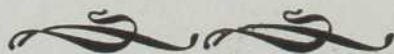
Dans son deuxième voyage, La Touraine amena du Havre 78 passagers de cabine et 161 de troisième classe et elle quitta Montréal le 30 mai avec 70 passagers de cabine et 46 de 3^{ième} classe.

Enfin en juin elle transportait 55 passagers de cabine et repartait de Montréal le 27 avec 156 passagers de cabine et 36 de 3^{ième} classe.

On se rappelle que la Caroline arrivée à Québec au commencement des hostilités étaitquisitionnée par le Consulat Général de France et avait l'honneur de transporter dans la mère-patrie le plus grand nombre des réservistes qui répondirent les premiers à l'appel aux armes et coururent défendre la France attaquée.

Tel est l'historique de l'établissement du service de la Cie Générale Transatlantique entre la France et le Canada et de ses trois années d'existence. Ses possibilités de développement étaient grandes avant la guerre, elles se présenteront immenses à la fin des hostilités. Pour peu que la Cie Générale Transatlantique donne un service régulier et raisonnable indépendant de New-York qui mette le public voyageur et les chargeurs sur un pied d'égalité avec leurs concurrents, la sympathie et la préférence pour un service français aidant, elle sera assurée d'une clientèle nombreuse et fidèle. Mais encore une fois il ne faut pas mettre en opposition la sympathie et l'intérêt commercial du client: ce serait courir un grand risque. La Chambre de Commerce française avant la guerre avait déjà réclamé un service de quinzaine effectué par des paquebots genre Touraine, ce qui permettrait aux voyageurs et aux chargeurs de retarder ou d'avancer, le cas échéant, leur voyage ou leur expédition de marchandises sans subir d'aléas importants, ce qu'on ne peut raisonnablement attendre d'eux avec un délai de 4 semaines entre les départs.

Il faudra, à la fin des hostilités, faire au moins ce que faisaient et l'Allemagne et l'Autriche, assurer un service hebdomadaire. Les exportations du Canada sur la France qui n'étaient que d'environ \$4,000,000 en 1914 atteignaient \$70,000,000 pour l'année fiscale 1917. Si même elles décroissent légèrement après la guerre elles seront, pour des raisons que nous avons données autre part, de beaucoup supérieures à ce qu'elles étaient auparavant. Il faut donc que la Compagnie Générale Transatlantique s'organise dès maintenant pour canaliser et diriger le courant des voyageurs vers ce service et pour présenter les maisons de commerce directement, obtenant la signature de contrats pour lesquels, à conditions et à prix égaux, la préférence leur sera toujours accordée.



Deux grands Français

M. Charles Roux, mort au début de cette année, ancien président de la Compagnie Générale Transatlantique avait été le premier à envisager la création d'une ligne directe de navigation entre la France et le Canada :

Issu d'une très ancienne famille d'industriels de la Provence, il fit des études spéciales de chimie en 1864, fut préparateur du professeur P.-A. Favre, et publia à cette époque plusieurs ouvrages remarquables.



M. Jules Charles Roux, décédé, ancien président de la Compagnie Générale Transatlantique,

Elu député de Marseille en 1889, l'action de M. J.-Ch. Roux au Parlement fut considérable. Membre de la commission des douanes pendant deux législatures, puis vice-président de la commission du budget, M. Charles

Vice-président de la Compagnie de Suez, président de la Compagnie transatlantique, président de l'Union coloniale française et membre de nombreuses autres sociétés, M. Charles Roux a défendu avec ardeur la liberté com-



M. Gaston de Pellerin de la Touche, a succédé à M. Jules Charles Roux, comme Président de la Compagnie Générale Transatlantique.

Roux fit sur les budgets du ministère des colonies en 1896, et sur ceux du ministère du commerce en 1897 et 1898, des rapports qui eurent un grand retentissement.

merciale, la colonisation et les questions économiques et d'affaires; très épris des beautés de son pays natal, il consacra à la Provence plusieurs ouvrages et, amateur d'art

éclairé, il eut, en ce domaine, des initiatives très appréciées.

M. J.-Ch. Roux laisse plusieurs enfants, dont un fils actuellement colonel, et un gendre, le marquis du Tillet. L'élévation de son caractère, sa valeur morale et ses rares qualités lui avaient concilié autant d'estime que de sympathies.

L'éminent économiste était commandeur de la Légion d'honneur.

M. Gaston de Pellerin de la Touche a succédé à M. Jules Charles Roux comme Président de la Compagnie Générale Transatlantique.

Des ancêtres de M. de Pellerin de la Touche vinrent au Canada, sous le régime français, et y fondèrent la ville de Saint-Ours dans la Province de Québec. Nous acceptons cela comme l'augure certain de l'intérêt que M. de la Touche voudra bien prendre à l'établissement d'un service direct de navigation entre la France et le Canada.

Il a été administrateur de la Compagnie Générale Transatlantique depuis 1904. Il représentait le gouvernement français au Congrès International des Chemins de fer qui eut lieu à Washington en 1905. Il fut également membre du Comité de l'Exposition Universelle de Paris en 1900 et de l'Exposition coloniale de Marseille en 1906. Nommé Secrétaire Général de la Section française à l'Exposition de Turin en 1911 il fut envoyé aux Etats-Unis en 1913 comme représentant du gouvernement français à l'Exposition de San Francisco.

Commandeur de la Légion d'honneur, le nouveau président de la Compagnie Générale Transatlantique appartient à une vieille famille aristocratique qui joua un rôle important parmi la noblesse provinciale dès le début du quinzième siècle. Il est le fils d'un juge de la Cour d'Appel de Riom et fut lui-même admis au barreau en 1878. Après avoir voyagé pendant quelque temps, il entra dans l'administration de la Compagnie du Chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée et y fut élu membre du Conseil d'administration en 1881, après avoir rempli les fonctions de secrétaire général. Il a fait partie depuis du conseil d'administration de plusieurs entreprises financières et industrielles. Il fait partie du conseil de direction de la Banque d'Algérie, de la Compagnie d'Assurances l'Union, il est président des Chemins de fer Algériens et de la Compagnie du Nord-Sud de Paris.

Son intégrité et son génie organisateur ont été hautement appréciés dans toutes les entreprises auxquelles il a prêté son concours.

Bien connu aux Etats-Unis, sa dernière visite a eu lieu en août 1917 quand il vint, comme représentant de l'Association des Armateurs de France, prendre part aux délibérations ayant en vue les contrats placés en Amérique pour le gouvernement français et pour la marine marchande nationale. A cette occasion M. de Pellerin de la Touche vint au Canada visiter Saint-Ours.

Grand propriétaire, il est, depuis 1892, maire de l'Etang la Ville dont il a été le bienfaiteur depuis de longues années.



Les industriels français d'hier — Ceux de demain

Depuis vingt ans la plupart des économistes français ainsi que les Sociétés et individualités s'intéressant au commerce extérieur de la France, prêchent à tous les échos la nécessité pour les industriels français de modifier leurs méthodes, de sacrifier de très légitimes soucis de perfection dans leur fabrication, aux besoins et aux goûts d'une clientèle mondiale plus sensible aux bas prix de nos concurrents qu'à la valeur quasi artistique des marchandises qui lui sont offertes par nos exportateurs. Ces convaincus prêchant dans le désert appuient leurs discours d'arguments mathématiques et statistiques d'une valeur incontestable: l'augmentation de nos exportations est insignifiante à comparer avec le considérable mouvement ascendant du commerce extérieur de nos voisins, et spécialement des Allemands et Austro-Hongrois; c'est là pour l'avenir de nos industries françaises un danger qu'il est devenu urgent d'écarter à tout prix.

Il est plus que temps, disaient-ils avant la guerre actuelle, d'imiter les méthodes de nos concurrents, de courir au devant de la clientèle, d'étudier ses besoins, d'adopter ses goûts et de modifier en conséquence notre fabrication.

Le temps n'est plus où l'industriel imposait ses modèles aux acheteurs, c'est l'acheteur aujourd'hui qui impose au fabricant sa volonté et le fait produire selon ses désirs.

C'est cette souplesse vis à vis des clients qui, autant et plus que des méthodes commerciales libérales et l'organisation des banques allemandes, a fait le succès dans le monde du voyageur allemand, cauteleux, empressé, obstiné, et bien plus soucieux de prendre des ordres que de pouvoir dire que seuls des chefs-d'œuvre sortent des ateliers de ses commettants.

Nos économistes constataient là un fait qui n'est que trop réel, et leurs prévisions pessimistes paraissaient appuyées sur un raisonnement d'une logique absolue.

Pourquoi donc nos industriels ne se laissaient-ils pas convaincre, et comment répondaient-ils à ces conseils?

Nous ne sommes point jaloux, disaient-ils le plus souvent, des succès de nos voisins; ils ne sont pas nos concurrents, leur clientèle est différente de la nôtre, et nos affaires vont au gré de nos désirs; nous maintenons et augmentons même notre chiffre d'affaires, et cela suffit à notre ambition.

En effet, l'augmentation de la richesse mondiale, les besoins nouveaux du peuple dans la plupart des pays, le luxe ou plutôt l'imitation du luxe dans toutes les classes de la société ont favorisé la vente et la production d'une catégorie d'articles de qualités moyennes ou inférieures pour lesquels la perfection est sacrifiée à l'apparence et aux bas prix; que nos voisins profitent autant qu'ils le voudront de cet état de choses nouveau. Pour nous nous maintiendrons notre réputation, nos qualités, les prix qui

en résultent, et notre clientèle sérieuse, riche, connaisseuse s'en trouvera bien et nous avec elle. Nous ne saurions nous résoudre à voir sortir de nos ateliers un genre d'articles de pacotille pour lequel nous n'avons que mépris, et si quelques-uns de nos clients ont la faiblesse de nous quitter à cause de nos prix plus élevés, ils ne tarderont pas à s'apercevoir de leur erreur.

Telle était la situation il y a quatre ans lorsque survint le cataclysme qui ensanglante l'Europe.

Et nos savants économistes n'ont pas manqué d'exposer les causes économiques qui rendaient le conflit inévitable; en dépit de leurs succès commerciaux, les puissances du centre souffraient de pléthore industriel; de nouveaux débouchés devaient être créés à tout prix, et ils comptaient sur le succès de leurs armes pour imposer dans le monde entier leur suprématie commerciale. Heureusement l'Angleterre et les Etats-Unis ont compris le danger et ont fait échec, par leur intervention opportune, à semblable menace.

Mais il ne paraît plus possible que les industriels français s'obstinent, après un pareil danger, à dédaigner la concurrence économique de nos ennemis, et sans aucun doute, ils comprendront demain la nécessité d'un changement dans leurs méthodes. S'ils ne convenaient pas de cette nécessité, après une telle expérience, c'est que rien ne serait capable de les convertir jamais.

Sans doute on prépare déjà une ligue économique inter-alliée pour l'après-guerre, mais il serait peu sage de compter exclusivement sur des mesures de cette nature pour enrayer la concurrence de ce qu'on appelle aujourd'hui les produits boches; trop d'intérêts opposés se heurteront chez les alliés, et d'ailleurs à moins d'exterminer jusqu'au dernier des habitants des Empires du Centre, il faudra bien les laisser vivre, même avec la honte de leur coup manqué.

Les économistes paraissent donc compter cette fois sur la conversion des industriels de demain aux méthodes qu'ils préconisent depuis si longtemps: verrons-nous réellement ce jour luire prochainement? Il nous paraît prématuré de l'affirmer, si nous en jugeons par ce qu'il nous est donné de voir et d'entendre encore autour de nous, même chez les jeunes, même chez ceux qui ont pendant plus de trois ans vécu dans la fournaise, et que l'on aurait pu croire entraînés à une lutte sans merci et sur tous les terrains contre le boche exécré.

Bien plus, des arguments imprévus sont par eux apportés à l'appui de leur attitude traditionnelle:

Imiter l'Allemand en quelque façon que ce soit, nous ne pourrions jamais nous y résoudre. Qu'il garde ses usages et ses méthodes, nous conserverons les nôtres, et nous nous garderons toujours de le copier, nous aurions trop peur de finir par lui ressembler.

Nous voyez-vous, en vérité, affublés du masque de l'approbation perpétuelle, reniant nos sentiments intimes, nos goûts, notre idéal, pour approuver d'un air béat et satisfait les élucubrations antiesthétiques de tous les philistins endimanchés des quatre coins du monde! Nous voyez-vous sourire par-dessus nos lunettes d'or en palpant et mesurant les Patagons déguisés en civilisés de tous les pays, afin de leur faire fabriquer chez nous et sur mesure la parure convenant à leur genre de beauté physique et intellectuelle.

Jamais! le Français est un apôtre, il veut convertir à ses idées le monde entier.

Vous connaissez "Brichanteau": nous sommes les "Brichanteau" de l'industrie; nous aussi nous sommes des artistes, et nous aimons notre art, et nous ne transigeons pas avec l'honneur professionnel. Jamais! Non, mais vous ne m'avez pas regardé! On n'est pas des Boches, n'est-ce pas!...

Et quel que soit notre désir de voir triompher nos industries sur tous les marchés du monde, par des méthodes rajeunies et moins intransigeantes, cette sortie d'un jeune et d'un vaillant nous a troublés.

Serait-elle fondée vraiment cette crainte manifestée que le bouleversement de nos méthodes, de nos usages, de nos idées, nous fasse perdre quelque chose de nos traditions et de nos qualités françaises?

Nos défauts et nos qualités ne sont-ils pas solidaires, en effet, et ne faut-il pas remonter très haut et très loin pour expliquer les répugnances de nos industriels à modifier leurs méthodes et avec elles peut-être leur vie, leurs aspirations, leur état d'âme? Et ces réflexions nous rappelaient la réponse franche et instructive que nous faisait naguère un industriel de nos amis qui se refusait à agrandir et modifier son usine pour saisir un marché nouveau qui lui était offert.

Nous autres industriels français de vieille race, disait-il, nous sommes des artistes, des artisans dans le sens propre du mot; nous avons l'orgueil de notre profession et la vanité de notre supériorité incontestable; on ne nous ferait pas facilement sacrifier aux faux dieux; c'est certain, et suffisant peut-être à nous faire rejeter vos suggestions de modernisation de nos méthodes.

Mais ces raisons ne sont pas seules à motiver notre attitude; il en est d'autres d'un ordre bien différent et qu'il ne dépend pas de nous de faire disparaître: ce sont les mœurs, les usages, les lois du pays qui sont en cause. Vous voudriez me voir augmenter mon chiffre d'affaires, en visant une clientèle nouvelle, en fabriquant des articles nouveaux, en construisant des usines nouvelles et y

installant un outillage à grand rendement. Ma situation de fortune me le permet, croyez-vous, et ce serait tout profit pour moi et le pays. Mais à supposer que j'accepte la question de principe, il me faudrait augmenter sensiblement mon capital industriel et je ne puis le faire.

Beaucoup d'entre nous fixons un maximum de capital à immobiliser dans notre industrie; cette somme est calculée de façon à permettre un roulement satisfaisant de nos affaires, nous nous contentons du rapport qu'elle nous procure et nous ne sommes pas disposés à l'augmenter.

Le surplus de nos profits et revenus est nécessaire par ailleurs. Nous ne voulons ni ne pouvons mettre tous nos oeufs dans le même panier. Le morcellement futur de notre héritage entre nos enfants nous y contraint; il nous faut doter nos filles; nos fils bien souvent n'ont que peu de goût pour le labeur paternel, ils sont attirés par les professions libérales, l'armée, la vie artistique ou mondaine; il nous faut les établir, leur fournir les subsides nécessaires à la réalisation de leur avenir, et toutes les sommes prélevées à cet effet sur notre avoir sont perdues pour notre industrie. Il nous faut bien assurer à nos enfants qui à tort ou à raison ne veulent pas s'intéresser à nos affaires industrielles, une situation en rapport avec celle de leur famille.

Telles sont les raisons pour lesquelles notre capital social ne peut être augmenté bien souvent du surplus de nos gains.

Certains d'entre nous peuvent le regretter, mais nous n'y pouvons rien...

Et nous-mêmes que répondrons-nous à de tels arguments?

Que l'intérêt bien compris des particuliers prévoyants est d'accord avec l'intérêt général du pays. Que l'avenir doit être envisagé et entrer en ligne de compte dans l'organisation de nos intérêts personnels et immédiats. Que nos qualités de race sauront s'adapter aux circonstances inéluctables du temps où nous vivons, et que les exigences économiques de notre siècle devront modifier, dans la mesure nécessaire, nos habitudes et nos méthodes industrielles, sans germaniser l'esprit français.

Il est trop idéaliste en effet, trop artistique, trop délicat notre esprit français, pour verser dans le grossier matérialisme utilitaire de nos voisins; il est assez souple néanmoins et fécond en ressources pour se plier aux nécessités actuelles, tout en restant lui-même et en continuant à faire pour toujours le caractère distinctif de notre race immortelle.

H. B. de PASSILLE.

La ganterie française

L'industrie et le commerce de la ganterie de peau en France

Les centres de fabrication des gants de peau sont Paris, Grenoble, Millau, Chaumont et Niort. Pendant longtemps Paris a tenu le premier rang, mais depuis un demi-siècle, Grenoble a pris progressivement une place prépondérante et est devenu le centre le plus important du monde entier, surtout pour la production et la vente des gants de chevreau de belle qualité.

Grenoble possède une cinquantaine de fabriques de gants, occupant trois mille coupeurs et donnant du travail à des milliers de femmes et de jeunes filles dans la ville même ou dans les villages des environs. Cinq ou six de ces fabriques sont des plus importantes et sont organisées avec les perfectionnements les plus modernes.

Les peaux en poils proviennent surtout de la France, du Nord de l'Italie, et de la Suisse, pour les belles qualités. L'Italie du Sud, la Sicile, la Sardaigne, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, fournissent des qualités moins belles. Les peaux du Levant, de l'Afrique du Nord et de l'Inde sont également employées, mais pour des qualités inférieures. Les peaux d'Arabie sont très estimées pour la fabrication de certaines spécialités et celles du Mexique, de la République Argentine et du Chili sont employées pour la fabrication des gants dits de "Suède".

Les peaux brutes et les peaux préparées sont généralement vendues aux fabricants par des commissionnaires, ou mégissiers. Mais les plus importantes maisons envoient leurs représentants dans les principaux marchés d'Europe et jusque dans l'Amérique du Sud. Non seulement ces maisons se passent des intermédiaires, mais elles sont assurées d'obtenir toujours les mêmes provenances et d'avoir de l'uniformité dans les qualités qu'elles produisent. C'est dans leurs propres usines que les peaux sont mégissées et teintées et il serait difficile de trouver beaucoup d'industries aussi bien organisées et outillées pour la transformation de la matière première.

Mais c'est surtout au point de vue de la vente que les fabricants de Grenoble ont montré une initiative, une persévérance et un esprit de suite qui ont placé leurs produits au premier rang, sur tous les marchés du monde. Jusque vers 1871, ils travaillaient pour l'étranger, vendant une grande partie de leur production aux représentants des maisons Anglaises, qui venaient acheter sur place.

Après la guerre franco-prussienne certains fabricants ont résolu de s'affranchir des intermédiaires et ont cherché à établir des succursales à Paris, à Londres, aux Etats-Unis et au Canada. Après des années de voyages, d'études

et de préparation, leurs efforts furent couronnés de succès et la voie qu'ils avaient tracée fut bientôt suivie par d'autres. Aujourd'hui les principales marques sont connues et vendues directement aux détaillants dans les pays de consommation. Des voyageurs représentant les maisons de Grenoble ou leurs succursales visitent régulièrement toutes les villes de quelque importance de l'Europe et de l'Amérique du Nord, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique. Les fabricants dont l'organisation est moins forte vendent souvent directement à leurs clients de France et d'Angleterre. Ils vendent aussi à certaines maisons de détail des Etats-Unis et du Canada dont les acheteurs viennent à Grenoble une ou deux fois par an et sont en relations suivies avec les petits fabricants.

Parmi les pays de consommation, il n'y a guère que l'Amérique du Sud et certaines colonies britanniques où les gants de Grenoble ne sont pas vendus directement. L'exportation pour ces pays se fait surtout par Paris et par Londres où les grandes maisons ont leurs commissionnaires et bien souvent leurs propres agences d'achat.

Il semble que l'industrie grenobloise ait réalisé un des principes les plus chers aux économistes, à savoir, la suppression des intermédiaires dans le pays de production. Sous ce rapport les fabricants de Grenoble peuvent soutenir favorablement la comparaison avec les fabricants les plus actifs et les plus entreprenants des pays étrangers. Il est à souhaiter que les industriels français des grands centres étudient les méthodes qu'ils ont appliquées avec tant de succès et se décident à travailler dans la même voie.

Les exportateurs du Canada pourraient aussi s'inspirer des mêmes principes pour introduire leurs produits en France. Tous nos efforts doivent tendre à développer les échanges entre les deux pays sans attendre la fin de la guerre, et rien ne serait plus efficace pour atteindre ce but, que l'adoption des moyens qui ont assuré le succès de la ganterie grenobloise.

Le Syndicat d'Initiative de Grenoble vient de publier une brochure qui contient d'utiles renseignements pour les importateurs canadiens. Que les maisons d'exportation et les chambres de Commerce du Canada préparent le même travail pour leurs produits et un grand pas aura été fait. Le concours de tous les Français soucieux de développer le commerce entre nos deux pays, leur est acquis d'avance et les difficultés pour nouer des relations directes et suivies avec les maisons françaises seront vite aplanies.

Jules MATAGRIN.

Les spécialités pharmaceutiques françaises au Canada

Les statistiques douanières canadiennes, pour l'année fiscale 1917, indiquent une importation totale de Préparations Médicinales et Spécialités Pharmaceutiques s'élevant à une valeur d'environ \$1,350,000.00.

Les Etats-Unis fournissent la très grosse part de cette quantité; la Grande Bretagne vient en seconde ligne avec un chiffre bien moindre; la France figure au troisième rang avec une valeur d'importation qui atteint près de \$220,000.00.

Il y a lieu de signaler ici l'importance chaque jour grandissante de la fabrication locale de ce genre de produits, industrie favorisée ces années dernières par les difficultés des approvisionnements en Europe et la hausse considérable des prix, ainsi que par l'élévation des droits de douane et taxes spéciales de guerre à l'importation.

La récente décision prise par le gouvernement français de dénoncer tous ses traités de commerce avec l'étranger, dénonciation qui prendra sans doute effet au cours de l'année prochaine, va venir aggraver de façon très fâcheuse la situation actuelle de cette branche importante du commerce franco-canadien, et il nous paraît de toute importance que des arrangements économiques nouveaux interviennent entre la France et le Canada aussi rapidement que le permettront les circonstances, et que, dès à présent, la question soit mise à l'étude par les groupements intéressés et fasse l'objet de rapports documentés aux services publics chargés de l'élaboration des dits arrangements.

Avant la guerre, les Spécialités pharmaceutiques françaises venant directement de France à un port canadien ou transitant par voie anglaise, payaient des droits de douane de 25% *ad valorem* quand il s'agissait de produits non liquides ou de liquides non alcoolisés; ces droits étaient portés à 50% si le liquide renfermait de l'alcool en si minime proportion que ce soit. Ce dernier droit de 50% était déjà très onéreux, et dans nombre de cas où la proportion d'alcool était infime, il ne semblait guère avoir de raison d'être.

De la part d'un pays à tendances prohibitionnistes, on pouvait s'expliquer ce traitement de rigueur quand il visait des vins médicinaux et des élixirs à base de vins chauds et à forte teneur en alcool; mais pour un sirop par exemple dans lequel l'alcool figurait au pourcentage de 2 à 5% pour faciliter sa conservation ou par suite d'une fermentation normale et nécessaire, ce même traitement ne paraissait plus logique et était souvent quasi-prohibitif: nous voulons espérer qu'à l'occasion prochaine de la discussion de nouveaux traités, et si quelque distinction devait être faite à nouveau entre les produits alcoolisés et non alcoolisés, cette anomalie, signalée, pourrait disparaître et que les produits alcoolisés dans une proportion ne pouvant être en aucune façon nuisible seraient assimilés aux produits non alcoolisés.

Depuis les surtaxes douanières motivées par la guerre, les droits ci-dessus indiqués se sont trouvés modifiés ainsi qu'il suit:

Les produits liquides non alcoolisés paient 25% comme par le passé;

Les produits non liquides paient 32 1-2%, et les produits liquides alcoolisés paient 67 1-2% *ad valorem*.

Au cours de l'an prochain, et sauf un accord nouveau que nous ne pouvons prévoir pour une époque si rapprochée, les produits liquides alcoolisés paieront 67 1-2% comme aujourd'hui, les produits non liquides paieront 32 1-2% comme aujourd'hui, mais les liquides non alcoolisés passeront d'une taxe de 25% à un droit de 60% *ad valorem*, ce qui sera prohibitif pour nombre d'entre eux. Or cette catégorie des produits liquides non alcoolisés, comprenant la plupart des sirops, nombre de solutions et toutes les ampoules pour injections hypodermiques, forme une proportion considérable du chiffre global de nos importations en Spécialités pharmaceutiques.

C'est donc un coup fort rude qui sera porté contre une catégorie très intéressante de nos articles français d'importation canadienne, et le dommage causé ne saurait disparaître par la suite, par le simple effet du rétablissement éventuel d'un traitement plus favorisé.

En effet, il ne s'agit pas là d'articles qu'un prix avantageux et une apparence satisfaisante permettent d'offrir avec succès, du jour au lendemain, à une clientèle capable de les juger et apprécier sur le champ: les Spécialités pharmaceutiques doivent se faire connaître peu à peu par la perfection de leur fabrication et de leur formule, elles doivent gagner la confiance du médecin et du public, et ce qui fait leur prix, commercialement parlant, c'est leur marque, leur étiquette. Celles qui auront dû disparaître du Marché pour un temps plus ou moins long, devront, pour se réintroduire, faire l'objet du même travail d'introduction que lors de leur premier lancement.

Dans l'intervalle, des articles de fabrication locale ou américaine se seront imposés, faute de produits français, et chacun sait combien enracinées sont les habitudes de prescription des médecins et combien il est malaisé de les leur faire modifier.

Et pourtant, dans quel pays du monde, plus que dans notre grande province française du Canada, les médecins pourraient-ils être mieux disposés pour nos spécialités et plus compétents pour les apprécier? Nul ne peut ignorer aujourd'hui en France le miracle de survivance accompli par la vieille race française dans la province canadienne de Québec.

L'esprit français, les traditions françaises, la science française sont jalousement gardés, avec la langue française, par les descendants Canadiens-français de nos hardis pionniers bretons, normands, angevins ou vendéens, compa-

gnons des Jacques Cartier, des Maisonneuve, des Champlain.

Or cette communauté d'origine, de langue, de sentiments, conduit naturellement et fatalement à une communauté d'écoles et d'études: l'"Université Laval" fréquentée par les étudiants Canadiens-français est une université française où les cours de Médecine sont donnés en langue française bien entendu; où tous les ouvrages adoptés sont ceux des Maîtres français. L'Ecole française, la science médicale française, la pharmacopée française sont donc enseignées à l'Université Laval, et nombre de jeunes docteurs canadiens sont heureux de pouvoir aller terminer leurs études à Paris, y suivre les cours de nos sommités médicales, et y fréquenter nos cliniques et nos hôpitaux.

Pour eux, par conséquent, les découvertes françaises, les méthodes françaises, les médicaments français n'ont rien d'étranger, ce sont les leurs, ils les connaissent, ils les apprécient à leur valeur, ils les emploient de préférence à tous autres.

Combien précieuse, au point de vue commercial qui nous occupe, cette situation tout à fait particulière. Il serait vraiment déplorable de n'en pas savoir tirer tout le profit qu'elle comporte.

Que toutes facilités soient données dans nos Ecoles de Médecine françaises, nos cliniques et nos hôpitaux aux jeunes médecins Canadiens-français désireux d'y terminer leurs études; ils reviendront pratiquer chez eux leur profession, et formeront une élite intellectuelle, en même temps que professionnelle, dont l'éclat rejaillira sur notre Mère-patrie commune, et nos fabricants français de Spécialités Pharmaceutiques, pour peu qu'ils sachent se plier aux exigences commerciales locales, pourvu qu'ils sachent aussi documenter les pouvoirs publics et les intéresser à leur cause, tant en France qu'au Canada, verront renaître bientôt une ère de prospérité dans leurs relations avec la Nouvelle-France d'Amérique, pour le plus grand bien des intérêts communs de nos deux chers pays.

H. B. DE PASSILLE.

Les Ecoles Françaises et notre commerce extérieur

Pourquoi depuis deux ou trois siècles les classes élevées de la société, dans tous les pays avancés, se font-elles un devoir et un honneur de savoir parler français? pourquoi parle-t-on cette langue à la cour d'Angleterre, à la cour d'Autriche, à la cour d'Espagne et dans toutes les familles considérables des grands pays d'Europe? pourquoi depuis le traité de Westphalie la langue française est-elle restée la langue diplomatique? Ce n'est pas seulement parce que la langue est inséparable de la gloire et des actes du peuple qui la parle, mais c'est surtout parce que la beauté, la régularité et surtout la clarté de notre belle langue lui ont conquis dans le monde une place prépondérante.

Et cette langue que nous avons apprise sur les genoux de notre mère n'est pas seulement celle dans laquelle on discute les intérêts sacrés des nations, mais encore celle qu'emploient la plupart des savants pour exposer au monde leurs découvertes, celle aussi dont se servent des millions d'individus pour leurs transactions commerciales, car la France n'est pas limitée par ses frontières, il ne faut pas perdre de vue qu'elle compte 46 millions d'habitants dans ses colonies.

Quel bel avenir est réservé à sa langue quand la victoire aura consacré son héroïsme dans l'horrible guerre actuelle! Les liens se resserreront entre elle et ses alliés, et la lutte d'émulation entre eux sur le terrain économique restera courtoise comme elle l'est aujourd'hui sur les champs de bataille.

Espérons qu'à la suite du conflit actuel on mettra complètement à l'index le commerce des nations qui se sont distinguées par leurs crimes contre l'humanité; par contre, et quoique les termes "affaire" et "sentiment" n'aient jamais rimé ensemble, que les peuples qui ont combattu côte à côte pour la défense du droit et de la civilisation rechercheront leur avantage dans un commerce réciproque. Aussi est-ce dans cette prévision que les nations de l'Entente apprennent la langue française, et parmi elles l'Angleterre a vu le nombre de ses écoles françaises passer, de 48 qu'elles étaient avant la guerre à 200; et aux Etats-Unis leur nombre a augmenté de 300 pour cent!

Le Canada ne saurait se désintéresser de cette question; s'il veut prendre sa part du commerce général de l'après-guerre, il devra songer qu'il ne recevra pas un boeuf en échange d'un oeuf, et que s'il veut écouler ses produits en France, il devra ouvrir la porte aux huiles, aux parfums, aux vins français. Il lui faudra parler les deux langues qui lui seront le plus utiles, le français et l'anglais. Aussi est-il incompréhensible que dans certaines provinces l'on veuille proscrire notre belle langue.

Espérons que nous verrons avant longtemps l'accord le plus parfait régner entre les deux races au Canada, et que toujours dans l'avenir nous pourrions porter, aux applaudissements d'un auditoire anglais, des toasts en français, avec un verre plein de ce vin pétillant qu'on ne trouve qu'en France.

A. LEBLOND DE BRUMATH.

Vin et prohibition

La prohibition totale de l'alcool et de toutes les boissons qui en contiennent a été votée dernièrement à la Chambre des Communes, et cette loi doit être mise en force au mois de mai prochain. Qu'on défende au Canada l'alcool en tant qu'alcool, c'est-à-dire toutes les boissons contenant un pourcentage alcoolique au-delà de 15 pour cent, tels que les vins d'Espagne, madère, sherry, etc., les liqueurs, cognac, whiskey, scotch, ainsi que les apéritifs d'une teneur alcoolique de 20 à 40 pour cent, Vermouth, bitter, absinthe et autres, nous n'avons rien à dire, ou plutôt nous ne voulons pas engager à ce sujet une polémique pour prouver avec raison que la prohibition est l'ennemie de la tempérance; mais il est de notre devoir de protester énergiquement contre cette loi qui frappe aveuglément toutes les boissons hygiéniques, vins et bières, qui, par leur fermentation naturelle, contiennent de l'alcool en petite quantité.

Nous devons désormais nous passer de cette boisson divine et si française, chantée par les poètes de tous les siècles, aussi vieille que le vieux père Noë et si bien reconnue par l'Eglise catholique qu'elle est devenue depuis le Christ "*Materia Sacramenti*"!

Notre Chambre de commerce française de Montréal s'est occupée déjà depuis plusieurs années de cette question des vins qui intéresse à un si haut degré nos relations commerciales d'importation avec la France.

Dans sa séance du 28 mars dernier, à propos des requêtes présentées à Ottawa, demandant des modifications aux nouveaux règlements sur l'interdiction des vins et liqueurs, M. C.-E. Bonin, consul général de France, nous fait connaître que la deuxième lettre qu'il a transmise à Ottawa étant restée sans réponse définitive, il a télégraphié le 27 mars 1918, demandant une réponse. Il donne lecture d'une dépêche reçue le matin même (le 28 mars) et l'informant que le Gouvernement n'a pas pris de nouvelle mesure sur cette question.

M. le Consul général fait remarquer que la Chambre de Commerce du District s'est occupée de cette question et que d'après son numéro de février 1918, une motion a été faite, qui a été référée à la Commission d'Expansion du Commerce. Il croit qu'il serait dans notre intérêt et dans l'intérêt des exportateurs français de joindre nos efforts à ceux de la Chambre du District; il est donc décidé que nous écrirons à la Chambre du District dans ce sens, les représentations qui seront faites ultérieurement à Ottawa ayant plus de chances de succès si elles émanent de plusieurs organisations.

Une demande est envoyée à la Chambre de Commerce du District de Montréal et la note suivante préparée par la commission pour l'expansion du commerce, d'accord avec la délégation de notre Chambre de Commerce fut adoptée par la Chambre de Commerce du District de Montréal en juin dernier.

Cette note se lit comme suit:

Considérant que depuis la guerre les exportations de la France au Canada ont diminué de 50 pour cent, tombant à \$7,000,000, tandis que les exportations canadiennes en France atteignant \$70,000,000 en 1917, sont 23 fois plus considérables qu'en 1914;

Considérant que les achats de la France à l'étranger après la guerre seront énormes et que le Canada compte en avoir sa part, ainsi qu'en témoigne l'heureuse initiative de Sir Georges Foster, qui a envoyé en France en 1916 une mission commerciale, laquelle en a rapporté une très utile documentation;

Considérant que pour rétablir son échange en vue de ses énormes importations, la France aura besoin d'exporter le plus possible;

Considérant que le gouvernement de la République française a récemment dénoncé tous ses traités de commerce dans le but de traiter à l'avenir avec les pays étrangers sur une base d'échange et que par conséquent nous n'obtiendrons de la France des avantages tarifaires qu'en autant que nous lui en offrirons;

Considérant qu'après la guerre il y aura au Canada pénurie de bateaux marchands et qu'il sera de la plus haute importance de créer du fret de Bordeaux à Montréal afin de l'utiliser au retour pour nos exportations en France;

Considérant que les vins sont pour la France des articles de grande exportation;

Considérant que le vin dont l'importation au Canada a été interdite en même temps que celle des liqueurs alcooliques, est plutôt, à cause de sa faible teneur en alcool, une boisson hygiénique dont la consommation diminue en la remplaçant la consommation des spiritueux.

La commission pour l'expansion du commerce à l'honneur de recommander à la Chambre du District de Montréal de prier le gouvernement du Canada de bien vouloir autoriser l'importation des vins au Canada.

Laissons de côté les considérants de cette commission au point de vue commercial de l'importation des vins au Canada; ils expliquent de la façon la plus logique tous les avantages qu'une telle importation donnerait au Canada au lendemain de la guerre alors que le gouvernement Français traitera avec les pays étrangers et alliés sur une base d'échange.

Ne nous occupons pour le moment que du dernier considérant qui range les vins dans la classe des boissons hygiéniques. C'est sur ce point qu'il est bon d'insister.

Le vin est le jus fermenté du raisin. C'est l'*Oinos* des Grecs, le *Yayin* des Hébreux. Il n'y a pas d'erreur à ce sujet, et l'alcool contenu dans le vin est le résultat de cette fermentation. Mais cet alcool est dans une très légère proportion. On peut prendre comme moyenne environ 10%, les vins plus légers supporteraient mal la traversée.

Le vin est une boisson hygiénique, pour le prouver prenons la composition du vin rouge, du Bordeaux par exemple:

Dans un litre que trouvons-nous: d'abord de 80 à 90% d'eau, nous n'avons pas besoin d'insister sur ce liquide qui à l'état de pureté bien entendu n'a jamais fait de mal à personne, puis un pourcentage d'alcool variant suivant les vins de 7 à 11%.

Or il résulte d'après les dernières expériences de Benedict et d'Atwater que l'alcool se comporte comme un aliment à la façon du sucre, tant que la quantité absorbée par jour ne dépasse pas un gramme par kilogramme du poids du corps, ce qui correspond pour un homme moyen de 65 kilos à 600 ou 800 grammes de vin suivant que celui-ci est à 8° ou 10°.

Nous trouvons aussi de la glycérine 6 grammes environ, des matières albuminoïdes, matières grasses, gommes et colorantes ainsi que du sucre dans une proportion de 16 grammes au litre, puis des sels, 3 à 5 grammes au litre de bitartrate de potasse, des phosphates de chaux, de soude, de magnésie, des acides "acétique, malique, tartrique, carbonique", du tannin, des matières colorantes et des éthers formant le bouquet.

D'après cette analyse faite par le professeur A. Gauthier, nous pouvons nous rendre compte que le vin est à la fois un aliment, un excitant et un tonique; actions importantes sur la nutrition puisque ces mêmes principes contenus dans le vin se retrouvent dans notre organisme.

L'alcool y joue le principal rôle nous devons le reconnaître, mais son action est modifiée par les acides du vin qui en atténuent l'influence sur l'organisme et particulièrement sur le système nerveux.

Est-ce parce que il existe un peu d'alcool qu'on doit en prohiber l'usage, mais à ce compte pourquoi ne défend-on pas le thé qui contient de la théophylline, de la théine, principe actif qui exerce à la longue sur le cœur des palpitations, des fausses angines de poitrine, sur l'estomac, des dyspepsies acides et sur le système nerveux un état de neurasthénie manifeste? Pourquoi ne défend-on pas le café contenant la caféine qui par ses abus loin d'être un aliment d'épargne, augmente les dépenses de l'organisme en exagérant la destruction des hydrates de carbone? Pourquoi ne pas défendre aussi le tabac avec tous les méfaits de la nicotine sur le cœur et le système nerveux, l'estomac et le cerveau, et la viande avec ses ptomaines, et le remède qui guérit parce qu'il peut donner la mort quand on en dépasse la mesure!

Ouvrons les Livres Saints: que dit l'ecclésiaste:

Le vin bu avec sobriété est une seconde vie: si tu en bois modérément tu seras calme (v. 32).

Le vin bu modérément est la joie de l'âme et du cœur (v. 36).

Le vin bu avec sobriété est la santé de l'âme et du corps (v. 37).

Nous avons vu tout à l'heure que l'alcool dilué se comportait comme un aliment, le tannin et les matières colorantes exercent une action bienfaisante sur les fonc-

tions de la digestion, les matières albuminoïdes possèdent une assez grande valeur nutritive.

Les vins rouges ont des propriétés cordiales et stomachiques, propriétés connues depuis longtemps, Saint-Paul dans ses épîtres à Timothée, au verset 23, chap. V, dit en toutes lettres:

"Ne continuez pas à ne boire que de l'eau, mais usez d'un peu de vin à cause de votre estomac et de vos fréquentes infirmités."

Les vins blancs sont des vins toniques, et nous devons reconnaître l'utilité en thérapeutique des vins mousseux champagne entre autres, quand il s'agit de relever promptement les forces d'un malade, d'arrêter des vomissements ou d'agir sur les fonctions rénales.

Nous pouvons voir maintenant par ce qui précède de quel secours précieux tant au point de vue alimentaire que tonique nous serons privés au Canada si la loi de prohibition est appliquée dans toute sa rigueur.

Qu'on ne croit pas par là diminuer les méfaits de l'alcoolisme au Canada. Nous pourrions prouver par les statistiques que c'est encore dans les pays où l'on consomme le plus de vin que l'alcoolisme fait le moins de ravages, et tout paradoxal que cela paraisse plus on boit de vin moins on boit d'alcool.

La prohibition est réellement l'ennemie de la tempérance: citons, pour terminer cet article, les paroles du vénérable Cardinal Gibbons, appelé à donner son opinion sur cette importante question de la prohibition, à Baltimore, le 25 juin 1917.

"Je ne crois pas, dit ce vénérable prélat, à une prohibition nationale totale des vins légers et de la bière; et je suis d'opinion qu'une telle loi ne devrait jamais être mise en force.

"Je suis opposé, continue-t-il, à toute mesure prohibitive d'un Etat ou d'une nation. Une telle loi serait contraire aux libertés individuelles et aux droits du peuple et serait cause d'un état d'hypocrisie public.

"Si certains districts du pays, jugent qu'une telle mesure est nécessaire pour l'amélioration de la communauté, ils doivent alors fermer tous les débits de boissons, mais pour les grandes villes c'est autre chose et cette mesure serait mauvaise."

"La prohibition dans les grands centres est d'une exécution difficile pour ne pas dire impossible. On essaiera toujours par tous les moyens d'éluder la loi malgré qu'on nous assure que cette loi est scrupuleusement observée.

"L'histoire du monde depuis son commencement jusqu'à nos jours est là pour nous montrer que les peuples se sont toujours adonnés à l'alcoolisme malgré toutes les lois prohibitives qu'on a essayé de mettre en force pour enrayer le fléau."

Montréal, le 15 août 1918.

Docteur X...

La province de Québec

COLONISATION

Il y a de nombreuses régions à coloniser dans la province de Québec: L'Abitibi, le Témiscamingue, le Nord de Montréal, le Lac Saint-Jean, la Mattavanie, la vallée de la Matapédia, Bonaventure, Gaspé, etc.

Ceux qui veulent s'y établir peuvent le faire de deux manières, soit en achetant une terre de 40 hectares, non défrichée, pour un prix nominal de trois francs l'hectare; soit en prenant une terre en partie défrichée sur laquelle il y a 3 ou 4 hectares disponibles immédiatement pour la culture.

L'on trouve assez facilement de ces terres avec maison et grange pour 3,000 à 4,000 francs, et le vendeur, en recevant une partie du prix, accorde des délais de paiement.

Actuellement, d'ailleurs, l'on rencontre des habitants du pays dont la spécialité est de faire des défrichements pour des prix variant de 150 à 200 francs par hectare. C'est donc à l'émigrant qui connaît ses ressources et ses moyens à voir ce qui lui convient le mieux.

Il est utile de dire ici que ces domaines de colonisation, qui sont fort intéressants, sont situés loin des grands centres d'activité et qu'ils sont assujettis à une réglementation particulière, mais libérale. L'acquisition de ces terres de colon est facile et peu coûteuse, en raison de ces conditions.

REVUE STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINIERE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC DURANT L'ANNEE 1917.

La valeur totale de la production minérale de la Province de Québec en 1917, atteignit \$16,266,480. Dans ce chiffre les matériaux de construction entrent pour \$5,447,089, et les produits de mines proprement dits pour \$10,822,885. En 1916, la valeur totale fut de \$13,287,024, subdivisée comme il suit:—produits des mines \$8,008,538 matériaux de construction \$5,278, 486.

L'augmentation du chiffre total pour 1917, par rapport à celui de 1916, est donc de 22 pour cent.—Les produits des mines proprement dits accusent une augmentation de 33 pour cent et les matériaux de construction une augmentation de 3 pour cent.

L'industrie de matériel de guerre a grandement stimulé les mines et la métallurgie de la Province de Québec. La demande d'amiante, de fer chromé, de magnésite, de cuivre, de molybdénite, a pendant toute l'année bien dépassé l'offre, et en conséquence les prix ont subi une hausse considérable. L'amiante No 1, par exemple, qui en temps normal a une valeur moyenne de \$275 la tonne, atteignit en 1917 une moyenne de 778; le fer chromé avant la guerre était coté \$14 la tonne à New-York et y vaut maintenant \$60 à \$75; les pyrites de cuivre, en juillet 1917 étaient passées à 32 cents l'unité, alors qu'en 1913 le prix en était de 8 cents; la molybdénite a quadruplé de valeur en trois ans, et la province de Québec possède des mines de toutes ces substances.

L'industrie métallurgique a aussi beaucoup bénéficié de la fabrication de munitions et de matériel de guerre. Dans le cours des trois dernières années, il s'est monté un nombre appréciable de fours sidérurgiques électriques.

Le développement de la fabrication de l'acier au four électrique ressort bien du fait qu'en 1915, le Canada ne produisait de cette source que 61 tonnes de lingots d'acier et d'acier de moulage, tandis qu'en 1916, le chiffre de la production annuelle atteignait 43,790 tonnes, dont une forte proportion provenait de la Province de Québec.

D'un autre côté les conditions économiques anormales qui règnent actuellement dans le monde entier ont un effet préjudiciable sur la production des minéraux de construction, pierre, brique, ciment, qui sont en diminution. Mais il y a tout lieu de croire que ces produits reprendront leur importance avec le rétablissement des conditions normales.

TABLEAU DE LA PRODUCTION MINERALE DE LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1917

SUBSTANCES		Quantités	Valeur	1916
Amiante	Tonnes	137,242	\$ 7,198,558	\$ 5,182,905
Asbestic, ...	"	17,210	42,139	28,252
Argent	Ozs....	96,620	78,880	38,113
Cuivre et soufre (pyrites cuprifères)	Tonnes	122,822	1,205,242	1,259,064
Eaux minérales	Gallons		6,553	18,574
Feldspath	Tonnes	1,195	8,225	20,760
Fer chromé	"	36,186	498,031	312,901
Fer et Fer Titané, ...	"	16,028	54,135	8,281
Graphite	lbs	1,078,000	99,024	75,776
Kaolin	Tonnes	833	11,744	17,500
Magnésite	"	58,340	729,025	525,966
Mica	lbs	1,531,629	261,234	177,814
Molybdénite	lbs	226,739	238,096	129,267
Or	Ozs	1,116	22,570	13,041
Oxyde de fer et ocre	Tonnes	9,252	69,536	62,875
Quartz et sable à verrerie	"	10,876	32,511	27,870
Phosphate	"	110	1,320	2,291
Zinc et Plomb (minéral)	"	4,618	242,778	107,348

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

		Quantités	Valeur	1916
Ardoise	Carrés	1,422	\$ 7,789	\$ 6,223
Briques	Milles	67,745	530,594	762,689
Chaux	Minots	1,500,728	343,588	276,245
Ciment	Barils	2,079,404	3,264,664	2,535,841
Granit			167,659	292,270
Grès	Tonnes		7,475	8,190
Pierre calcaire et marbre			749,592	978,945
Sable			161,840	168,891
Tuiles, poteries, etc			213,678	259,192
	Totaux		\$16,266,480	\$13,287,024

RICHESSSES MINÉRALES ET PROSPECTION

La Province de Québec comprend une superficie de plus de 800,000 milles carrés, dont seule la frange méridionale, au sud du fleuve St-Laurent, est relativement bien connue au point de vue des ressources minérales.—Il reste donc plus de 90 pour cent de la superficie qui offrent au prospecteur et à l'explorateur de vastes champs où il existe certainement des gîtes minéraux et des richesses minières immenses.

Le gouvernement a à cœur le développement des ressources naturelles, et les dispositions de la loi des Mines offrent une sécurité absolue au découvreur de dépôts de minéraux qui s'y conforme. Cette loi est facile à comprendre et à suivre; elle est des plus favorables pour encourager l'explorateur et le prospecteur.

Succinctement, il s'agit de se procurer au service des Mines, à Québec, un certificat (coût \$10.00), qui permet au porteur de piqueter ou jalonner 200 acres de terrains miniers.—Au bout de six mois, après avoir fait les travaux de recherches requis par la loi, il peut acheter directement ces terrains à raison de \$5.00 l'acre, ou encore les louer, en vertu d'un permis, à raison de 50 cents l'acre par année. L'une et l'autre de ces alternatives offrent une garantie absolue de sécurité de possession.

Les fonctionnaires du service des Mines, à Québec, sont entièrement à la disposition du public pour toutes sortes de renseignements, techniques et pratiques, concernant la géologie des diverses régions, les gisements minéraux connus, les mines en exploitation et en voie de développement.

CHASSE ET PÊCHE

La Province de Québec est la seule dans tout le Dominion qui offre aux sportsmen des privilèges de chasse et de pêche aussi exclusifs sur de grandes étendues de terre boisée, ou sur des régions de lacs et de rivières.

Les privilèges de chasse et de pêche sont accordés non seulement aux résidents de la Province de Québec, mais encore aux étrangers.

Les territoires de chasse et de pêche sont immenses, et malgré le fait que déjà plus de 600 permis ont été accordés, il y a encore des milliers de milles carrés de bonnes régions à louer.

Désirez-vous jouir de la vie des bois, dans un camp situé près d'un joli lac entouré de montagnes verdoyantes, ou le long d'une rivière coulant sur la lisière d'une forêt? Demandez notre brochure sur la chasse et la pêche. Choisissez un endroit à votre goût, et vous pourrez vous y bâtir un chalet ou un camp.

D'autre part, vous pouvez devenir membre d'un club de chasse et de pêche et jouir des nombreux avantages que cela vous donne.

PÊCHERIES

Pour fins commerciales les pêcheries du fleuve et du golfe St-Laurent et des autres grandes rivières qui sillonnent le pays sont incomparables. On y trouve en abondance le saumon, la morue, le hareng, le flétan, le maquereau et plusieurs autres espèces de moindre importance. Les transports faciles de certains endroits, peuvent être améliorés de certains autres postes, actuellement moins favorisés. Les marchés ou débouchés sont excellents. A des prix simplement rémunérateurs, l'offre n'excède pas la demande.

Quiconque possédant le capital et l'expérience nécessaires peut se créer ici un avenir dans le commerce du poisson et des sous-produits de la pêche.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Honorable M. Honoré Mercier, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec, Canada, ou au représentant du Gouvernement de la Province de Québec pour la Belgique: M. G. Langlois, actuellement séjournant à Paris, France, 17 & 19, Boulevard des Capucines.



L'exportation des denrées alimentaires par le Canada

L'appui militaire donné par le Canada à la cause des alliés a été bien souvent remarqué en France et justice est rendue chaque jour à la valeur de ses troupes. Mais ce n'est pas seulement par la force de ses armes que le Dominion est intervenu dans la lutte; son aide se manifeste de façon non moins utile par l'envoi en Europe de marchandises de toutes sortes nécessaires aux approvisionnements des nations en armes, et nous l'avons constaté par des chiffres éloquentes en parlant plus haut, dans ce même Bulletin, des Echanges Franco-Canadiens.

Les Pouvoirs Publics ont compris toute l'importance de cette question, notamment en ce qui concerne les besoins de l'Europe en denrées alimentaires, et ils ne cessent de prêcher la surproduction au peuple Canadien; ils encouragent la culture, l'élevage et dirigent de façon fort judicieuse les bonnes volontés de tous les producteurs.

On en jugera par les extraits ci-dessous, empruntés au Bulletin du mois de Mai dernier de la Statistique Agricole du Gouvernement Fédéral, et publiés sous la signature de R. J. Mc Fall, chef de la Division du Commerce Intérieur.

A l'heure actuelle, le Canada doit exporter des aliments aux Alliés. Nous sommes le pays agricole le plus rapproché de l'Europe, la distance qui nous en sépare étant moindre que celle existant entre l'ancien continent et les Etats-Unis, tandis que l'éloignement des pays de l'hémisphère méridional est le triple du nôtre; et la distance est une considération primordiale lorsque les facilités de transport font défaut. Nous possédons d'immenses avantages pour la production des aliments: abondance de sol fertile et climat approprié à la croissance des produits alimentaires les plus variés. Nous n'avons pas la densité de population essentielle à une grande contrée manufacturière, mais nous ne manquons d'aucun des éléments nécessaires à l'agriculture.

Pour assurer la victoire des Alliés, nous avons le devoir impérieux de produire et d'expédier autant de tonnes de matières alimentaires que cela est possible, sans nous préoccuper des gains qui peuvent en résulter pour les cultivateurs et les négociants. Même si nous devions céder gratuitement nos marchandises aux Alliés, nous y trouverions un bénéfice et si pour des raisons d'intérêt personnel ou pour toute autre considération nous relâchions notre effort de production laissant nos Alliés en proie à la famine, notre égoïsme aurait de terribles conséquences dont nous souffririons gravement nous-mêmes.

Fort heureusement, ceux qui contribuent aux approvisionnements alimentaires réalisent des gains appréciables et notre pays s'enrichira par l'exportation accrue de ces produits. Nous accumulons une grosse dette de guerre, dont une partie empruntée à l'étranger. Les dettes internationales se paient en marchandises et les aliments

constituent la forme la plus profitable de notre acquittement. De plus, si nous sommes clairvoyants et avisés, nous nous acquitterons rapidement. Un boisseau de blé ou une livre de porc vendus aujourd'hui rembourseront une portion de notre dette double de la somme qu'ils représenteront quelques années après la guerre, lorsque les prix auront baissé de moitié.

L'honneur, la sagacité commerciale et notre sécurité nationale nous commandent une production alimentaire intensive durant la guerre. Les raisons de bénéfices individuels et de prospérité nationale nécessitent l'exécution d'un programme de surproduction et d'exportation des denrées qui seront les plus avantageuses sur nos marchés étrangers pendant une période d'années. Notre devoir et notre intérêt font cause commune et ainsi que nous allons le démontrer, les plus grands bénéfices à réaliser durant la période de reconstruction qui suivra la guerre résulteront encore de la production et de la vente des produits comestibles.

Les Alliés ont le plus grand besoin de toutes sortes de denrées de consommation; ils ont abandonné le luxe et ne demandent que l'indispensable. Les aliments qu'ils réclament sont ceux que le Canada peut leur fournir le plus facilement, c'est-à-dire les fruits de la terre et les produits animaux de la zone tempérée.

Entre toutes les céréales, ils manquent surtout de blé, car le blé est le plus aisément transformé en aliment par la machinerie et l'outillage dont ils disposent; d'autre part, le blé est la céréale la plus appréciée pour la panification. Le blé est le moyen le plus efficace qui soit à la disposition de l'homme pour extraire la nourriture humaine de la fertilité du sol. De plus, le Canada est le principal exportateur mondial du blé, après la Russie et l'Inde. La nature nous a doués des facilités nécessaires pour faire pousser tout le blé dont les Alliés ont besoin, si nous voulons assumer cette tâche. Ce que nous devrions faire, ce serait de consacrer toute notre énergie à la culture du blé. Sacrifions sans hésiter toutes nos superfluités si elles absorbent une partie de nos efforts, au détriment de la culture du blé.

Mais alors, pourquoi ne pas nous consacrer exclusivement à la culture du blé? Parce qu'il ne serait pas avantageux pour nous de le donner en nourriture au bétail, même pour produire du lard fumé pour les Alliés. Pourquoi donc travailler à produire de la viande de bœuf ou de porc et des pommes de terre au détriment du blé? Partie de la réponse est claire et le surplus non moins évident.

Dans certaines régions, le blé ne croît pas; c'est un mauvais système que de semer blé sur blé dans le même champ; à certaines époques de l'année, nous n'avons plus à nous occuper du blé; nous pouvons produire d'autres

aliments, sans ralentir nos efforts tournés vers le blé. Bref, partie de nos énergies donneront de meilleurs résultats si nous les consacrons à d'autres produits.

Ensuite, les armées des nations alliées doivent être partiellement alimentées sous une forme plus concentrée que celle des céréales; il leur faut de la viande et des matières grasses. Il ne serait pas économique pour eux de nourrir leurs animaux avec des grains propres à la consommation humaine, car ce procédé pourrait leur enlever une plus grande quantité d'aliments nutritifs que celle qu'ils pourraient récupérer. D'autre part, il est avantageux pour nous d'engraisser les animaux. L'absence de moyens de transport, ou leur rareté, est une autre raison

qui milite contre les marchandises volumineuses, un autre argument en faveur de la concentration. Les Européens ne peuvent pas se permettre de nourrir leurs animaux avec les denrées dont ils ont besoin pour leur propre alimentation. Nous devons donc faire pour eux l'élevage des animaux et ces aliments sous une forme concentrée occuperont moins de place que les céréales dans les cales des navires. En outre, nous pouvons employer à la production de la viande des débris et des déchets de toutes sortes et les multiples sous-produits du blé impropres à la consommation humaine. Plus nous pourrions transformer ces matières en viande, plus nous nous rapprocherons de la victoire.

Fonds Patriotique canadien

Le Fonds Patriotique Canadien fut créé au début de la guerre, pour combler les lacunes de la loi d'assistance, par le Gouvernement, aux familles des Mobilisés. Cette loi en effet ne prévoyait qu'une allocation uniforme de 20 dollars portée dans la suite à 25, pour chaque famille quel que soit le nombre de ses membres. La création du Fonds Patriotique dont le but était de fournir des allocations supplémentaires aux familles nombreuses et nécessiteuses fit disparaître cette anomalie. Cette association est devenue une oeuvre nationale, elle compte actuellement 600 succursales réparties sur tous les points du Canada et bien que ses ressources ne proviennent que de souscriptions, ses déboursés s'élèvent à près d'un million de dollars par mois.

Le Comité de la succursale de Montréal a publié récemment un rapport très complet de ses opérations. Il ressort qu'à la suite de trois appels faits à la générosité du public en 1914, 1916 et 1917, le montant des souscriptions obtenues à Montréal s'est élevé à 7,894,888 dollars. Le nombre des enrôlements y a été d'environ 40,000 et 12,000 demandes d'assistance ont été faites au Comité. Le nombre des familles secourues actuellement est de 4000 et le montant des allocations mensuelles d'environ 65000 dollars.

Sous la direction habile et dévouée du Lieutenant Colonel Clarence Smith et de Miss Reid, le Comité ne s'est pas borné à verser des allocations aux familles nécessiteuses. Il a entrepris une oeuvre sociale de plus grande envergure, qui ainsi que le dit très bien le rapport embrasse les intérêts de toutes les familles affectées par la guerre. Il s'est assuré le concours de six cents dames dévouées qui consacrent une partie de leur temps à visiter les familles de mobilisés pour s'enquérir de leurs besoins. Il veille à ce que les polices d'assurances sur la vie contractées par les volontaires, ne soient pas périmées faute

de paiement de primes, faisant toutes démarches nécessaires et faisant l'avance des sommes dues toutes les fois que cela est nécessaire. Grâce à ses soins \$300,000 d'assurances sur la vie ont pu être maintenues en vigueur depuis la déclaration de la guerre. En prévision de la hausse sur le charbon le Comité en acheta 4000 tonnes l'été dernier qu'il revendit au prix coûtant aux familles de Mobilisés en faisant une retenue mensuelle sur leurs allocations. Il fournit en outre l'assistance judiciaire, des secours médicaux, place les orphelins, pourvoit aux funérailles des membres décédés des familles de Mobilisés et procure du travail aux soldats renvoyés temporairement ou définitivement dans leurs foyers.

Les fondateurs du Fonds Patriotique Canadien n'ont pas voulu que seules les familles des volontaires Canadiens puissent être bénéficiaires d'un supplément de ressources. Généreusement ils ont décidé que toute famille de mobilisé d'une nation alliée à la Grande-Bretagne serait placée sur le même pied. Un comité spécial, le comité Franco-Belge fut organisé à Montréal pour la distribution d'un supplément d'allocation aux familles des réservistes français, belges et italiens, les sommes allouées par leurs gouvernements respectifs étant insuffisantes en ce pays où le coût de la vie est plus élevé qu'en Europe. Grâce à la générosité du Fonds Patriotique Canadien, le Comité Franco-Belge a pu assister plus de six cents familles françaises à Montréal depuis la déclaration de la guerre et il leur a versé la somme de 315,900 dollars jusqu'au 30 Juin dernier. Il a en outre pourvu aux funérailles de tous les membres décédés des familles de nos réservistes et a rapatrié 120 familles en France.

A. TARUT.

L'effort des sociétés françaises à Montréal pendant la guerre

Le Comité "L'Effort de la France et de ses Alliés" de Paris a publié une série de brochures pour montrer les efforts splendides qu'ont fait les Anglais, les Italiens, les Belges, les Canadiens, les Australiens et beaucoup d'autres peuples afin de faire échec aux hordes germaniques, qui ont envahi le territoire de la France et de quelques-uns de ses Alliés. La brochure consacrée à l'effort colonial français est particulièrement intéressante car elle montre ce que la France du dehors a su accomplir pour venir en aide à la Mère-patrie en lui envoyant des hommes, de l'argent, des provisions alimentaires ou des matières premières et en organisant des Comités ou des Associations pour alimenter les œuvres nées de toutes parts pour subvenir aux besoins les plus pressants de nos compatriotes infortunés directement ou indirectement touchés par les effets et les conséquences de la guerre.

Il reste au Comité de l'Effort de la France et de ses Alliés, au moins une brochure à publier, celle de "L'Effort des Français à l'Étranger", de ces Français qui sur tous les points du globe ont accompli eux aussi noblement leur devoir en faisant des efforts prodigieux pour aider la Patrie, d'autant plus chère, qu'ils en sont plus éloignés. La patrie, ils ne l'ont jamais oubliée, et le jour où la nouvelle que les Allemands avaient franchi la frontière de France, avant même d'avoir déclaré la guerre, se fut répandue avec la rapidité de l'éclair sur tous les continents, tous se levèrent pour saluer le drapeau de la France, pour se préparer à tout quitter, famille, parents, amis, affaires, afin de voler au secours de la patrie menacée et répondre vaillamment à l'appel du devoir. Ceux qui ne purent partir s'organisèrent afin de protéger les familles des premiers mobilisés et les placer à l'abri du besoin. Le livre d'or des colonies françaises à l'étranger est encore à écrire; il révélera bien des dévouements, bien des sacrifices, bien des héroïsmes et il aura une place honorable dans l'histoire de la lutte géante qui a ébranlé l'humanité jusque dans ses fondements. Toutes les colonies de Français à l'étranger ont fait leur devoir, toutes ont rivalisé dans leurs efforts, toutes ont donné l'exemple du patriotisme le plus vif et le plus pur, toutes ont fait honneur au nom français. Les groupements français du Canada ne l'ont cédé en rien à ceux des autres pays.

De l'avis des plus pessimistes, la guerre devait durer quatre semaines, quatre mois tout au plus; elle a déjà duré plus de quatre années, années de luttes, de souffrances, de sacrifices, de privations, de deuils et de larmes, mais aussi quatre années d'héroïsme, quatre années pendant lesquelles la France a donné le spectacle d'une nation forte de son droit, luttant héroïquement pour la défense des plus nobles idées, faisant face à l'invasion, à la défaite aussi bien qu'à la victoire avec dignité, sans forfanterie, donnant le meilleur de son sang pour le triomphe de la justice et de

la civilisation: Depuis plus de quatre ans la France se bat, peut-être faudra-t-il lutter pendant quatre ans encore, mais qu'importe, ce n'est point tant le temps qui compte comme le résultat final de la lutte. Ce résultat, nul n'en doute, sera l'écrasement complet du militarisme prussien et de la fameuse "kulture" et le triomphe d'un idéal de justice qui donnera au monde les garanties de liberté et de vie les plus sûres et les plus complètes.

Pendant ces quatre années de lutte, les Français du Canada ont été sur la brèche. Ils ont fait plus que de louer platoniquement ceux des leurs qui faisaient le coup de feu sur les bords de la Marne, de l'Aisne, de l'Oise ou de la Somme; ils ont contribué, eux aussi, par un effort de tous les instants, par leur propagande active et bien dirigée, par leurs contributions en hommes, en argent, en nature, à rendre possible le triomphe final des Alliés.

La grande Société française de Montréal, l'Union Nationale Française, la première, a donné l'essor et l'élan à presque toutes les œuvres françaises de guerre qui, depuis 1914, envoient régulièrement des secours aux orphelins de nos héros, aux prisonniers de guerre, aux aveugles, aux eclopés, aux associations les plus diverses. Habilement dirigée et sagement administrée, l'Union Nationale Française a abrité les vieillards de la colonie, pourvu aux besoins de nos familles privées de ressources et répondu généreusement aux appels qui lui venaient de toutes parts. Toujours à l'affût pour faire le bien elle a rempli sa mission sans ostentation, sans faire de bruit, sans battre la grosse caisse. La tâche n'a pas été toujours facile. Exposée à la critique, aux attaques les plus injustes et les plus violentes, l'Union Nationale Française a fait face à toutes les difficultés, toujours prête à faire davantage pour servir la France chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Le rôle de l'Union Nationale Française a été plus que philanthropique, il a été par-dessus tout patriotique. La première, parmi les Sociétés françaises de la grande Métropole canadienne, elle a encouragé les Français de Montréal à répondre à l'appel de la patrie en danger. Elle a ouvert ses portes toutes grandes à tous les réservistes français du Canada, de passage à Montréal. Elle a veillé au départ des familles de nos soldats qui désiraient rejoindre le chef de famille sur le sol de la patrie. Enfin elle a accueilli les membres des missions militaires, économiques ou autres, envoyées au Canada pour mieux faire connaître la France et exposer le but qu'elle poursuit.

Dans toutes les manifestations patriotiques, organisées à Montréal, l'Union Nationale Française a eu sa large part et elle a contribué puissamment à répandre l'influence française au Canada. Les rapports annuels du Président de la Société démontrent clairement que l'Union Nationale Française a été le levier puissant sur lequel la colonie et les amis de la France ont pu s'appuyer pour pro-

mouvoir et aviver le succès de toutes les manifestations patriotiques organisées pour soulager les infortunes de la guerre. Aussi il est juste de le dire, l'Union Nationale Française a bien mérité: de la colonie, du gouvernement de la République, de tous ceux qui lui ont ouvert largement et leur bourse et leur coeur.

Plusieurs associations sont nées des efforts et de l'influence de l'Union Nationale Française ou ont profité de son organisation. La section française du Fonds Patriotique Canadien qui veille avec tant de vigilance sur les familles de nos réservistes français a été installée gratuitement dans les locaux de l'Union Nationale Française.

Tout en s'occupant du sort des familles privées de leur chef, l'Union Nationale Française n'a pas oublié ces derniers. A cet effet elle a organisé un comité spécial dont les efforts sont trop peu connus, car ceux qui le dirigent accomplissent leur oeuvre sans bruit. Le "Comité du Secours provisoire aux réservistes de retour du front" a rendu des services importants à un grand nombre de nos mobilisés au moment de leur passage à Montréal. La Caisse du Comité est indépendante de celle de l'Union, elle est alimentée par des contributions privées et par des souscriptions particulières recueillies à cet effet. Les efforts de ce comité ont consisté à donner un secours provisoire aux réservistes de passage à Montréal, à régler des frais d'hospitalisation ou des honoraires de médecin, à soulager des veuves ou des parents de soldats et à venir en aide à beaucoup de personnes dont les difficultés ne pouvaient être réglées par le Fonds Patriotique Canadien. L'oeuvre de ce Comité s'est toujours accomplie avec discrétion, de façon à ce que les dons offerts ou envoyés ne se ressentent en rien du manteau de la charité.

S'occupant des chefs de famille l'Union Nationale Française ne pouvait oublier ceux de ses membres internés dans les camps de concentration en Allemagne. A cet effet elle a organisé dans son sein un comité spécial chargé d'envoyer régulièrement un secours en nature à ses membres prisonniers de guerre. Afin d'assurer la distribution effective et efficace des secours envoyés, le trésorier du Comité est en communication directe avec une Association française autorisée par le gouvernement à s'occuper de l'approvisionnement des prisonniers de guerre. Chaque mois le Comité reçoit des prisonniers eux-mêmes une carte spéciale indiquant que les marchandises expédiées sont arrivées à bon port et en bon état.

La Chambre de Commerce française de Montréal, qui a rendu des services signalés à nos intérêts commerciaux au Canada, a malgré la guerre continué sa tâche avec la plus grande énergie. Elle s'est intéressée particulièrement aux questions économiques nées de la guerre, à la révision des tarifs canadiens, aux questions douanières et à la solution des nombreux problèmes de l'importation française. Toutefois la Chambre ne s'en est pas tenue à son rôle économique et commercial. Les questions brûlantes du moment ne pouvaient la laisser indifférente. Aussi s'est-elle efforcée de prendre une part importante dans l'organisation de la plupart de nos associations, comités ou oeuvres de guerre. Elle s'est intéressée d'une manière particulière

à la création d'un Comité pour le soutien des orphelins des réservistes français. Ce Comité s'est affilié à une des grandes organisations de France qui s'occupent de cette oeuvre. Grâce à la générosité inlassable du public canadien et au dévouement non moins inlassable de son président, le Comité a pu faire parvenir régulièrement des sommes importantes à Paris. De plus les efforts du Comité ont suscité la création dans plusieurs villes du Canada de Comités similaires, qui, tous, s'occupent activement de venir en aide aux orphelins des héros français tombés au Champ d'honneur.

A côté de ce rôle purement humanitaire la Chambre de Commerce française de Montréal en remplit un autre d'une haute portée patriotique, celui de la propagande française au Canada. A cet effet, elle a créé le Comité montréalais de "L'Effort de la France et de ses Alliés". Ce Comité a organisé des séries de conférences et causeries dans plusieurs centres de la Province de Québec, il a assuré la distribution méthodique et effective de plusieurs milliers de brochures, pamphlets, cartes postales, photographies, albums de guerre que lui envoie le Ministère des Affaires étrangères, soit directement, soit par l'intermédiaire des représentants aux Etats-Unis du "Comité de l'Effort de la France et de ses Alliés" de Paris, soit par l'intermédiaire du Consul général de France à Montréal qui s'est toujours vivement intéressé à l'organisation et aux efforts du Comité.

Dans un même ordre d'idées la Section de Montréal du Comité républicain, du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, tout en s'occupant des questions économiques intéressant les relations commerciales de la France avec le Canada, a pris une part active et constante à la propagande de l'idée et de la pensée française. En plusieurs occasions son influence a été très marquée et le Comité sera appelé, après la guerre, à jouer un rôle des plus actifs dans l'étude des questions commerciales et économiques qui naîtront des relations nouvelles entre la France et ses Alliés.

L'Alliance française de Montréal a poursuivi sa marche ascendante et progressive dans le développement de son influence au Canada. Fidèle à sa mission elle a maintenu haut et ferme l'étendard de la langue et des idées françaises. L'Alliance a pris rang dans les premières places parmi les institutions qui se sont efforcées de développer au Canada l'influence de la France, de ses aspirations, de sa littérature, de sa philosophie, de son art, de sa civilisation. Les difficultés n'ont pas manqué sur son chemin: le choix des conférenciers était limité, il y avait danger de se mouvoir dans un cercle un peu rétréci par les événements qui ont transformé le monde en une vaste arène de combattants, il y avait aussi des difficultés financières à vaincre. Malgré cela l'Alliance française de Montréal a marché de l'avant. Par ses conférenciers elle a fait aimer la France, cette France qui a tout donné pour conserver son idéal de justice et de civilisation, cette France qui a donné au monde entier les plus beaux exemples de courage, de dévouement et d'honneur, cette France qui a su conquérir et garder la première place dans l'histoire des peuples, qui a guidé les nations sur la route de tout ce qui est grand, de

tout ce qui est noble, de tout ce qui est beau, de tout ce qui est généreux et dont la civilisation est restée le flambeau de l'humanité.

Telle est succinctement et rapidement exposée l'oeuvre que poursuivent nos grandes Sociétés françaises à Montréal. Toutes se donnent la main pour travailler d'un commun accord, pour rivaliser dans leur activité incessante et inlassable et dans leur dévouement pour la France. Tous

nous souhaitons la paix prochaine, la paix victorieuse et triomphante pour la France et ses Alliés. Mais si la guerre devait durer plusieurs années encore, si les sacrifices devaient se multiplier, nos Sociétés françaises de Montréal sauraient rester sur la brèche, prêtes à continuer la tâche qu'elles se sont imposées. Elles le feront pour la France.

Paul VILLARD.

L'Aide à la France

Nous sommes heureux de donner ci-dessous le rapport de "L'Aide à la France" qui vient de paraître. Cette association est une filiale du Comité France-Amérique. Madame Thibaudeau et Lady Williams-Taylor en sont présidentes-conjointes.

Mesdames, Messieurs.

Avant de vous donner le compte rendu des travaux de l'Aide à la France, je suis heureuse de vous dire que grâce à votre appui, grâce à de nouvelles collaborations très dévouées, les résultats obtenus pendant notre dernier exercice, accusent une augmentation très satisfaisante sur les deux années précédentes.

Vous vous rappelez, sans doute, que M. Gabriel Hanotaux consulté par nous sur l'opportunité d'envoyer un témoignage de notre admiration à des soldats français, nous avait conseillé un envoi de montres bracelets. Cinq cents furent envoyées et distribuées le 14 Juillet par les soins du Général Pétain qui voulut bien nous en exprimer ses remerciements. Plus de cinq cents lettres des plus touchantes nous sont parvenues de tous les points du front non-seulement de soldats mais aussi d'officiers nous remerciant de ce que nous avions fait pour leurs hommes.

En Juillet 1917 nous parvinrent les récits terrifiants de l'état des territoires évacués par les Allemands et nous nous mîmes à l'oeuvre pour envoyer des secours en argent et en vêtements. Lady Williams-Taylor, à la demande de Mademoiselle Françoise de Loynes, recueillit en quelques jours la somme de deux mille dollars parmi ses amis et voulut bien accepter à ce moment la présidence conjointe de notre association. Le 21 Juillet, nous pûmes faire un envoi de 11,932 francs par l'entremise de M. Gabriel Hanotaux à l'"Aisne Dévastée", qui voulait bien se charger de la répartition de notre offrande à des familles éprouvées du département de l'Aisne.

Nous fîmes trois autres envois d'argent à cette société; l'un de 6000 francs, en Septembre, un autre de 5143

francs, en Octobre et le troisième de 50,000 francs, en Juin.

Nous avons de plus envoyé des contributions aux oeuvres suivantes: L'Association des Veuves et des Orphelins, l'Hôpital No. 25 de Lyon, l'Oeuvre de Mgr Baudrillart, les Eglises Dévastées, la Fraternelle des Régions Dévastées, les Oeuvres de Guerre de Roubaix, Tourcoing et leurs cantons, qui ont reçu une somme globale de 5150 francs.

Nous avons envoyé 500 dollars aux victimes de la catastrophe d'Halifax et les oeuvres de guerre canadiennes aussi bien que les sociétés de charité locales n'ont pas été oubliées. Elles ont reçu un montant total de \$15,808.65.

D'accord avec le Comité France-Amérique, nous faisons nos envois de vêtements par l'intermédiaire du Service de Transport France-Amérique, qui assure la distribution de nos caisses à leurs destinataires sur tous les points de la France. Ce service relève du ministère de la Guerre à Paris qui nous transmet un reçu officiel pour chacun de nos envois. L'arrangement que nous avons conclu avec lui nous permet de faire les expéditions non-seulement de nos caisses, mais aussi de toutes celles des associations de guerre qui s'adressent à nous. Notre société a contracté une dette de reconnaissance envers MM. Genin & Trudeau qui ont mis à notre disposition un superbe entrepôt et un bureau, 22 rue Notre-Dame Ouest, d'où sont faits tous nos envois. Le nombre de colis expédiés par les soins de notre Association s'est élevé, pendant le dernier exercice, à 474. Un de nos envois mérite une mention spéciale, c'est celui de quarante caisses de vêtements et chaussures qui nous ont été données par des maisons de commerce de Montréal, qui ont répondu généreusement à l'appel que nous leur avons fait.

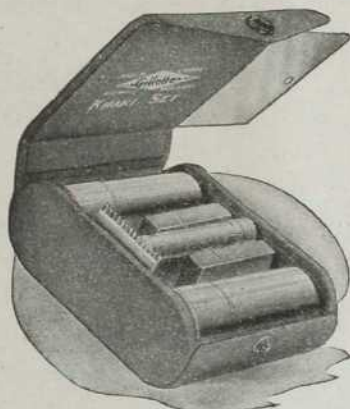
Nos ressources proviennent de dons, des cotisations de nos membres et du produit de nos ventes et de nos fêtes. Elles se sont élevées pendant l'année écoulée à \$57,-

AUGMENTATION DANS LA DEMANDE INTERNATIONALE DES RASOIRS GILLETTE

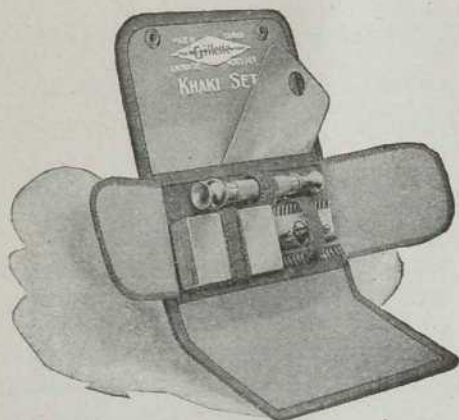
"FABRIQUÉS AU CANADA"



Bulldog Set



No 18 Khaki Combination Set



No 19 Soft Roll Khaki Set

Depuis que des centaines de milliers de Canadiens l'emploient et que des millions d'Américains suivent leur exemple, l'usage des Rasoirs de Sureté Gillette a fait des progrès énormes dans les pays d'outre-mer.

La Compagnie des Rasoirs Gillette du Canada, qui a doublé plusieurs fois sa production depuis le début de la guerre, fournit non seulement la Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et d'autres parties de l'Empire Britannique, mais elle expédie encore des quantités considérables de Rasoirs et de Lames aux troupes qui sont en France.

Une longue expérience dans le commerce étranger nous a appris la meilleure façon d'emballer et d'expédier les ordres afin qu'ils arrivent à destination dans des conditions parfaites.

Toutes nos caisses devant servir à l'exportation sont doublées de fer blanc et hermétiquement fermées pour éviter la rouille. Les couvercles sont liés avec des fils métalliques, les boîtes scellées; en un mot tout est prévu pour éviter le vol en cours de route.

Grâce aux soins donnés à chaque détail, notre service se fait le plus vite possible et de façon à donner la plus complète satisfaction aux marchands et aux importateurs s'occupant du rasoir Gillette et de ses lames.

Si vous désirez vous occuper de la vente des rasoirs Gillette, soit en gros soit en détail, au Canada ou à l'étranger, écrivez-nous pour obtenir des renseignements complets au sujet de ces rasoirs et des escomptes consentis sur ces articles.

Pour faciliter les ventes d'outre-mer nous avons des bureaux à

17 Bis rue de La Boetie, Paris, France.

200 Great Portland Street, Londres Ouest, Angleterre.

Via Senato, 18, Milan, Italie.

ECRIVEZ-NOUS AUX ADRESSES CI-DESSUS OU A:

Gillette Safety Razor Co. of Canada Limited

73 rue St-Alexandre,

MONTREAL, P.Q.



HUDON, HEBERT & CIE

LIMITEE

IMPORTATION et GROS,
ALIMENTATION, VINS, LIQUEURS.
18 rue DeBRESOLES, Montréal, Canada.
Tél. Bell Main 4652

Joseph Fortier, Limitée

Fabricants - Papetiers

MIMEOGRAPHE

Machine Rotative à Copier

Mécanisme parfait, simple, économique et pratique
Capacité: 100 copies à la minute

210, Notre-Dame Ouest, MONTREAL.
angle de la rue St-Pierre

EMILE LACAS

IMPORTATEUR

Spécialités Pharmaceutiques Françaises
Accessoires de Pharmacie
Chirurgie

11 rue St-Sacrement
MONTREAL
Canada

"Sollicite correspondance"

ED. GERNAEY

FLEURISTE

A tous les Français et Françaises:
Allez chez le fleuriste officiel de l'Union Nationale Française pour vous fleurir dans toutes les occasions.
Assortiment toujours complet.
110 rue STE-CATHERINE EST,
Phone Est 1878.

Demandez le CLARET

DOMAINE TIVOLI

en bouteilles d'un gallon.

F. X. ST-CHARLES & CIE LIMITEE.

EMPLOYEZ:

LE BLEU SULTANA

LA MINE A POELE SULTANA

LE CIRAGE POLO

SULTANA, LIMITED
MONTREAL

J. M. FROMENT

Fournisseur de l'Union Nationale Française

Epicerie de choix, Produits Français.

670 DeMONTIGNY EST, MONTREAL

Téléphone Est 4668

SCHWOB BROTHERS

Manufacturiers et importateurs de montres.

Agents généraux Tavannes Watch Co., Tavannes,
Switzerland.

701 McGill Building, Montréal.

Coin des rues McGill et Notre-Dame

FOURRURES DESJARDINS

LES PLUS BELLES, LES MEILLEURES
LES MOINS CHERES

Les créations de la maison jouissent d'une renommée
sans égale auprès de la clientèle élégante.

Réparations et transformations de
Vieilles fourrures faites avec soin et au plus juste prix.
Visitez-nous ou demandez nos catalogues.

Chas Desjardins & Cie, Limitée
130 rue St-Denis, Montréal, Canada.

Tél. Est { 1761
1762
2255

Fondé en 1892

L. O. D'ARGENCOURT

EPICIER ET MARCHAND DE PRODUITS FRANCAIS

379 ST-DENIS

MONTREAL

Tél. St-Louis 836

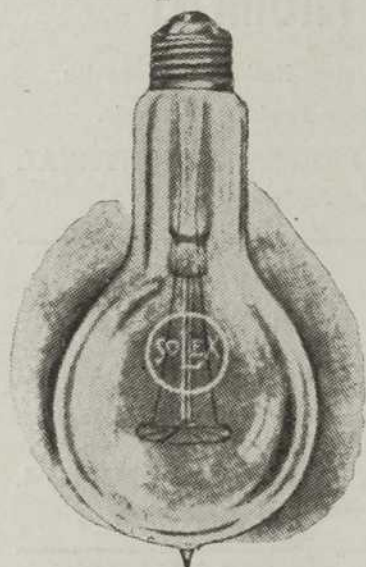
Daniel Kochenburger & Frère

Plombiers-couvreurs

2739, Saint-Hubert,

Montréal

Lampes Electriques SOLEX



La lampe Sorex à
filament ductile de
tungstène est de fa-
brication soignée et
réunit toutes les con-
ditions de qualité que
l'on puisse exiger.

LUMIERE
CONSTANTE
RENDEMENT
SUPERIEUR
SOLIDITE
INCOMPARABLE.

TUNGSTENES - NITROGENES

Fabriquées par

LA COMPAGNIE SOLEX LIMITEE

762-766 Boulevard St-Laurent

MONTREAL (Canada)

H. B. DE PASSILLE

IMPORTATEUR DE

Spécialités Pharmaceutiques

Françaises

192 rue Cherrier, MONTRÉAL

Banque d'Hochelaga

Capital Autorisé - - - - -	\$10,000,000
Capital versé et Fonds de réserve - - - - -	7,700,000
Total de l'actif, au-delà de - - - - -	50,000,000

DIRECTEURS :

J.-A. Vaillancourt, président; l'hon. F.-L. Béique, vice-président;
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner.
Beaudry Leman, gérant général; Yvon Lamarre, inspecteur; J.-C. Thivierge, Contrôleur.
F.-G. Leduc, Gérant, bureau de Montréal.

Siège social : MONTREAL

195 Succursales et Agences en Canada.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS:

Crédit Lyonnais, Paris, Lyon, Londres, Bruxelles — Comptoir National d'Escompte de Paris, Paris, Londres, Bruxelles — Crédit Industriel et Commercial, Paris, Londres — Société Générale, Paris et Succursales — Banque de Paris et des Pays-Bas, Paris — Banca Commerciale Italiana, Rome, Gènes — Banco di Napoli, Naples — Banque Commerciale Bâle — Banque de Rotterdam, Rotterdam — Incasso Bank, Amsterdam — Deutsche Bank, Berlin — Commerzund-Disconto Bank, Hambourg — Banque Impériale et Royale des Pays-Bas Autrichiens, Vienne — Boehmische Union Bank, Prague — National City Bank, National Park Bank, Irving National Bank, New York — First National Bank, Boston, National Shawmut Bank, Boston, — Philadelphia National Bank, Philadelphie, Fourth Street National Bank, Philadelphie.

Canadian Car & Foundry Co., LIMITED

Constructeurs de
VOITURES
et de
WAGONS

Suivant tout cahier de charges

Transportation Building, Montreal

CANADIAN STEEL FOUNDRIES LIMITED

Pièces en acier moulé

Jusqu'à 100,000 livres chaque

Transportation Building, Montreal

The Pratt & Letchworth Co., Limited

Tous genres de pièces

En fonte malléable . .

Transportation Building, Montreal



La marque ALLIGATOR est, pour le consommateur, la meilleure garantie de qualité et de valeur

Avant d'acheter vos harnais, malles et sacs, assurez-vous si la marque ci-dessus se trouve sur la marchandise.

Samontagne Limitée.

— BLOC BALMORAL —

RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can

Papier d'Egypte

ANTISEPTIQUE PARFUMÉ

Pour purifier l'air des habitations

Dépositaires pour l'Amérique du Nord

ROUGIER FRÈRES

63, rue Notre-Dame est

MONTREAL

ALFRED ST-CYR

GEO. GONTHIER, L.L.C.

A. P. FRIGON

St-Cyr, Gonthier & Frigon

BANQUIERS ET AGENTS FINANCIERS

Achat et Vente d'Obligations Foncières, Commerciales et Industrielles, Dépôts de Fonds et de Titres, Gérance de fortunes, Opérations Immobilières.

Tous renseignements sur les valeurs Canadiennes fournis gratuitement sur demande.

103—ST-FRANÇOIS XAVIER—103

MONTREAL, Canada.

Boîte Postale: 2594

Tél. Bell: Main 2701 et Main 519

Adresse Télégraphique, Cygofri



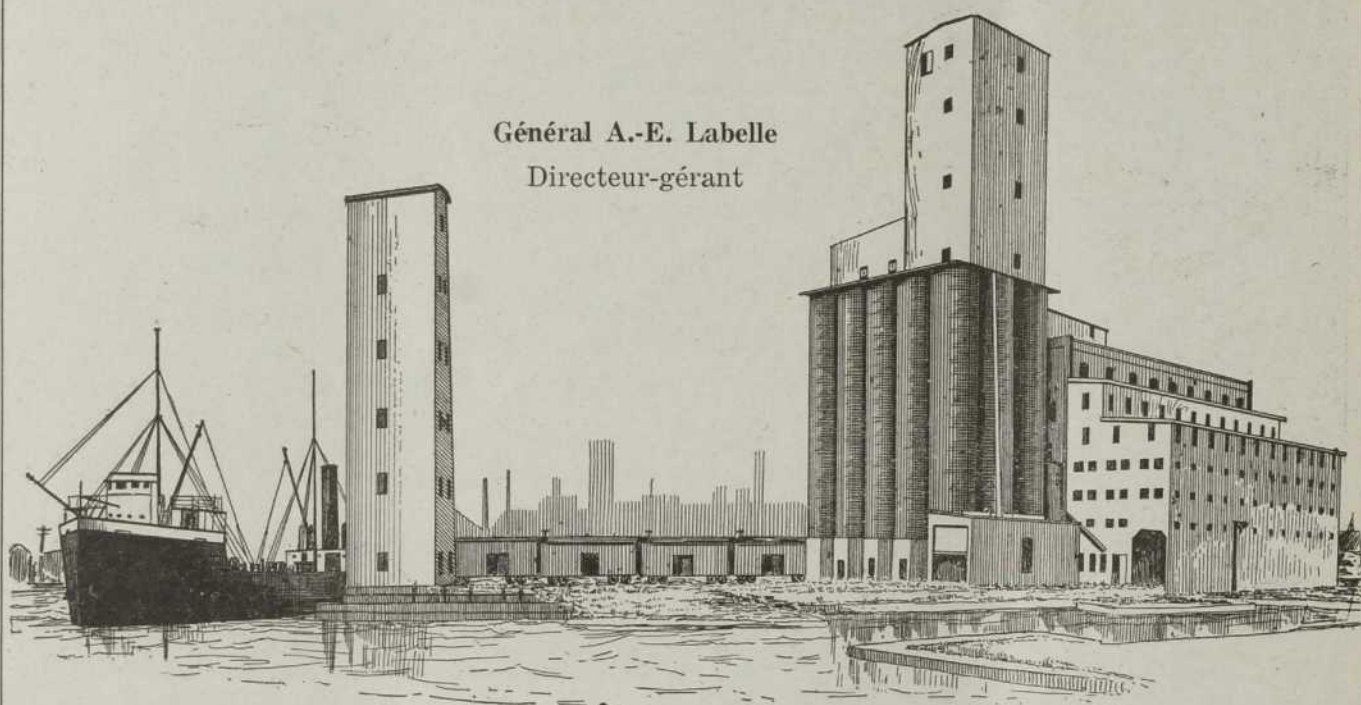
Tous articles en coton

Indiennes, Crêpes, "Galateas",
Toile pour chemises, Toile à
voiles, Tissus pour moustiquai-
res, Coutils, Couvertures, Cou-
vre-pieds, Couvre-lits, Draps de
lits, Coton pour taies d'oreillers,
Batiste, Canevas pour tableaux,
Coton blanc et jaune, Serviettes
et Coton à serviettes, Sacs, Fils
de coton et ficelles.

Dominion Textile Co.
Limited

MONTREAL TORONTO WINNIPEG





Général A.-E. Labelle
Directeur-gérant

Les grands Moulins de la St. Lawrence Flour Mills Co., Limited

Les Moulins à farine les plus modernes et les mieux outillés du Canada,
sollicitent les commandes de MM. les négociants français pour leurs

FARINES ST. LAWRENCE

fabriquées avec le choix des blés de l'Ouest Canadien, les meilleurs au
monde pour la farine à boulanger.



St Lawrence Flour Mills Co., Limited

1110 Notre-Dame Ouest,

-

-

MONTREAL

Ogilvie's Standard

FARINE DE BLÉ DE PRINTEMPS

C'est là la FARINE DE GUERRE des MINOTERIES OGILVIE; un produit destiné à conserver au Canada ses ressources, et en même temps à donner au public la meilleure farine qui puisse être moulue conformément au standard imposé par le gouvernement.

Cette farine de guerre est de qualité et de saveur excellentes, mais elle est un peu moins blanche que celle de la marque "ROYAL HOUSEHOLD" à laquelle on était habitué.

Il est aussi fâcheux pour nous d'abandonner la fabrication de la farine "ROYAL HOUSEHOLD" qu'il le sera pour vous de renoncer à votre marque favorite; mais notre "STANDARD" sera néanmoins délicieuse pour faire le pain, les petits pains mollets, les biscuits, les gâteaux, les tartes et la pâtisserie. Si vous éprouvez au début quelque difficulté dans son emploi, envoyez-nous un mot; nous avons un état-major d'experts, chimistes et boulangers, dont l'expérience est à votre disposition.

Aussitôt que le Contrôleur des Vivres nous aura autorisés à fabriquer à nouveau notre "ROYAL HOUSEHOLD", nous nous empresserons de vous faire connaître cette bonne nouvelle.

Entretemps, les nouveaux règlements, pris dans l'intérêt bien compris du Canada et de l'Empire Britannique, méritent l'appui bénévole des Minoteries et du Public.

Certains magasins et détaillants ont encore en stock le "ROYAL HOUSEHOLD"; mais pour éviter toute erreur ou confusion, la farine "STANDARD" sera visiblement étiquetée comme telle.

Lorsque sera épuisée votre "ROYAL HOUSEHOLD" assurez-vous la qualité la meilleure après elle, en ordonnant

OGILVIE'S STANDARD

Tous les épiciers l'ont en magasin. Ne manquez pas de spécifier le nom d'"OGILVIE"; ce sera votre meilleure garantie d'obtenir la plus haute qualité possible.

The Ogilvie Flour Mills Co. Limited

MONTREAL

FORT WILLIAM

WINNIPEG

MEDICINE HAT

19,000 Barils fabriqués par jour.

LES PLUS GRANDES MINOTERIES DE L'EMPIRE BRITANNIQUE

HOWARD SMITH PAPER MILLS LIMITED

Makers in Canada of High Grade Papers

138 McGill Street,

MONTREAL, Canada.

THE WATERMARK



OF QUALITY

Manufacturers of Bond and Ledger Papers. Bristol Boards and Stationery Papers.

Sample books cheerfully sent upon request.

Cable address : HOWARSMITH, MONTREAL, Canada.

Mills at : BEAUHARNOIS, QUEBEC and CRABTREE MILLS QUEBEC, CANADA

THE ROYAL BANK OF CANADA

ETABLIE EN 1869

Capital payé	\$ 14,000,000.00
Réserves et dividendes non distribués	15,000,000.00
Actif total	\$365,000,000.00

BUREAU CHEF Montréal, Canada.

Sir HERBERT S. HOLT, Président.

E. L. PEASE, Vice-Président & Directeur Gérant.

C. E. NEILL, Gérant général.

520 Succursales au Canada, Terre-Neuve, Indes occidentales, Amérique Centrale, Amérique du Sud, etc.

DISTRIBUEES AINSI QU'IL SUIV :

CANADA	455
TERRENEUVE	6
INDES OCCIDENTALES	47
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	9

ESPAGNE (Barcelone)	1
ETATS-UNIS (New York)	1
GRANDE-BRETAGNE (Londres)	1

520

LONDRES, ANGLETERRE
Bank Buildings, Princes Street, E.C. 2.

CITE DE NEW YORK
Cor. William and Cedar Sts.

ESPAGNE, Barcelone, Plaza de Cataluna 6

Affaires générales de Banques. Départements d'Epargnes dans toutes les Succursales.

Déposez vos économies à

La Banque d'Épargne de la Cité et du District DE MONTREAL.

BUREAU PRINCIPAL ET 14 SUCCURSALES A MONTREAL.

Conseil d'Administration :

Président: L'Honorable Raoul Dandurand,

Vice-Président: Richard Bolton,

G. N. Moncel; Honorable C. J. Doherty; Honorable Sir Lomer Gouin;

Donald Hingston, M.D.; Fred. W. Molson; Clarence F. Smith; Sir Evariste LeBlanc; H. H. Judah.

LA SEULE BANQUE constituée en vertu de l'acte des Banques d'Épargne faisant affaires dans la Cité de Montréal. Sa charte, différente de celle de toutes les autres Banques,—DONNE TOUTE LA PROTECTION POSSIBLE A SES DEPOSANTS.

ELLE A POUR BUT SPECIAL de recevoir les épargnes, quelque petites qu'elles soient, des veuves, orphelins, écoliers, commis, apprentis et des classes ouvrières, industrielles et agricoles et d'en faire UN PLACEMENT SUR.

Nous vous réservons toujours l'accueil le plus courtois que votre compte soit gros ou petit.

RAOUL DANDURAND, *Président.*

A. P. L'ESPERANCE, *Gérant-Général.*

The Standard Paint Company of Canada Limited

Marques de Fabrique enregistrées { 'RU-BER-OID'—'KA-LOR-OID'—'EUREKA'—'ZYLEX'—'P & B'
'GIANT'—'SOVEREIGN'—'DURO'—'HERCULES'—'PEACOCK'
Produits manufacturés entièrement au Canada

Matériaux pour toitures

Papiers à construction

Papiers isolants

Feutres à lambris



Peintures préservatives

Enduits isolants

Vernis isolants

Composés imperméables à l'eau

Toitures de wagons à marchandises — Produits bitumineux de toutes sortes

Usines : Highlands, Canal Lachine, Qué.

Siège social : 52 Carré Victoria, MONTREAL, Qué.

Cies associées: Londres, ANGLETERRE

Paris, FRANCE

Petrograd, RUSSIE

New York, Chicago et

San Francisco, E. U. A.



The Canada Malting Co. LIMITED

TORONTO, Canada

Canada Export Malt

Fabriqu  avec de l'orge du Canada

D p ts de Malt   :

MONTREAL, Qu bec WINNIPEG, Manitoba
CALGARY, Alberta

Bureau-chef:

TORONTO, Ontario

Adresse t l graphique :

CANMALTCO, Toronto

A. GERMAIN & CIE

Commissionnaires - Importateurs

MAISON A PARIS: 56 rue du Faubourg Poissonni re.

MAISON A MONTREAL: 14 Square Phillips.

TELEPHONE: Up 7427

SPECIALITES:

Peaux (Electric Seals)
Velours et soleries de Lyon
Gants Neyret
Parfums Coty
Tissus et cravates Olmer
Blouses et lingerie
Dentelles
Ornements, fleurs et
plumes pour modes
Articles de Paris, etc., etc.

La maison se charge de l'importation de toutes
marchandises fran aises,   la commission, aux prix les
plus avantageux.

Quintal & Lynch

Limit e

59, rue St-Pierre

MONTREAL



Exportateurs de C r ales

Sp cialit  : AVOINES

Montreal Dairy Company

Limit e

Cr me   la Glace

Homog n is e, Pasteuris e

Beurre Cr me

290, Ave. Papineau, Montr al

T l. EST { 1618
1361
7019

Perrin Frères & Cie

Fabricants et Importateurs

Gants Perrin

Gants Kayser

Bonneterie marque "Radium"

37, rue Mayor

MONTREAL

Tél. Main 4165

Hamon & Hess

Travaux en Tuiles et Mosaïques

920 POWER BUILDING

83, rue Craig Ouest

MONTREAL.

The Riordon Pulp & Paper Company, Limited

MONTREAL

Manufacturers of Bleached and
Unbleached Sulphite Fibre
Woodpulp for the use of paper
mills, made from Quebec
Spruce Wood.

Specialty: Easy Bleaching Quality.

Capacity: 65,000 tons per year.

**Also Spruce and Hardwood Lumber,
Clapboards, Shingles and Ry. Ties.**

Compagnie Générale Transatlantique

(LIGNE FRANCAISE)

SERVICE POSTAL HEBDOMADAIRE

NEW-YORK — BORDEAUX — PARIS

Départ de New-York toutes les semaines
par les paquebots luxueux et rapides

LA LORRAINE

ESPAGNE

LA TOURAINE

Et par les paquebots à classe unique

ROCHAMBEAU

CHICAGO

NIAGARA

La route la plus directe et la plus sûre entre l'Amérique et la France.
Pour dates de départ, prix de passages et autres informations, s'adresser à

GENIN, TRUDEAU & Cie, Limitée

AGENTS GÉNÉRAUX DES PASSAGES

22, rue Notre-Dame Ouest - - Montréal

ou à tout autre agent local

DUCHESNEAU LIMITEE

51 Rue St-Paul Est, - MONTREAL

Importateurs de:

**Tissus et Nouveautés,
Mercerie, Bonneterie,
Parfumerie, Bijouterie,
Papeterie, Maroquinerie.
Coutellerie, Quincallerie,
Bimbeloterie, Verrerie,
Articles de Sport et de Fantaisie.**

Articles de Piété. Spécialité pour Pèlerinages.

Spécialité de Jouets

Envoi d'échantillons et correspondance sollicités

Compagnie des Messageries Maritimes

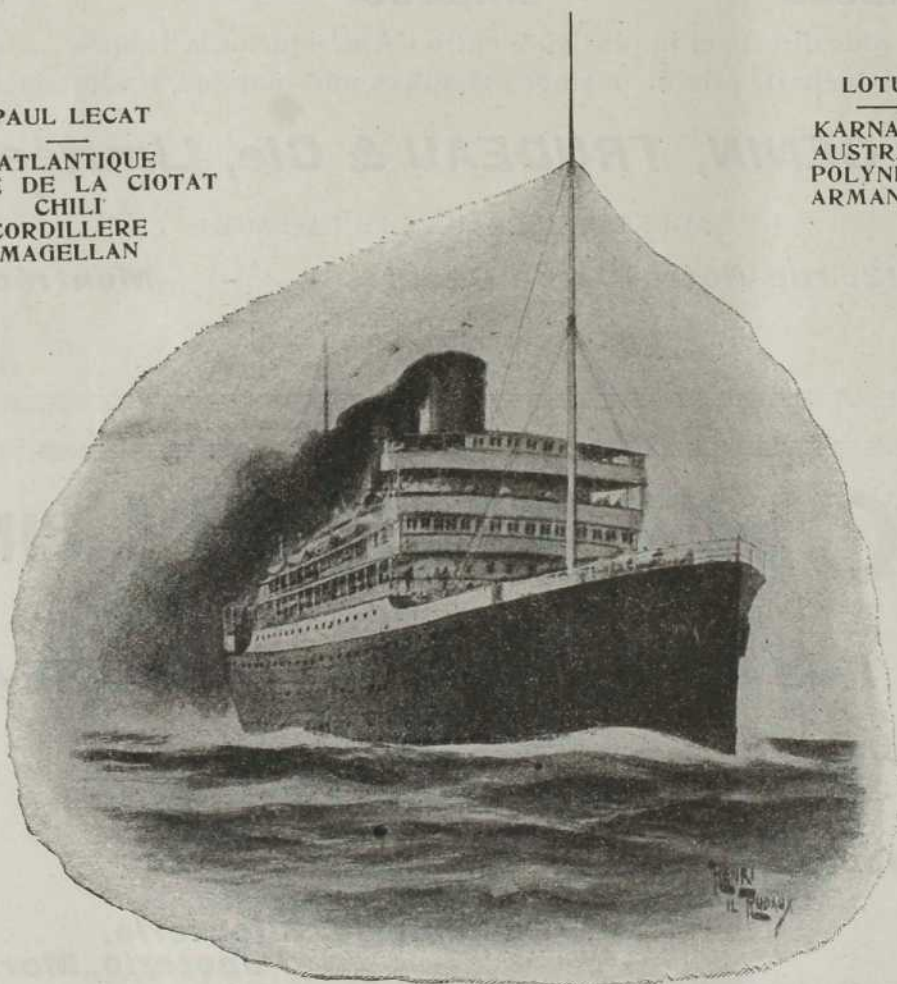
PAQUEBOTS POSTES FRANCAIS

FLOTTE DE LA COMPAGNIE

64 paquebots
4 " en construction
8 chaloupes à vapeur

PAUL LECAT
—
ATLANTIQUE
VILLE DE LA CIOTAT
CHILI
CORDILLERE
MAGELLAN

LOTUS
—
KARNAK
AUSTRALIEN
POLYNESIEN
ARMAND-BEHIC



HIMALAYA
YUNNAM
ANNAM
EL. KANTARA

LE PAUL LECAT
Déplacement 16820 tonnes
Jauge brute française 12988 tonnes
11000 chevaux de 75 kgs.

SONTAY
GANGE
EUPHRATE
LOUQSOR

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA

GENIN, TRUDEAU & Cie, Limitée

22, rue Notre-Dame Ouest, Montréal

Reuillon Frères

TRADING COMPANY LIMITED
MONTREAL



Un groupe de nos "voyageurs"

Agences d'Achats
et

Comptoirs pour collection des fourrures
dans toute l'étendue du
Canada

MAISONS DE VENTE

Reuillon Frères

PARIS

81 Rue de Rivoli

Reuillon Frères

NEW-YORK

Fifth ave at 53d Street

Reuillon Frères

(London) Ltd
LONDRES

180 Regent Street W.

CODES

Bentley's Phrase Code
Western Union (Universal Edition)
World's Universal, A. B. C. 5th Edition

Adresse Télégraphique:
"YOUNGRADY", MONTREAL

THE EXPORT ASSOCIATION OF CANADA LIMITED

Bureaux:
Montreal, Canada
London, England
Auckland }
Wellington } New Zealand
Dunedin }

1007 Eastern Township Bank Building

MONTREAL

Agents à:
Liverpool, England
Melbourne, Australia
Sydney, Australia
Cape Town, South Africa
Johannesburg, South Africa

 Exportateurs de tous produits canadiens,
matières premières ou articles manufacturés.

 ADRESSEZ-NOUS VOS DEMANDES, ET NOUS VOUS
CABLERONS DES PRIX.

MEMBRES DE LA CHAMBRE

Président d'Honneur: M. C.-E. BONIN, Consul Général de France dans la Puissance du Canada

Membres d'honneur

M. Paul Delombre, Ancien Ministre, Rédacteur du "Temps", Paris.
M. C. Dubail, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Québec, Fondateur de la Chambre de Commerce Française de Montréal.
M. Yves Guyot, Ancien Ministre, Paris.
M. Gabriel Hanotaux, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, Paris.
M. Edouard Herriot, Sénateur, maire de Lyon.

M. André O. Honnorat, Directeur Honoraire au Ministère de l'Intérieur, Député des Basses Alpes, Paris.
M. A. Kleczkowski, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal.
M. J. de Loynes, Ministre Plénipotentiaire, Ancien Consul Général de France à Montréal.
M. J. Siegfried, Député, Ancien Ministre, Paris.
M. Schwob, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Membres actifs

Bernard, Louis E., Importateur, 422 Old Birks Bldg., Montréal.

Bergoend, F., Agent de manufactures. Mort au champ d'honneur, tué en Champagne le 1er Octobre 1915.

Brisset des Nos, Paul, Alliance Immobilière, Cie Inc., 346 avenue de l'Hôtel de Ville, Montréal.

Dr Brisset des Nos, 1063 ouest Avenue Mont-Royal, Montréal.

Chouillou, C. Alfred, Conseiller du Commerce Extérieur, 24, rue de Milan, Paris.

Dorila, C., Importateur, Montréal.

Dubost, Auguste, Marchand de nouveautés, 771, rue Ontario Est, Montréal.

Duchastel de Montrouge, Jules, Ingénieur-Civil, 40, Avenue Dunlop, Outremont.

Dulleux, E., Ingénieur, Montréal.

Ferrand, M., Directeur pour le Canada de la Cie d'Assurance l'Union, Lewis Bldg., 17, St. John St., Montréal.

Fréchon, Léon, Importateur, 112, Avenue Laval, Montréal.

Gallbert, Calixte, Mort au Champ d'Honneur, tombé à Béthincourt le 20 décembre 1914.

Gallbert, Emile, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la maison C. Gallbert et Fils, Commerçants en peaux et laines, 1123, rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

Galibert, Frédéric, Fabricant de Gants, 236 rue Craig Est, Montréal.

Galibert, Paul, Tanneur, 26 rue Wellington, Montréal.

Genin, J. R., Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Importateur, Agent Général de la Cie Générale Transatlantique, 51 rue St-Paul Est, Montréal.

Hamon, Louis, Commerçant, Power Bldg., 83, rue Craig Ouest, Montréal.

Halewyn, Jos., (d'), Président de la Prévoyance, Compagnie d'assurance, accidents et garantie, 189 rue St-Jacques, Montréal.

Herbout, J., Représentant de maisons françaises, Montréal.

Husson, G., avenue St-Clair, Ahuntsic.

Jonas, Henri, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, de la Maison Henri Jonas et Cie, Produits alimentaires et Essences, 173 rue St-Paul, Montréal.

LeBailly, F., Représentant "The European Co.", (pierres précieuses), 29, rue Tronchet, Paris. Mort au champ d'honneur le 18 Juillet 1918.

Machéras, A., Directeur de l'Ecole Technique, Montréal.

Matagrín, Jules, Maison Perrin Frères et Cie, 23 Victoria Square, Montréal.

Mathon, André, négociant en fourrures, (The North Canadian Fur Company, Limited), Montréal.

Mériot, Emile, agent de la maison Pellisson Père et Cie, de Cognac, Montréal.

Mondehard, Edmond, Représentant, 1733, Avenue du Parc, Montréal.

Montgailard, A. de, de la maison Rougier frères, 63, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Pérodeau, Abel, négociant importateur, Montréal.

Passillé, H. B. de, importateur, 192, rue Cherrier, Montréal.

Revol, A. F., mort au champ d'honneur, tombé en Champagne le 7 octobre 1915.

Schwob, Julien, Importateur, 263, rue Saint-Jacques, Montréal.

Seurot, Paul, Ingénieur, 84, Fort Street, Montréal.

Suzanne, J., 406, Confederation Life Building, Toronto.

Saint-Loup, E., Importateur, 46, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Tarut, A., de la maison O'Brien et Williams, Agents de Change, Dominion Express Bldg., Montréal.

Vautelet, Etienne, Ingénieur, 102 rue Fort, Montréal.

Vennat, G., Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 10 Cours de Gourgues Bordeaux (France).

Dr Villard, Paul, 1095, Ave. Green, Montréal.

Membres adhérents

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

Hernu, Péron et Cie, 95, rue des Marais, Paris.

Pitt et Scott, agents de la ligne Allan, 47, rue Cambon, Paris.

Plantade et Quereillac, 8, Cours du Chapeau-Rouge, Bordeaux.

Tellier, Paul, Représentant MM. J. M. Currie & Co., 36, rue d'Hauteville, Paris.

Trapp, Thos. & Sons, 36 quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES

Balsez, Louis, 29 rue Bishop, Montréal.

Claude Denis Co., Importation-Exportation, P. O. Box 404, Winnipeg.

Fleux, Ludovic, à St-Boniface, (Manitoba).

Lucas, Emile, 11 rue St-Sacrement, Montréal.

C. A. Lefebvre & Cie, Board of Trade Bldg., Montréal.

Lemarchand, René, 395, 10e rue, Edmonton, Alb.

Sorignet, Aug., 433 Ave Duluth Est, Montréal.

Weber, Chas., 1872, Third Ave. West, Vancouver.

AGRICULTEURS-ELEVEURS

Legrelle, Jacques, membre de la Société des Agriculteurs de France, 39, rue Berthier, Versailles.

Lieutenant mort au champ d'honneur.

APPAREILS A GAZ

Visseaux, J., manchons et becs de gaz, 87-88, Quai Pierre-Scize, Lyon.

APPAREILS DE BEURRERIE

Etablissements E. Hubert fils, à Saumur (Maine et Loire).

(à suivre)

ARCHITECTES

J. O. Marchand, 164 St-Jacques, Montréal.

AGENT DE PUBLICITE

Fontaine, F. E., Canadian Advertising Agency, Unity Bldg, Montréal.

ARMATEURS

Allan, A. de H. & A. Allan, 4 Square d'Youville, Montréal.
Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
Genestal, H. & Fils, 44, rue de la Bourse, Le Havre.
Huret Joseph Armateur, Boulogne-sur-Mer.
Roy, Jules, 24 Quai Gaston Boulet, Rouen.

ARMES

Gaucher, J., St-Etienne (Loire).

ARTICLES DE MENAGE

Rodrigues, Gauthier & Cie. (B.R.C.), Article nickel et aluminium, 67, Boulevard de Charonne, Paris.

ARTICLES DE ST-CLAUDE

Grandmottet & Cie., Molans du Jura (France).

ARTICLES DE VOYAGE

Vuitton, Georges, Chef de la Maison Louis Vuitton, Spécialités pour Automobiles, Vuitton Bldg, 70 Avenue des Champs-Élysées, Paris.

AUTOMOBILES, CYCLES

Automobiles Berliet, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
Etablissements Lyonnais Rochet-Schneider, Lyon.
Magasins Généraux de l'équipement Automobile, 10, rue St-Senoche, Paris.
Raynaud & Bourceret, accessoires d'automobile, 14, rue Piccini, Paris.
Rodrigues, Gauthier & Cie. (B.R.C.), Accessoires d'éclairage pour Automobiles, 67, Boulevard de Charonne, Paris.

AVOCATS

Rivet, A., Avocat, défenseur au Tribunal de Commerce de la Seine, 48, rue de Provence, Paris.

BANQUES

Rodolphe Brunet, 11 Place d'Armes, Montréal.
Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat, Paris.
Comptoir National d'Escompte de Paris.
Crédit Lyonnais, société anonyme, capital entièrement versé: 250 millions, Paris.
St-Cyr, Gonthier & Frigon, 103, rue St-François-Xavier, Montréal.

BIBLIOTHECAIRE

Crèvecoeur, P. B. de, Bibliothécaire de l'Institut Fraser, 359 rue Dorchester Ouest, Montréal.

BIJOUTIERS (FOURNITURES DE)

Topart Frères, 31, rue Chapon, Paris.

BILLARDS ET ACCESSOIRES

Hénin aîné, A., 5, Cité Dupetit Thouars, Paris.

BISCUITS

Biscuits Pernot, direction générale, Dijon.

BLEU D'OUTREMER

Outremer Guimet, Fleurieu-sur-Saône (Rhône).

BOIS, ARTICLES EN BOIS

Klein, A. & Cie, jantes en bois, rue Lescouvé, Amiens.

BOIS (NEGOCIANTS EN)

Riou, Abalan & Fils, Brest.

BONNETERIE (FABRICANTS DE)

Rau, Paul, Manufacture du Chablé, (Haute Savoie).
Raguet, P. Fils & Vignes, Troyes.
Société Générale de Bonneterie, Troyes.
Herdhebut, H., 11, rue d'Enghien, Paris.

BRETELLES (FABRICANTS DE)

Lallier & Cie, Rouen.

BRODERIES ET DENTELLES (FABRICANTS DE)

Berger & Co., Jérôme, Villeurbanne (Rhône).
Martin, Georges, (Cie des Indes), 80, rue de Richelieu, Paris.

BROSSERIE, TABLETTERIE

Déséglise & Cie, 12, rue Barbette, Paris.
Dupont, E. & Cie, 44, rue Turbigo, Paris.

CABLES TELEGRAPHIQUES

Compagnie Française des Câbles Télégraphiques, 39, Avenue de l'Opéra, Paris.

CAOUTCHOUC, PNEUMATIQUES, ETC.

Etablissements Bergougnan, Clermont-Ferrand.
Société An. des Anciens Etablissements J. B. Torrilhon, Clermont-Ferrand.

CAOUTCHOUC, etc.

Léger, R., Manufacture de caoutchouc, 42 rue de Beaubourg, Paris.

CARACTERES (FONDERIE DE)

Deberny & Cie, 58, rue d'Hauteville, Paris.

CARRELAGES MOSAIQUES

Simon & Cie, Le Cateau (Nord).

CHAMBRES DE COMMERCE CANADIENNES

Dubuc, J. A. E., Président de la Chambre de Commerce du Lac Saguenay, Chicoutimi.
Perrault, O. S., de la Cie Imperial Tobacco, ex-Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.
Farquhar Robertson, ex-Président du Board of Trade, Montréal.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANCAISES

Alger, Avignon, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Calais, Chambéry, Dunkerque, Elbeuf, Grenoble, Havre, Honfleur, La Rochelle, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Reims, Roubaix, Rouen, Saint-Etienne, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Toulouse, Troyes.

CHAMBRES SYNDICALES

Chambre Syndicale de l'Automobile et des Industries qui s'y rattachent, 161, Avenue Malakoff, Paris.
Syndicat des Fabricants de Soieries de Lyon, 21 rue d'Alsace-Lorraine Lyon.
Syndicat Général des Grains, Graines, Farines, Huiles, Sucres et Alcools, Bourse de Commerce, rue du Louvre, Paris.
Chambre Syndicale des Négociants en Diamants, Perles, Pierres précieuses et des lapidaires, 18, rue de Provence, Paris.
Chambre Syndicale des Fabricants de Produits Pharmaceutiques, 24, rue d'Aumale, Paris.

CHAPEAUX (FABRICANTS DE)

Brigstocke, H. M., chapeaux de feutre pour dames, 9, place des Petites Pères, Paris.
Etablissements Kampman, paille, Epinal.
Lagenhagen, G. (de), 150, rue Jeanne d'Arc, Nancy.

CHAUSSURES (FABRICANTS DE)

Tétrault, N., Propriétaire Tétrault Shoe Mfg Co., 331 rue de Montigny Est, Montréal.

CHIFFONS POUR PAPETERIES

Farge, les fils de L., Carcassonne (Aude).
L'Hermite Frères, Brest, (France).

CHOCOLAT (FABRICANT DE)

Menier, 56, rue de Châteaudun, Paris.

CLOUTERIE

La Cie des Clous "Au Soleil", 75, Boulevard Richard Lenoir, Paris.

COLONISATION

G. Martin-Zédé, directeur général de l'île d'Anticosti, golfe St-Laurent.

COMMISSIONNAIRES

E. J. Leveson, saumons et produits, Vancouver.
A. Germain et Cie, 56 Fg. Poissonnière, Paris.

CONFITURES, CONSERVES DE FRUITS

Durand, A., Carcassonne (Aude).

CONSERVES ALIMENTAIRES, SARDINES, ETC.

Amieux, Frères & Cie, Chantenay-les-Nantes (Loire-Inférieure).
Bayle, Raoul, de la maison Bayle et Fils Frères, 88, rue Lasèpe, Bordeaux.
Chancercelle, Alfred, Concarneau (Finistère).
Cie Générale des Conserve et Produits Alimentaires, Levallois-Perret (Seine).
Delory, F., Lorient.
Dussault, J. & Cie, 82, rue de Marseille, Bordeaux.
Garres, Vve, Jeune et Fils, 120, route de Bayonne, Bordeaux.
Griffon, Léon, Cholet.
Guilbault, G., 45, rue Basse, Lille.
Raynal et Roquelaure, Cardenas, Aveyron.
Société Française des Spécialités Alimentaires, 51, rue Reading, Montréal.
Société des Potages Duval, 253, Bd St-Denis, Courbevoie, Seine.

CONSIGNATAIRES ET TRANSITAIRES

Bazin, René, Courtier Maritime, rue Beauveau, Marseille.
Shaki, Edouard, Le Havre.
Racine, C. E., courtier en douane, 121, Board of Trade Bldg, Montréal.

CONSTRUCTEURS

Société Anonyme des Etablissements Schwartz & Meunier et Bergeotte, 42, rue du Hameau, Paris.

COULEURS VEGETALES

Maison Breton, (L. Fichot-Laudrin, successeur), 15, rue Montorgueil, Paris, couleurs inoffensives pour confiseurs, pâtisseries, etc., jus de fruits pour glaces et sirops.

COUTELLERIE

La Société Générale de Coutellerie, 31, rue Pastourelle, Paris.

(à suivre)

CRAYONS (FABRICANT DE)

Marquise frères, St-Paul-en-Jarez (Loire).

CREME DE TARTRE

Serre, A. et J. Pailhiez, Montpellier.

CRISTALLERIES

Gredeluc, M. A., Agent des Cristalleries de Baccarat, 129 Fifth Av., New-York.

CUIRS ET PEAUX

Ed. & M. Krau et Cie, Cuirs pour chassures, ganterie, etc., 8, rue des Rasselins, Paris.

DIAMANTS ET PERLES

Gauthier fils (L.), 52, rue de Turbigo, Paris.

DISTILLATEURS LIQUORISTES

China Brun Péro & Cie, Volron (Isère).
Garres-Fourché, J. et H., Rhums et liqueurs, Bordeaux.
Guillon, Th., Fine Bretagne, Nantes.
Leroy-Moulin, Ferrières, près Gournay-en-Bray (Seine Inférieure).
Marie Brizard et Roger, Bordeaux.
Noirot-Carrière, A., Liqueurs et Cassis, Dijon.
Nuyens & Co., Bordeaux.
Richard, Philippe, Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure).

DENTELLES

Georges Martin, (Cie des Indes) 80 rue de Richelieu, Paris.

DIVERS

M. Aine, 26 rue du Sentier, Paris, Président de la Chambre Syndicale de la Couture.
Baudry, J. A., Secrétaire de l'Association des Marchands-détailliers, Montréal.
M. L. Chômier, manufacturier, 78, rue Désirée, St-Etienne.
De Cardaillac, à la Bicoque, par Souillac, France, Lot.
Contentieux Européen, A. Salmon & Cie, Renseignements, Recouvrements, 31, rue Lafayette, Paris.
Gard, Colonel, 27, Boulevard Carnot, Alger.
Girard, Antoine, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 48, rue d'Alésia, Paris.
Landau, Michel, Hudson's Bay, Export Dept., Montréal.
Mangematin, M., Mines du Boleo, Santa Rosalia, (Mexique).
Patenaude, L. N., Secrétaire de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, 444 Henri Julien Av., Montréal.
Pujebet, A. V., Edmonton, Alberta.
Santoni & Cie, Central Corsica Rincon, (Porto Rico).
Wicart, Alphonse, Industriel, Conseiller du Commerce Extérieur, 53, Boulevard de la Liberté, Lille.

ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Rodrigues Gauthier et Cie, 67 Bd de Charonne, Paris.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

Barnett & Elchagaray, Cognac.
Boutillier, G. Briand & Co., Cognac.
Camus frères, "La Grande Marque", Cognac.
Croizet, B. Léon, St-Même près Cognac.
Dupont & Cie, Cognac.
Etournaud, Jh. & Co., Cognac.
Foucauld, Lucien & Cie, Cognac.
Fournier, V. & Cie, Châteauneuf-sur-Charente (Charente).
Gillon, Jules & Cie, Cognac.
Godet Frères, La Rochelle (Charente-Inférieure).
Jobit, Ch. & Co., Cognac.
Magnier, A. & Cie, Blanzac-Cognac (Charente).
Menkow, A. C. & Co., Cognac.
Pellisson, Père & Cie, Cognac.
Pérodeau & Co., Cognac.
Planat et Cie, Grasseignes, Pionneau et Cie, successeurs, Cognac.
V. Prunier & Co., Cognac.
Puet, E., St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).
Raynal & Co; Louis Saulnier et Co., successeurs, Jarnac, Cognac.
E Rigaud et Cie, Angeac près Cognac.
Robin, Albert et Cie, Cognac.
Robin, J. et Cie, Cognac.
Salignac & Co., L. de, Cognac.
Savard, Vve P. Georjon et Cie, Cognac.
Sayer, Georges, Cognac.
Sazerac de Forge et Cie, Angoulême (Charente).
Sorin, J. & Co., Domaine du Mortier par Saujon (Charente-Inférieure).

EAUX MINERALES

Compagnie d'Exploitation des Sources Andreau du Bassin de Vichy, 33, Route de Cusset à Vichy (Allier).
Compagnie Fermière de l'Etablissement Thermal de Vichy, 24, Boulevard des Capucines, Paris.
Guerrier Frères, propriétaires des Sources Guerrier, St-Yorre, près Vichy.
René, Robert, Sources Château Robert, St-Yorre, près Vichy (Allier).
Société des Eaux Minérales de Contrexville, 8, rue du Hanovre, Paris.
Société des Eaux Minérales, St-Galmier (Loire).
Société Générale des Eaux Minérales Vittel (Vosges), Grande Source et Source Salée.

EDITEURS DE MUSIQUE

Biton, L. J., St-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

ENTREPRENEURS

Kochenburger, Daniel, 2743 rue St-Hubert, Montréal.

EPICERIE

Chaput, Armand, de la Maison Chaput Fils et Cie, 2, rue de Bresolles, Montréal.

EPINGLES

Beaumont, S. & Fils, Roubaix (Nord).

FERS, TOLES, ACIERS

Maison Salmon et Fils, 96 rue Amelot, Paris.

FEUTRES POUR PAPETERIE

Debouchaud et Cie, Nersac (Charente).

FILATURES

Motte-Bossut Fils, Filature de Coton et Laine, Roubaix, (Nord).

FILS A COUDRE

Crespel, Vve & Fils, Lille.
Scribe, André, Lille.

FLEURS ARTIFICIELLES

Javey & Cie, 106, rue Réaumur, Paris.

FOURNITURES POUR CORSETS

Grandmont, Ernest, de 20-22-24 West 37th Street New York.

FOURRURES

L. Grand, 2, rue Baillif, Paris.
Révillon Frères, 77, rue de Rivoli, Paris.

FROMAGES

Grimal, Maria, Roquefort.

FRUITS, FRUITS SECS, CONFITS, EN CONSERVES

Castalngs & Cornut, Pruneaux, Impasse Fabriquette, Bordeaux.
Dussaut, J. et Cie, 82, rue de Marseille, Bordeaux.
Giraud, Joseph, à Roquevalre (Bouches-du-Rhône).
Pouget, E., cerneaux et noix de Grenoble, Plan, (Isère).
Taste Lagarde, Gourdon (Lot).

GANTERIE

Billaud, Léonce, Grenoble, (Isère).
Charles Perrin & Cie, Grenoble.
Charlon et Cie, Grenoble.
Guignie, A. L., Grenoble.
Perrin, frères et Cie, Grenoble.
Tréfousse & Co., Chaumont (Haute Marne).

GLACES

Manufacture des Glaces et Produits Chimiques de St-Gobain, Chauny & Cirey, 1 bis, place des Saussaies, Paris.

GRAINES DE SEMENCES

Etablissements Houédry et Barbé, Société Anonyme, Siège social, Dol de Bretagne (Ille-et-Vilaine).
Tézier Frères, Valence-sur-Rhône, (Drôme).
Vilmorin, Andrieux & Co., Paris.

HAUTS FOURNAUX

Durenne, A., 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.
Société Anonyme des Hauts-Fournaux et Fonderies, Pont à Mousson (Meurthe et Moselle).

HUILES VEGETALES

Desmarais Frères, 42, rue des Mathurins, Paris.
Maurel et H. Prom, et Maurel Frères, Bordeaux et Marseille.

HUILES POUR MACHINES

Hamelle, H., 21, quai de Valmy, Paris.

HUILES D'OLIVE

E. Anouil fils, 30 rue Ausone, Bordeaux.
Béri, Lacan, Passeron et Cie, Nice.
Blanc et neveu, Valson (Vaucluse).
Bonardel et Cie, Nice.
Dragon, Noirel, Ch., Aix-en-Provence.
Duret, J. L. et Cie, Bordeaux.
Garres-Fourché, J. et H., 7, Place Daflly, Nice.
Gubert frères, J., Draguignan (Var).
Guiot, Antoine, Aix en Provence.
Fossel de, Fils, Marseille.
Raffineries d'Huiles d'Olives de Nice, Nice.
Valeri, Jules et Cie, Nice.

(à suivre)

IMPORTATEURS FRANCAIS

Klein-Chalons, 33 Rue Faidherbe, Paris.

INDUSTRIE ELECTRIQUE

Etablissements Industriels, E. C. Grammont, Pont de Chérus (Isère).

INGENIEURS

Bourdil, Fernand, 29, rue Octave Feullet, Paris.
Pierre Charton, 120 St-Jacques, Montréal.
G. de Cardallac, la Bicoque par Souillac (Lot) France.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE

Etablissements A. Claverie, (Appareils de l'Art médical), 234, rue du Faubourg St-Martin, Paris.
Haran, E., 12, rue Lacépède, Paris.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE, FABRICANTS

Evette & Schaffer, 18 et 20, Passage du Grand Cerf, Paris.

IVOIRE

Grillet, Père et Fils, 61, rue de Bretagne, Paris.

JOAILLIER-BIJOUTIER

Fontenay-Smets, Sr., 19, Place du Marché St-Honoré, Paris.

LAINES ET LAINAGES

Levallois et Cie, rue du Sentier, 24, Paris.
Seydoux et Cie, 23, rue de Paradis, Paris.

LAINES, PEAUX ET CUIROTS

Les Fils de T. Boinot, Niort. (Deux-Sèvres).
Combe, A., Fils, 156, Faubourg St-Denis, Paris.
Deburghgraeve, Orléans.
Durand, Casimir, Mazamet.
Seux Jules, Courtier assermenté, 7, rue Scudéry, Le Havre.

LEGUMES SECS

Bloch, A. et Kahn, Marseille.
Laugier, Paul, Boulevard Briancan, Marseille.

LESSIVE

Picot, J., Lessive Phénix, 41, rue de l'Ecliquier, Paris.

LIBRAIRES-EDITEURS

Aubanel Frères, Avignon (Vaucluse).
Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue de Metz, Lille.
Librairie Armand Colin, 103, boul. St-Michel, Paris.
Librairie Larousse, 17, rue du Montparnasse, Paris.
Taffin, 24, rue Charles de Muysart, Lille.
Vitte, Emmanuel, 3, place Bellecour, Lyon.

LIQUEURS ET SIROPS

Régner, Louis, Dijon.

MAGASIN DE NOUVEAUTES

Bon Marché (Les Magasins du), Paris.
Cognacq, Ernest, grands magasins de la Samaritaine, 75, rue Rivoli.

MATERIEL POUR BEURRERIES

Hubert fils, (Etablissements), Constructions mécaniques, Saumur (Maine et Loire).

MARBRES

Société Industrielle des Pyrénées, Bagnères de Bigorre. (Hautes Pyrénées).

METAUX

Lemaire, Victor, 11, rue du Château d'Eau, Paris.

METRES ET MESURES LINEAIRES (FABRICANTS DE)

Maison Collet, Genève Petit-Lancy.

MOUTARDES ET VINAIGRES

Tremblot, Paul, Yvetot (Seine-Inférieure).

NEGOCIANTS-EXPORTATEURS

Glaenger & Co., importateurs-exportateurs, 35 boul. Strasbourg, Paris.
L'Hermitte Frères, Brest.
Lichtwitz & Co., Bordeaux.
Eugène Tondo & Co., 12, rue Géroentet, St Etienne (Loire).

OCRES

Anselme, Léopold, Apt. (Vaucluse).

ORFEVRES

Christoffe et Cie, 56, rue de Bondy, Paris.

ORNEMENTS D'EGLISE

Blais Frères et Cie, 74, rue Bonaparte, Paris.

OUTILS

Peugeot & Co., Pont de Roide (Doubs).
Bost Frères, à Laissey (Doubs).

PANTOUFLES (FABRICANTS DE)

Lenoir, Th., Nantes.

PAPETIER

Fortier, Jos., coin St-Pierre et Notre-Dame, Montréal.

PAPIERS (FABRICANTS DE)

Dallé Frères et Lecompte, Bousbecques (Nord).
Jeannel, J., 27 rue des Princes, Marseille.
Glatron, Bashet et Co., 1, 3, 4 Impasse Reille, Paris.

PAPIERS A CIGARETTES (FABRICANTS DE)

Geoffroy Fils Aîné, Malaucène (Vaucluse).
Lacroix, L. Fils, Angoulême (Charente).
Société Job, 72, boul. de Strasbourg, Toulouse.
Sté Anonyme des Anciens Etablissements Braunstein frères, 79, boul. Exelmans, Paris.

PARASOLERIE

Parasolerie Lyonnaise, 5, rue Pizay, Lyon.

PARFUMEURS

Giraud, Ju. Fils, Grasse (Alpes Maritimes).

PASSEMENTERIE

Prevost, Ad., 4 bis, rue Saint-Sauveur, Paris.

PATES ALIMENTAIRES

Bertrand et Cie, Lyon et Le Havre.
Brusson, Jeune, Villemur (Haute-Garonne).
Carret Frères, 51, rue Robert, Lyon.
Cartier-Millon, 89, rue Abbé Grégoire, Grenoble (Isère).
Codou (Société Anonyme des Pâtes Alimentaires), 3, rue du Parc à Fourrage, Marseille.
Courtine, A. et Cie, Maison-Alfort (Seine).
Etablissements Charbon, Vincent et Cie, Sainte-Colombe près Lyon.
Ferrand Renaud et Cie, 94-98, Cours Gambetta, Lyon.
Garres Vve, Jeune et Fils, 120, route de Bayonne, Bordeaux.
Société Générale des Pâtes Alimentaires de France, 44 rue Sully, Lyon France. (Usines à Lyon, Ivry, Tours et St-Michel de Maurienne).

PEIGNES (MANUFACTURE DE)

Hugon, Félix, Oyonnax (Ain).
Peillon aîné, Oyonnax (Ain).
Rozler, Alexandre, Oyonnax (Ain).

(à suivre)

PIERRES PRECIEUSES

European Cie, 29, rue Tronchet, Paris.

PIPES (FABRICANTS DE)

Reymondet et Gruet Frères, St-Claude (Jura).

PLUMES METALLIQUES (FABRICANTS DE)

Poure, Colla et Cie, 107, Boulevard Sébastopol, Paris.

POMPES

Jonet & Co., Raimés-les-Valenciennes (Nord).

Société Anonyme des Elevateurs de Liquides "Chaîne Hélice" Bessonnet-Fabre, Chatellerault (Vienne).

PORCELAINES ET CRISTAUX

Bourgeois, E., 21, rue Drouot, Paris.

PRODUITS ALIMENTAIRES

Damoy, Julien, 31, Boulevard Sébastopol, Paris.

Félix Potin, 95 à 101, Boulevard Sébastopol, Paris.

Potages Duval, 253 Bd St-Denis, Courbevoie, (Seine).

PRODUITS CHIMIQUES (FABRICANTS DE)

Compagnie Générale des Produits Chimiques du Midi, Marseille.

Etablissements Maletta, Petit Quevilly, près Rouen.

Société Chimique des Usines du Rhône, anciennement Gilliard P., Monnet et Cartier, société anonyme au capital de 3,000,000 de francs, 89, rue de Miromesnil, Paris.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Emile Lacas, importateur, 11 rue St-Sacrement, Montréal.

Les Etablissements Byla, Produits Biologiques, 93, rue de Montrouge, Gentilly (Seine).

Chassaing et Cie, 6, Avenue Victoria, Paris.

Mousnier, J. et Cie, Sceaux (Seine).

Novat, L., Pharmacien, Macon (Saône et Loire).

Usines des Produits Pharmaceutiques Thévenot, Dijon, (Côte d'Or).

PROFESSEUR

Lassalle, Eugène, 128 rue St-Hubert, Montréal.

QUINCAILLERIE

F.-C. Larivière, Maison Larivière Incorporée, Bd St-Laurent, Montréal.

REGLISSE

Boudinaud et Deleuze, 376, Boulevard National, Marseille.

Florent, P. et Cie, Cantarel par Montravet (Vaucluse).

RENSEIGNEMENTS ET RECOUVREMENTS COMMERCIAUX

Contentieux Européen, (M. Salmon et H. Hory), 31, rue Lafayette Paris, 9e.

Laurent-Roux, G. Leblanc, successeur, office commercial, 10 et 12, Place des Victoires, Paris.

RHUMS

Ernest Lambert et Cie, Rhum St. James, Marseille.

RIZERIE

Cattaneo, François, Rizerie des Alpes, Modane (Savoie).

RUBANS ET VELOURS

Dalle, A. et L., Wervicq-Sud (Nord).

Briat, J. et Cie, St-Didier-la-Seauve, Hte Loire.

David, J.-B., St-Etienne, Loire.

Gallant, H. et Cie, Comines (Nord).

Giron Frères, Saint-Etienne.

Martin, J.-Bte, Lyon.

Pignol, P., 8, rue du Treuil, Saint-Etienne.

Neyret & Cie, Fabricants de rubans, 16 rue du Jeu de l'Arc, St-Etienne, (Loire).

SAVONS DE MARSEILLE

Arnavon, H., Marseille.

Desmarais frères, Savons type Marseille, 42, rue des Mathurins, Paris.

C. Ferrier et Cie, La Grande Savonnerie, Marseille.

Geoffray, J. et Jacquet, 20, Quai Rive Neuve, Marseille.

Savonnerie de la Boucle, 25, rue de l'Arsenal, Marseille.

SCIES (FABRIQUE DE)

Mongin, Ed., 40, avenue Philippe-Auguste, Paris.

SOIERIES

Syndicat des Fabricants de Soieries de Lyon, 21, rue d'Alsace-Lorraine, Lyon.

Guinet, A. et Cie, 31, rue Puits Gallot, Lyon.

Mouly et Schulz, 2, Quai de Retz, Lyon.

Permezel et Cie, Lyon.

Raimon, 6, rue de Choiseul, Paris.

Dupuy & Giraud, 6 rue Lafont, Lyon.

SOIES DE PORC

Déségilse et Cie, 12, rue Barbette, Paris.

TAPIS ET COUVERTURES

Lainé, Ed. et Cie, manufacture de tapis et couvertures, Beauvais (Oise)

TISSUS

Archambault et Mousset Frères, Roubaix.

Brunel-Olivier et Fils, Manufacture de draps noirs, etc., Elbeuf.

Delpoite Frères, 29, Quai de la Fosse aux Chênes, Roubaix.

Les Fils d'Adrien Fournier, tissage mécanique, Oullins (Rhône).

F. Laborie et Cie, tissage mécanique, St-Quentin, (Aisne).

Réquillart et Fils, Place Chevreuil, Roubaix.

TISSUS ET TRESSSES ELASTIQUES

Faure-Roux, Ch., St-Chamond (Loire).

TISSUS POUR AMEUBLEMENTS

Feigenheimer, 21 Faubourg St-Antoine, Paris.

TRESSSES ET LACETS

Cousin Frères, Comines (Nord).

La Société Industrielle des Tresses et Lacets de St-Chamond, St-Chamond (Loire).

TRUFFES

Bernard, Bizac et Cie, Souillac (Lot).

TUBES EN FER

Société Française pour la Fabrication de Tubes, Louvroil (Nord).

VINS D'ALGERIE

Lung Frères, 9, Boulevard de la République, Alger.

VINS TONIQUES APERITIFS

Amer Picon, 4, rue Serr, Bordeaux, Bastide.

Cazalis et Prats, Vermouth, Cette (Hérault).

Dubonnet et Fils, 7, rue Mornay, Paris.

Violet, L., Mde Vve, seul successeur de la Société Violet Frères, maison unique pour le "Byrrh", Thuir, (P.O.).

Noilly, Pratt et Cie, Vermouth, Marseille.

Nugue-Richard et Cie, Vermouth, Béziers (Hérault).

Renault et Leblanc, Le Havre.

Taillan, R., Cie, P. Vermouths, Cette, (Hérault).

VINS DE BORDEAUX ET SPIRITUEUX

Les Fils de P. Bardinet, Bordeaux.

Boshamer, C. S. Léon & Co., Bordeaux.

Carpentier, A. et Cie, Bordeaux.

Dejean, A. et Cie, 3-8, rue Minvielle, Bordeaux.

Dupoujol, Emmanuel, Fils et Fils, Libourne (Gironde).

Dubos, Frères & Co., A. et J., 24, quai des Chartrons, Bordeaux.

Dupouy & Maynaudon, 51, quai des Chartrons, Bordeaux.

Johnston et Fils, 18, Cours du Pavé des Chartrons, Bordeaux.

Etablissements Latrille et Ginstet, Bordeaux.

Mahler, Besse & Co., Bordeaux.

Marceau, M., 57, rue Minvielle, Bordeaux.

Salin, J. V., Bègles (Gironde).

Severac (les fils), 79, quai de Paludate, Bordeaux.

VINS DE BOURGOGNE

Julien, J., 17, rue Victor Hugo, Charenton-le-Pont, (Seine).

Lupé-Cholet & Co., Nuits-St-Georges (Côte d'Or).

Marcilly de P. Frères, Chassagne-Montrachet (Côte d'Or).

Noirot-Carrière, A., Dijon.

Poulet Père et Fils, Beaune (Côte d'Or).

E. Roessler, Jr., agent de Rebourseau Philippon, 24, Eastcheap E. (Londres).

VINS DE CHAMPAGNE

Bouché Fils & Co., Epernay.

Carré Fils, Lef E., Avize (Marne).

Chandon et Cie, Epernay.

Heidsieck et Cie, Reims.

Mercier, E., Epernay.

Montebello et Cie, Alf. de, Mareuil-sur-Ay (Marne).

Vve Pommery, Fils & Co., Reims.

Venoge et Cie (de), Epernay.

VINS DU MIDI

Conte Dr, Rivesaltes, P.O.



Avantages offerts

PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL
A SES MEMBRES ADHERENTS

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal renseigne ses membres adhérents d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les met dans la mesure du possible en correspondance avec des agents recommandables qui peuvent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses membres adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Enfin, elle leur fait le service gratuit de son Bulletin Mensuel et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada au point de vue commercial.

Malgré ses faibles ressources, dans la campagne actuellement entreprise pour remplacer par des produits français les marchandises exportées au Canada par les Austro-Allemands avant la guerre, la Chambre de Commerce Française de Montréal réunit pour les adresser au Ministère du Commerce, des échantillons documentaires susceptibles d'être fabriqués avantageusement en France avec les prix d'origine, tarif douanier, etc.

Tels sont quelques uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme membres adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne ?

Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer au Canada des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

La Chambre de Commerce Française de Montréal serait heureuse de recevoir l'adhésion de nouveaux membres adhérents qui participeraient ainsi à l'oeuvre patriotique de cette Association qui a pour but de développer les liens économiques entre la France et le Canada.

Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour nous aider dans cette tâche et chaque adhésion nous sera un encouragement de plus.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL,

83 rue Craig ouest.

